

<http://www.cours-univ.fr/cours/licence/droit/licence-droit.html>

Cours de science politique (L1)

Adoptant une triple démarche pluridisciplinaire, comparatiste et pragmatique, ce cours très instructif vous fait plonger dans l'étude du fait politique en trois temps : le pouvoir politique, les acteurs politiques et les comportements politiques. Vous y apprendrez notamment ce qu'est le pouvoir politique et comment en identifier les différentes formes, quels sont les ressorts des partis politiques et groupes d'intérêts, comment fonctionne la filière politique française, quel est le rôle de l'opinion publique et quelle influence jouent les médias dans sa formation, quelles formes prend la participation politique et quelle est son évolution, comment analyser les comportements électoraux et comment s'opère l'action publique. Un décryptage succinct des élections 2012 est proposé en fin de cours, lequel cours vous permettra en outre d'étoffer votre vocabulaire grâce à sa grande richesse lexicale. [Voir le cours](#)

Introduction : la science politique comme science sociale

• Partie 1 : le pouvoir politique

Chapitre 1 : l'identification du pouvoir politique

--| *Section 1 : pouvoir, domination et légitimité*

--| *Section 2 : l'exercice du pouvoir politique*

Chapitre 2 : les formes du pouvoir politique

--| *Section 1 : les systèmes démocratiques*

--| *Section 2 : les systèmes autoritaires*

--| *Section 3 : les systèmes totalitaires*

• Partie 2 : les acteurs politiques

Chapitre 3 : les partis politiques

--| *Section 1 : le phénomène partisan*

--| *Section 2 : les systèmes de partis*

--| *Section 3 : les partis politiques français*

Chapitre 4 : les groupes d'intérêts

--| *Section 1 : la notion de groupes d'intérêts*

--| *Section 2 : la typologie des groupes d'intérêts*

--| *Section 3 : les formes d'action des groupes d'intérêts*

Chapitre 5 : les élites et les professionnels de la politique

--| *Section 1 : la carrière politique*

--| *Section 2 : la sélection du personnel politique*

Chapitre 6 : l'opinion publique

--| *Section 1 : naissance et concept de l'opinion publique*

--| *Section 2 : les sondages, mesure de l'opinion*

--| *Section 3 : médias et politiques*

• **Partie 3 : les comportements politiques**

Chapitre 7 : la participation politique

--| *Section 1 : le mythe de la participation politique*

--| *Section 2 : les modalités de la participation politique*

--| *Section 3 : les mutations de la participation politique*

--| *Section 4 : la violence politique*

Chapitre 8 : les comportements électoraux

--| *Section 1 : élections et campagnes électorales*

--| *Section 2 : la mobilisation électorale*

--| *Section 3 : les modèles d'analyse du comportement électoral*

Chapitre 9 : l'action publique

--| *Section 1 : l'analyse classique des politiques publiques*

--| *Section 2 : les mutations de l'action publique*

+ Éléments de décryptage des élections présidentielles 2012

Préambule

La science politique est une discipline récente, née en même temps que la construction d'autres sciences sociales (économie, sociologie, anthropologie). Elle a mis du temps à se

constituer en tant que discipline scientifique autonome ; elle a dû s'affranchir d'autres disciplines traitant la politique (philosophie et droit notamment). Elle s'intéresse aux phénomènes de pouvoir. On y étudie les processus politiques, décisionnels, le pouvoir, les rapports de pouvoir entre les groupes / individus au sein de l'État. Elle étudie le fait politique, le système politique dans son ensemble.

Derrière la notion de « science », l'idée de mener une analyse scientifique, c'est-à-dire de prendre une certaine distance vis-à-vis de l'objet étudié, chose très importante en science politique. Faire de la science politique, c'est avoir une ambition d'observation et de systématisation pour établir des principes durables afin de comprendre la réalité. L'expression « sociologie politique » est aussi couramment utilisée et en est presque un synonyme.

Il est par ailleurs difficile de distinguer sociologie politique et science politique car toutes les deux ont la même démarche, le même objet. Toute approche sociologique de l'objet politique suppose de recueillir et d'établir des données statistiques, de réaliser des entretiens, des sondages, d'observer certaines pratiques / certains lieux où l'on étudie l'interaction des acteurs de ce jeu politique.

Le mot « politique » est difficile à cerner. Il vient du latin polis, c'est-à-dire ce qui concerne le gouvernement, mais il peut prendre 4 significations :

- Un espace symbolique de compétition entre des candidats à la représentation du peuple. C'est dans ce sens qu'on emploie l'expression « entrer en politique ». La sphère politique est l'espace formé par ses acteurs, c'est le « champ politique » (Bourdieu) ;
- Une activité spécialisée : on s'engage en politique. On y retrouve l'expression « faire de la politique » ;
- Une ligne de conduite : un enchaînement de prises de position, de séquences d'actions et de comportements, comme dans « politique gouvernementale » ;
- Notion de politique publique : désigne une activité délibérée, appliquée à un objet particulier, tel que la politique des transports, d'éducation nationale, de la santé, etc.

Il y a une certaine ambiguïté derrière ce mot. Aristote en a une vision noble : la politique est alors conçue comme l'art du commandement social ; elle permet à une société divisée de s'ordonner, d'agir en vue d'une fin supérieure satisfaisant l'intérêt général. Mais il existe d'autres interprétations, plus vulgaires : la politique est alors conçue comme une activité renvoyant à des jeux stériles, à des bavardages superflus, à des ambitions démesurées. Il y a à la fois des notions valorisantes et une dimension dévalorisante (compromission, basse trahison).

De façon large, les auteurs considèrent la politique comme omniprésente dans la société : les chansons populaires, l'éducation des enfants, etc. D'autres ont une perception plus restrictive : la politique est selon eux un segment particulier de la vie en société. La langue anglaise est plus riche que nous, elle a deux termes pour désigner la politique : « policy » pour désigner les actions gouvernementales, une politique particulière tandis que « politics » désigne les processus liés à la conquête et à l'exercice du pouvoir (stratégie politique, les difficultés rencontrées).

Il y a aussi une différence selon le genre : LA politique renvoie à la sphère où s'affrontent les individus pour la conquête et l'exercice du pouvoir ; mais le politique désigne l'ensemble des régulations unifiant, perdurant un espace social hétérogène conflictuel.

Il est difficile de cerner la politique car son champ évolue constamment. Les problèmes politiques évoluent selon les périodes. Exemple : sous la IIIe République, la décolonisation était au cœur du débat politique. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Autre exemple : l'émancipation des femmes et la protection de l'environnement ont longtemps été ignorés par les politiques ; aujourd'hui elles sont des objets de controverses politiques.

Faire de la science politique, c'est donc suivre une démarche spécifique pour analyser le pouvoir politique. La science politique délivre un discours savant sur les faits, les comportements tenus pour politique, considérés comme tels à un moment donné par une communauté d'individus. La science politique permet d'ordonner l'ensemble des faits politiques, d'établir leurs relations dans un système, de dégager des lois facilitant la compréhension des mécanismes observés. Faire de la science politique, c'est expliquer les phénomènes politiques, les institutions, les comportements des acteurs, les croyances, les représentations du réel des acteurs.

La science politique suit une démarche spécifique, qui distingue le discours du politiste d'autres discours tenus sur la politique. Le regard du chercheur en politique est à distinguer du regard des acteurs politiques, des philosophes politiques, des journalistes politiques. L'acteur politique a un discours politique orienté vers la justification de ses actes : il justifie son action pour mobiliser du soutien. Le philosophe politique a un discours privilégiant la question des valeurs : il porte un jugement de valeurs, il réfléchit, recherche le juste / le bien, son travail consiste à identifier / promouvoir des valeurs universelles. Le politiste s'interroge sur le fonctionnement du pouvoir sans rechercher pour autant le meilleur gouvernement. Le journaliste politique propose des interprétations sur les phénomènes politiques : tout discours médiatique sur le politique est un discours mettant en avant l'exigence d'informer le citoyen. Le journaliste politique rend compte de la réalité en cherchant à attirer et à retenir l'attention du public. Pour ce faire, il est amené à réduire la complexité de la réalité, à hiérarchiser les phénomènes selon qu'il les juge plus ou moins pertinents. Cette hiérarchisation n'est pas forcément réelle, elle reflète les préoccupations des professionnels de l'information ou les représentations qu'ils se font des préoccupations du public. En d'autres termes, journalistes et acteurs politiques insistent sur le conjoncturel, tandis que le politiste a une logique d'élucidation, il veut expliquer les processus politiques réels, effectifs. Le politiste doit cerner, décrire, expliquer la réalité, il permet aux citoyens d'avoir des outils permettant des réflexions autonomes.

Le droit oriente le comportement des acteurs : droit constitutionnel, administratif... Les règles juridiques sont à la fois une ressource et une contrainte pour l'acteur politique. Exemple : la Constitution sert de fondement mais est aussi une limite au pouvoir des gouvernants.

Ce cours s'efforcera d'associer trois types de démarches :

- Une démarche pluridisciplinaire : pour faire de la science politique, il faut nécessairement emprunter à l'histoire, à l'économie, à la sociologie, au droit constitutionnel, à la philosophie politique ;
- Une démarche comparatiste : pour dégager d'éventuelles structures universelles ;
- Une démarche pragmatique : multiplier les illustrations concrètes pour éviter les propos abstraits, même si une partie reste théorique.

Introduction : la science politique comme science sociale

Deux questions : le développement de la science politique et la prétention à la scientificité : à quelles conditions la science politique est-elle une science ? De quoi est-elle une science ?

Comment la science politique est-elle née ?

Dès l'Antiquité, il existait des formes d'organisation politique. C'est du mot polis, signifiant cité, que découle le mot politique. Puis c'est la res publica, la chose publique, instaurant l'égalité des droits politiques pour tous dans le Rome Antique, à l'exception des esclaves.

La réflexion sur les problèmes politiques est ancienne, elle remonte aux V et IV avant JC. À ce moment-là, elle est l'œuvre de philosophie : l'objet politique est d'abord appréhendé sous l'angle philosophique. Platon et Aristote plaçaient déjà la science politique au cœur de leurs réflexions. Mais pendant longtemps, le savoir sur la science politique fut synonyme de savoir sur la science de gouvernement. Toutes ces premières analyses privilégient le jugement moral, le devoir-être, au détriment de l'étude des réalités observables. De Platon à Rousseau, les auteurs portent des jugements de valeurs. Ils insistent ce qui devrait être au lieu d'analyser les processus politiques réels. Pourtant, certains auteurs commencent à livrer des réflexions fondées sur une observation empirique rigoureuse : ils apparaissent comme des précurseurs de la science politique moderne. Ils sont les premiers à tenter de théoriser ce qui se rapporte à la science du gouvernement, aux affaires de la cité (Aristote, Machiavel et Montesquieu).

Ces travaux vont au-delà de la philosophie politique : Aristote se livre systématiquement à une observation scientifique des régimes politiques existants. Avec ses élèves, il rédige une série de monographies sur les Constitutions de 158 cités grecques et étrangères. Sa démarche reste largement philosophique, même s'il est le premier à faire une observation systématique.

On peut considérer que la science politique naît réellement au XVI^e siècle avec Machiavel : il est le premier à séparer morale et politique. En 1532, Machiavel publie *Le Prince*, œuvre de circonstance dédiée à Laurent II de Médicis. Sa contribution à la naissance de la science politique est décisive car il lui apporte un objet, une méthode et des lois. Un objet : il centre son étude sur l'État, il crée d'ailleurs le mot au sens moderne ; il réfléchit sur la conquête, l'exercice du pouvoir, le maintien au pouvoir, l'accroissement / la perte du pouvoir. Il adopte une démarche positive qui coupe la science politique de la morale et de la religion : il cesse de mener ses travaux en juge et philosophe pour devenir observateur et témoin. L'analyse du politique devient descriptive et non plus normative (école des faits). Il substitue l'observation directe au raisonnement pur. À partir des faits qu'il observe, il tente de dégager des constances, des relations, des successions significatives, il s'efforce de découvrir des lois qui relient et expliquent les événements.

Troisième précurseur : Montesquieu, qui a publié *L'esprit des lois* en 1748, servant de vaste enquête sur les lois, les systèmes juridiques et politiques de divers pays. L'État y est envisagé comme une structure, une totalité, et il essaie de saisir l'ensemble en étudiant les partis. Il annonce les notions de système social et structure sociale et analyse les faits sociaux comme étant reliés entre eux par des liens subjectifs. Ainsi dans sa préface, il écrit : « Je n'ai point tiré mes principes de mes préjugés mais de la nature des choses » ; et dans le chapitre 2 : « On dit ici ce qui est, et non pas ce qui doit être ».

Ces trois auteurs ont avancé des propos dont la science politique fait toujours usage. Ce n'est pas par hasard si Machiavel évoque la force (le lion) et la ruse (le renard), et que ceux-ci sont l'emblème de Sciences Po.

On peut situer la naissance de la science politique moderne dans la seconde moitié du XIXe siècle, aux États-Unis, à l'université de Columbia. En 1857, Francis Lieber est le premier professeur d'histoire et science politique. En 1880 y est créée la première école de sciences politiques. En 1904, l'association américaine de science politique voit le jour. Dans les années 1950 / 1960, les études mettent l'accent sur les comportements des individus et groupes ; époque où la science politique se développe en se rapprochant de disciplines voisines (économie, anthropologie, etc.), où des auteurs américains développent des modèles (ex : modèle d'Easton).

En France, la science politique connaît une apparition plus difficile. Au XIXe siècle, c'est l'ère industrielle, la société se transforme profondément : on cherche davantage à comprendre le fonctionnement de la société. Fin 1870, la défaite de Sedan provoque un profond traumatisme, on remet en cause les élites, etc., créant un climat favorable à la création de l'école libre des sciences politiques.

Émile Boutmy, écrivain politique libéral, est frappé par l'ignorance des questions politiques de l'opinion pendant la Commune. Il cherche à faire mieux comprendre aux nouvelles générations les questions politiques, d'où en 1872 la création de l'école libre des sciences politiques. À l'origine, on y enseigne une partie du droit, de l'histoire, des sciences sociales. Très vite, elle se spécialise dans le recrutement et la formation des élites destinées à administrer l'État et les grandes entreprises. À l'époque, on parle « des sciences politiques », elles sont des savoirs pratiques destinés à instruire, former les grands serviteurs de l'État. Cette école présente une certaine souplesse par rapport aux autres universités, modifiant chaque année son programme ; elle a un quasi monopole des sciences sociales et elle forme les élus.

À l'origine, les sciences politiques ne constituent pas une discipline unique. Il existe d'ailleurs une controverse sur le caractère scientifique de l'analyse des rapports politiques. Pour Ampère, la science politique a sa place parmi les autres sciences, tandis que Lecomte et Durkheim estiment qu'elle n'a pas sa place. On assiste peu à peu à une institutionnalisation de la science politique (au singulier) : les facultés de droit en revendiquent enfin l'enseignement, même si elles considèrent que ce n'est qu'une branche du droit. Mais pour les membres de l'école libre, la science politique se base sur l'histoire et non sur le droit.

Finalement, la discipline se voit consacrée au lendemain de la seconde guerre mondiale : en 1945, l'école libre des sciences politiques est nationalisée, devenant l'Institut d'Études Politiques (IEP), tandis que la Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP) a pour mission de développer la science politique. En 1949 est créée l'Association française de science politique (AFSP), en 1951 la Revue française de science politique. Elle se développe même dans les facultés de lettres dès 1964. On assiste aussi à la création de nombreux laboratoires de recherche, aux formations de thèses. Peu à peu on cherche à rompre avec le droit, pour être plus autonome.

Ce développement après la seconde guerre mondiale est lié à un renouvellement des forces politiques, des rapports de forces électoraux, d'où l'intérêt pour les recherches permettant d'expliquer cette évolution. Jusqu'en 1945, la science politique était un ensemble de savoirs techniques orientés vers un objectif précis, celui de bien gouverner l'État : une science au service de l'État, marquée par le droit. Aujourd'hui la science politique a pour but d'expliquer

les phénomènes politiques en les analysant comme le produit de multiples forces, stratégies, acteurs. Pour s'imposer comme discipline scientifique autonome, elle s'est émancipée de la philosophie politique, du droit public, de la sociologie.

Science politique et droit constitutionnel sont d'abord confondus, mais le droit cherche à organiser le fonctionnement du pouvoir politique en le réglementant, tandis que la science politique n'a aucune visée normative. Cependant le politiste ne peut ignorer les règles juridiques qui organisent les systèmes juridiques, tout comme un juriste ne peut ignorer le fonctionnement des systèmes politiques.

La prétention à la spécificité

À quelles conditions la science politique est-elle une science ?

Une des difficultés est la familiarité du chercheur avec l'objet de son analyse. Les sciences sociales étudient les actions humaines, c'est-à-dire les objets sur lesquels nous croyons tous savoir quelque chose. Comme pour toutes les autres sciences sociales, tout chercheur en science politique doit respecter deux attitudes mentales :

• Un impératif posé par Durkheim dans son ouvrage paru en 1894 Les règles de la méthode sociologique : pour faire des sciences sociales, il faut abandonner les pré-notions sur les objets à étudier, car elles sont des obstacles à la connaissance réelle. Avant d'étudier un fait, le sociologue doit en établir l'existence, en cerner les caractères, de la façon la plus objective possible. Durkheim complète en énonçant que le sociologue doit « considérer les faits sociaux comme des choses », en prenant de la distance donc par rapport à sa subjectivité. Il doit « considérer les phénomènes sociaux en eux-mêmes, détachés des sujets conscients qui se les représentent ».

• Max Weber met en avant un impératif de neutralité axiologique. Cela signifie qu'il faut bannir les jugements de valeur ; il milite pour une sociologie compréhensive, c'est-à-dire qui s'efforce de comprendre les logiques de l'action des acteurs, les motivations, sans les juger. C'est une sorte de garde-fou rappelant aux chercheurs les risques du jugement ou la construction d'un objet à partir de son propre système de valeurs.

Trois caractères fondent la science politique comme science social : la neutralité axiologique, l'ambition de systématisation et l'utilisation de méthodes rigoureuses.

Ces méthodes rigoureuses sont empruntées à celles de la science sociale, basées sur des apports multidisciplinaires (histoire, philosophie, psychologie, etc.), mais aussi sur des méthodes propres, ainsi le politiste est-il amené à faire des enquêtes de terrain (ex : suivre un candidat en campagne électorale). Tout observateur doit néanmoins trouver un équilibre entre distance et implication, car il ne doit pas modifier le comportement des personnes qu'il observe. Il recherche également dans les archives (ensemble des documentations mis en mémoire par les institutions, les acteurs politiques) – se pose alors le problème de l'accès aux archives et leur constitution. Il utilise à la fois des méthodes qualitatives (entretiens semi-directifs ou directifs) et quantitatives (questionnaires, analyses statistiques, enquêtes par sondage, etc.).

Toute analyse de science politique suppose un savoir faire fondé sur 4 traits essentiels :

- La mise en œuvre de méthodes d'investigation inspirées par le doute curieux
- La volonté de systématiser
- La nécessité de bannir le jugement subjectif
- La nécessité d'éviter les pièges de l'ethnocentrisme (juger par rapport aux normes du groupe social auquel il appartient).

De quoi la science politique est-elle la science ? Autrement dit, quel est son objet ? En 2004 est paru un ouvrage intitulé La science politique, une et multiple. Comment définir son domaine ?

Dans le passé, deux réponses ont été avancées. La science politique était pour certains la science de l'État et pour d'autres la science du pouvoir. Ces définitions sont aujourd'hui écartées par les auteurs de science politique. Pourquoi ? L'État désigne le cadre humain et territorial de l'action publique, l'agencement institutionnel permettant la décision / l'élaboration et la mise en œuvre de l'action publique, l'équivalent contemporain de la polis grecque antique.

Mais cette réponse a quelques défauts, puisqu'elle suppose un accord clair et unanime sur ce qu'est l'État, ce qui n'est pas le cas ; de plus l'État n'a pas toujours existé et n'existe pas partout ; il peut être réduit à une façade institutionnelle sans réalité ; il n'est pas le seul élément du champ politique (lobbies, religions, etc.). La science politique serait alors la science du pouvoir : c'est une définition permettant d'intégrer dans son domaine les organisations et les acteurs non étatiques jouant un rôle sur la scène politique, d'élargir la science politique à toutes les sociétés humaines présentes ou passées connaissant des phénomènes de pouvoir. Problème : tous les pouvoirs ne sont pas politiques (pouvoir du chef de famille sur les enfants, du patron sur les salariés, etc.). Ces définitions sont donc à récuser.

Aujourd'hui, tous les auteurs disent que la science politique est la science du politique.

Traditionnellement, on distingue 4 champs d'investigation :

- Tout ce qui a trait à la théorie politique : on étudie l'histoire des doctrines et des mouvements d'idée, le pouvoir, la nation, l'État... Un certain nombre de concepts transversaux ;
- Tout ce qui concerne la sociologie politique : dynamique des rapports de forces politiques, comportements et stratégies des acteurs politiques, élections, processus de socialisation / communication... ;
- Tout ce qui concerne les relations internationales : les activités des organisations internationales ;
- Le plus récent, connaissant un développement important, concernant l'administration publique et les politiques publiques : processus décisionnels...

La politique est ce qui se rapporte au gouvernement d'une société dans son ensemble. Elle renvoie à l'activité spécialisée des représentants, des dirigeants d'une collectivité publique et tout particulièrement l'État. Faire de la science politique, c'est étudier le comportement des sociétés, les activités et conflits. Pour Weber, la politique est « l'ensemble des efforts que l'on fait, en vue de participer au pouvoir, d'influer sur la répartition du pouvoir, soit entre les États, soit entre les divers groupes à l'intérieur d'un même État ».

Aujourd'hui, après un effort d'autonomisation, la science politique constitue une science sociale à part entière. Elle a un objet propre : les faits sociaux acquérant une dimension politique dans certains contextes. Elle impose la combinaison de plusieurs démarches

intellectuelles : l'observation des pratiques, la collecte et le classement de données, l'interprétation de ces données, l'élaboration de schémas théoriques. C'est à ces conditions que la science politique est considérée comme une science à part entière.

Partie 1 : le pouvoir politique

Tout pouvoir n'est pas politique. Les sphères économiques, militaires, religieuses... connaissent elles aussi des phénomènes de pouvoir.

Le pouvoir politique est celui qui s'exerce dans l'État. De nos jours, l'État n'est plus le seul cadre de ce pouvoir : du fait de la décentralisation, il s'exerce aussi au niveau local, infra-étatique et, du fait de la construction européenne, supra-étatique (institutions européennes).

Un pouvoir est politique quand il règle des questions politiques. Un problème devient politique sous la pression de différents acteurs (responsables politiques, opinion publique, médias) quand il est transformé en enjeu politique. Le pouvoir politique est fait de choix, il choisit de traiter un sujet intéressant la cité. C'est aussi un pouvoir politique cherchant à faire triompher l'intérêt général sur la volonté des individus.

Toute analyse du pouvoir politique suppose au moins que l'on se pose deux questions :

- Qu'est-ce que le pouvoir politique ?
- Quelles formes prend-il ?

Chapitre 1 : l'identification du pouvoir politique

Toutes les sociétés humaines connaissent des rapports de commandement / obéissance ; certains individus / groupes ont la capacité d'orienter le comportement de l'ensemble de la collectivité, d'élaborer des règles imposées à l'ensemble de la société. L'activité de gouverner est fondée sur une relation de pouvoir entre gouvernant et gouverné. Le pouvoir est à la fois un objet de compétition et un moyen de domination. Pour cerner le contexte de pouvoir, on peut employer diverses approches :

- Institutionnelle -> pouvoir de l'État / dans l'État ;
- Idéologique -> pouvoir des classes / groupes, perçu comme mode de domination d'un groupe social pour s'imposer sur les autres (Marx, Bourdieu) ;
- Sociologique -> pouvoir envisagé comme une relation entre acteurs sociaux fondée sur la contrainte et la légitimité (relation asymétrique).

Pourquoi les gouvernés obéissent-ils ? D'où provient cette légitimité des gouvernants ? À quelles conditions un pouvoir est-il perçu comme légitime ?

Section 1 : pouvoir, domination et légitimité

§1. Définitions

Des relations de pouvoir peuvent être observées à tout niveau de la société (mais tout pouvoir n'est pas politique) ; elles associent des acteurs ayant des intérêts différents.

Le pouvoir politique concerne les relations coercitives qui s'exercent au nom des affaires collectives : le plus souvent, il s'appuie sur une conception de bien commun, d'intérêt général. Il suppose l'existence d'un gouvernant s'exerçant sur un territoire et une population donnés. Il suppose également des individus et des institutions politiques, ce qu'on appelle l'appareil d'État : ce sont des structures politiques et administratives qui exercent le pouvoir politique.

Il existe plusieurs façons d'appréhender le pouvoir : en droit constitutionnel, on adopte une approche institutionnelle (analyse des fondements et limites du pouvoir des gouvernants). Mais les associations et les groupes sociaux, les groupes de pression, les partis politiques sont importants : il faut ajouter à cette approche une approche sociologique. Celle-ci perçoit le pouvoir comme une relation entre des individus et des groupes.

Comment obtient-on l'obéissance ?

Les théories du pouvoir politique ont recours à deux concepts : la légitimité et la contrainte :

- La légitimité est la reconnaissance accordée à celui qui exerce un pouvoir. On accepte comme normal, naturel, juste, souhaitable, que cet acteur / détenteur du pouvoir donne des ordres, prescrive des comportements.
- La contrainte permet aux gouvernants d'utiliser divers moyens dont le possible recours à la force pour faire triompher leur volonté en absence / par manque de légitimité.

Mais ces deux notions ne sont pas antinomiques, les détenteurs de pouvoir ont souvent besoin des deux. Ces notions ont été clairement identifiées par Max Weber. Il fait une distinction entre puissance et domination :

- La puissance correspond à la chance que possède un acteur d'imposer sa volonté à un autre acteur, et ce même contre la résistance de l'acteur. Dans ce cas, le commandement n'est pas obligatoirement légitime. La soumission peut être arrachée, imposée. La notion de puissance décrit la relation sociale permettant de faire triompher la volonté de celui qui l'exerce.
- La domination permet d'introduire la notion de consentement. Les dominés doivent accepter que les dominants exercent sur eux une domination. Dans ce cas, l'obéissance est fondée sur la reconnaissance du caractère légitime des ordres prescrits. Les gouvernés considèrent l'intervention des dominants comme légitime. Ce concept est inséparable de la légitimité : toute domination suppose une part plus ou moins consciente de croissance collective en la légitimité de cette domination.

Weber se penche sur les types de domination. La soumission au pouvoir repose sur la reconnaissance de la légitimité de ces ordres par ceux qui y obéissent. Un pouvoir est dit légitime lorsqu'il repose sur le consentement de ceux qui y sont assujettis. La première force d'un pouvoir légitime, c'est sa capacité à recueillir l'obéissance volontaire, plus que sa capacité à contraindre les gouvernés. La légitimité est le caractère de toute domination qui semble juste, normale, habituelle. Est légitime ce qui correspond aux valeurs dominantes dans une société. La légitimité revendiquée détermine la manière dont s'exerce la domination. On peut donc établir une distinction des modes de domination à partir des types de légitimité.

§2. Les types de domination selon Max Weber

Weber fait appel à la notion d'idéal-type désignant un ensemble de concepts abstraits, tirés de l'observation et la décomposition par l'analyse sociologique des situations réelles. Ces idéaux-types permettent ensuite de mieux comprendre le fonctionnement de la société observée.

A) La typologie de Weber

Pour Weber, il existe trois idéaux-types de domination légitime. On peut les isoler mais les situations sociales concrètes se caractérisent toujours par une combinaison de ces types, même si l'un est dominant en fonction des contextes.

La domination légale rationnelle :

Les gouvernés consentent à un ordre légal, le rendant légitime. Dans ce type de domination, l'appareil administratif est perfectionné, hiérarchisé, les compétences sont déterminées. L'exercice du pouvoir est fondé sur la compétence juridique des agents, est organisé à l'avance par des textes répartissant ces compétences selon un principe hiérarchique. Weber prend comme exemple l'État bureaucratique moderne.

Cette domination caractérise le fonctionnement des sociétés contemporaines. Le pouvoir est organisé par des règles écrites définissant les droits et devoirs des gouvernants et gouvernés. Les gouvernants agissent conformément aux normes car toute transgression menacerait la légitimité à exercer le pouvoir, tandis que les gouvernés ne sont tenus d'obéir que dans la limite de la réglementation du pouvoir.

Les gouvernants peuvent gouverner car ils ont été choisis par des procédures conformes à la Constitution. Il y a une forme de dépersonnalisation dans l'exercice de la domination. On obéit à des règles et des fonctions plus qu'à des individus, conduisant à une juridicisation des rapports de pouvoir car la légitimité de l'État repose sur le fait qu'il se soumet lui aussi à des règles de droit qu'il produit et qui sont jugées comme universelles. De plus cet État de droit accepte de se soumettre au contrôle de juridiction constitutionnel.

La domination traditionnelle :

Elle repose sur la coutume et la tradition. Elle fonde son autorité sur l'obéissance à des coutumes « sanctionnées par leur validité immémoriale ». Elle puise sa légitimité dans les coutumes et repose sur l'habitude que les acteurs ont de respecter ces coutumes. Celui qui exerce le pouvoir est légitime car il puise sa légitimité dans les coutumes, car il y a adéquation entre sa nomination et les coutumes reconnues par le droit.

Bien sûr, tout cela dépend de la force de la croyance en la tradition. Au fil des ans, les institutions deviennent naturelles, suscitent des réflexes d'obéissance. Il n'existe pas de texte codifiant le pouvoir, celui-ci est intériorisé dans les individus. Il finit par être naturel et nécessaire car se perpétue.

Exemples : domination de la société féodale, monarchie de l'Ancien Régime, les sociétés dans lesquelles existait une forte personnalisation du pouvoir. La coutume est donc une contrainte pour le gouvernement, le dominant doit agir conformément aux valeurs établies.

La domination charismatique :

La légitimité provient alors de l'aura, des qualités exceptionnelles du dirigeant, liée à un individu et surtout au fait que les gouvernés croient / reconnaissent ses qualités. On obéit à un individu parce qu'il est doté de qualités hors du commun. La domination politique est donc fondée sur la croyance, dans le caractère exemplaire d'un chef. L'adhésion populaire est d'ordre personnel, affectif. La domination charismatique repose sur « la soumission au caractère sacré, à la vertu héroïque ou à la valeur exemplaire d'une personne ou encore émanant d'un ordre révélé de celle-ci. Les qualités exceptionnelles du leader, son charisme, justifient sa position de gouvernant aux yeux des gouvernés ».

Cela dépend du contexte, d'un caractère historique rendant la population réceptive à ce type de domination. Le chef impose un contact direct avec le peuple et peut parfois court-circuiter les institutions. Cette forme de légitimité est fragile car elle doit être confirmée régulièrement pour être gardée. Il y a un risque de « routinisation du charisme ». Cette domination est souvent précaire et limitée dans le temps, elle disparaît en même temps que le leader qui l'incarne.

Cette domination peut se combiner avec la domination traditionnelle (monarque vénéré) ou avec la rationnelle légale (chef de gouvernement démocratique ayant une popularité exceptionnelle, comme de Gaulle).

En général, un régime politique s'apparente à l'un des trois types décrits, mais en pratique ils se combinent dans des contextes historiques variables.

L'Empire napoléonien combine de manière inégale ces trois formes de légitimité. La forme dominante est le type charismatique : cette légitimité se retrouve dans l'attachement à la personne de l'empereur, dans l'établissement d'une légende autour de ses épopées militaires. On trouve aussi des éléments de légitimité légale rationnelle – c'est à cette époque que l'on a créé une administration rationnelle et centralisée, qu'on a codifié le droit coutumier (Code civil) ; mais aussi des éléments de légitimité traditionnelle : on a tenté de reconstituer une société de cour, on a créé une noblesse impériale, on a voulu constituer une dynastie.

Le Gaullisme (début de la Ve République) s'est toujours revendiqué d'un double principe : la légalité, le pouvoir procède du suffrage (proche de la légitimité rationnelle légale). Pour De Gaulle, le pouvoir procède de la confiance, il se réclamait du lien de confiance qu'il entretenait avec les citoyens, il est l'homme de l'appel du 18 juin (proche d'une légitimité de type charismatique – les référendums permettant de tester les liens qui le lient aux Français ; d'ailleurs le référendum de 1969 l'amènera à démissionner). Il y a par ailleurs de plus en plus une dimension charismatique dans les régimes politiques contemporains.

B) Les forces et faiblesses de ces typologies

L'analyse de ces types de légitimité présente un double avantage : elle montre l'importance de la monopolisation de la force légitime et l'ambivalence propre à tout pouvoir politique. Il est difficile pour tout pouvoir politique de gouverner seulement sur la base de la contrainte : pour durer, tout pouvoir est condamné à rechercher des soutiens. Le pouvoir est inséparable de la confiance, croyance, en sa légitimité. Mais les processus de délégitimisation peuvent à tout

moment ébranler un régime politique pour préparer sa transformation ou sa chute.

L'analyse de Weber a tout de même quelques faiblesses car elle est datée et ignore certains aspects de la démocratie et l'attention désormais portée à la défense des droits individuels.

Aucun pouvoir ne peut reposer durablement sur la contrainte seule sans un minimum de légitimité ; un pouvoir légitime n'est pas un pouvoir sans violence, les gouvernants sont autorisés à y avoir recours. Les démocraties modernes sont fondées sur la domination légale rationnelle, par des règles écrites dont la plus haute est la Constitution.

La légitimité est l'objet d'un constant travail d'accréditation, de ressourcement. L'élection constitue un ressort de légitimation mais ne suffit plus à présent. Aujourd'hui, les dirigeants recherchent l'adhésion quotidienne des citoyens.

§3. Les spécificités du pouvoir politique

L'originalité du pouvoir politique par rapport aux autres pouvoirs, c'est qu'il s'exerce sur l'ensemble de la société. Les détenteurs ont vocation à définir les prérogatives, les limites, de toutes les autres formes de pouvoir s'exerçant dans la société. Ce pouvoir peut légitimement recourir à des sanctions pouvant être violentes, par recours à la contrainte (monopole de la contrainte physique). Ainsi les décisions seront respectées par l'ensemble de la collectivité.

Le pouvoir politique peut être défini comme un mode de domination combinant coercition et formes variées de légitimation. Il est appréhendé comme une relation entre acteurs sociaux. Dans les sociétés modernes, il s'est institutionnalisé dans des structures étatiques ; en imposant une série de monopoles qui se renforcent mutuellement. L'autorité politique dispose du monopole de coercition légitime sur l'ensemble du territoire et surtout a vocation à agréger pacifiquement l'ensemble des intérêts s'affrontant sur le territoire considéré et entre les acteurs concernés.

Section 2 : l'exercice du pouvoir politique

Les conceptions relatives au rôle de l'État ont varié au fil des ans et selon les doctrines politiques. Les libéraux professent une certaine méfiance à l'égard de l'État : à leurs yeux, celui-ci doit avoir un rôle limité (gardien de l'ordre, garant des règles du marché). Mais il existe aussi des conceptions plus interventionnistes : l'État est perçu comme un outil de développement économique.

§1. Quelle autonomie pour le politique ?

La prééminence du pouvoir politique est un fait évident. Les gouvernants sont investis par le peuple, ils sont dépositaires de la souveraineté, ils élaborent des lois auxquelles les citoyens doivent obéir. Mais ils subissent également des pressions auxquelles ils ne peuvent pas intégralement résister. Toute analyse des mécanismes décisionnels révèle que des relations complexes s'établissent entre les responsables politiques, la haute fonction publique, les experts, les représentants des groupes d'intérêts et les leaders d'opinion.

Le pouvoir politique est dépendant à l'égard des détenteurs du pouvoir économique. Ces

derniers tirent leur influence des moyens financiers qu'ils peuvent engager dans le combat politique, sont garants de l'économie (distribuent les emplois, sont sources de revenus...). Il est également dépendant à l'égard des leaders d'opinion (intellectuels, journalistes, dirigeants de syndicaux...) car ceux-là contribuent à façonner les représentations que se font les citoyens de leur situation et avenir, ils formulent les attentes et exigences des citoyens, expriment / contribuent à relayer l'insatisfaction / la confiance des gouvernés à l'égard des institutions.

Le politique dispose d'un certain nombre de ressources pour répondre à ces influences : l'arme législative (édicter des normes), le monopole de la contrainte, un certain nombre de moyens pour imposer sa volonté sur le terrain (ex : administrations publiques).

Dans les sociétés contemporaines, les systèmes politiques sont complexes : conception pluraliste du pouvoir, défini par Robert Dahl (Qui Gouverne) selon qui il existe une diversité des intérêts, une autonomie des organisations influençant le pouvoir de l'extérieur. Il montre comment le pouvoir politique s'exerce en combinant différentes alliances, en affrontant de multiples oppositions entre des groupes différents. Le pouvoir apparaît alors comme morcelé, surtout si certains groupes disposent du pouvoir d'empêcher : c'est la polyarchie selon Dahl, le pouvoir de plusieurs.

Il existe également des modèles néo-corporatistes. Les thèses insistent sur la stabilité des alliances constituées entre certaines forces et sur l'existence d'une sorte de cogestion des affaires entre pouvoir public et certaines forces sociales. La loi devient alors l'expression de compromis recherchés entre les instances politiques et les partenaires sociaux qui sont érigés en interlocuteurs privilégiés du pouvoir. Certains auteurs montrent que la marge de manœuvre des autorités politiques se restreint sous le fait de multiples facteurs (ex : imbrication croissante des économies nationales...).

§2. Comment fonctionne un système politique ?

Un système est un ensemble complexe d'éléments agissant entre eux et assurant certaines fonctions. Selon Easton, un système politique est « l'ensemble des interactions par lesquelles s'effectue l'allocation autoritaire des valeurs ».

Pour Easton, tout système politique entretient un double rapport avec son environnement : il prélève des ressources et assure des prestations.

- En effet, pour remplir ses missions, tout système politique a besoin d'un certain nombre de moyens qu'il tire de son environnement (capacité extractive). Il doit alors s'assurer la coopération permanente des individus pour mettre en œuvre les décisions et en contrôler l'application. Il doit également se procurer des ressources financières pour couvrir les frais de l'action publique (collecte des impôts). Cette capacité à se procurer les moyens nécessaires au bon fonctionnement dépend de deux facteurs : le niveau de prospérité de la société gérée et le niveau de légitimité des gouvernants (plus ils sont soucieux de défendre leur régime politique car estimé comme légitime, mieux ils accepteront les sacrifices).

- Capacité distributive : le système politique produit des décisions afin de répondre aux exigences des individus. Tout système offre des avantages matériels ou symboliques aux membres ; les gouvernants ont intérêt à répondre aux attentes de la société en fournissant des prestations aux individus. Cela se manifeste sur le terrain de la sécurité (juridique, physique), par le versement de fonds, par la fourniture d'équipements publics... Cette fourniture de

prestations réactive le lien social et produit des comportements de soutien (effet feed-back d'Easton). De nouvelles exigences apparaissent, etc.

§3. Qu'est-ce que gouverner ?

On observe une grande diversité des modes d'action des gouvernants. Deux aspects sautent aux yeux : gouverner, c'est faire face à un certain nombre de confrontations et négocier, mais c'est aussi agir sur le réel et sur les représentations du réel.

L'État se caractérise par le monopole de la coercition légitime. Mais les dirigeants politiques ne procèdent pas seulement par injonctions. La réalité du travail politique, c'est décider, imposer, négocier. Certaines formes de négociation sont par ailleurs organisées (internationales, entre pouvoirs publics...), d'autres moins informelles où les dirigeants doivent identifier les problèmes à traiter, mobiliser les soutiens nécessaires, mesurer les résistances...

Parfois, les dirigeants politiques sont obligés de laisser se développer la confrontation, qui se traduit par des manifestations. Il y a toujours dans le travail politique cette association entre souci de négocier et éventuellement devoir surmonter les confrontations.

Il s'agit également d'agir sur les représentations du réel que se font les citoyens. Le pouvoir des dirigeants politiques se concrétise par la prise de décisions, mais l'activité politique, c'est aussi un certain nombre de déclarations d'intention, de certaines prises de position, de certaines annonces exercées par le pouvoir, c'est aussi communiquer. Le travail politique façonne les représentations que les citoyens se font de leur avenir collectif, de leurs conditions d'existence. Il est parfois difficile de modifier les tendances lourdes d'une société : on tentera alors de modifier les perceptions des citoyens. Ce travail est intense en période électorale. Le discours politique est souvent là pour créer l'illusion que les problèmes peuvent être modifiés. Le travail politique mêle parole et action, dire et faire. Le travail de communication a pris une part déterminante en politique, au point qu'est apparue une nouvelle catégorie d'acteurs politiques (conseillers en communication). Le travail politique est devenu un jeu triangulaire entre dirigeants, médias et citoyens.

Chapitre 2 : les formes du pouvoir politique

Cela revient à étudier l'organisation du pouvoir politique au sein de l'État, en ayant recours à deux notions :

Le régime politique : notion plus étroite que celle de système. Selon Burdeau, c'est « l'ensemble des règles, recettes ou pratiques selon lesquelles, dans un pays donné, les hommes sont gouvernés » ; plus simplement c'est la forme de gouvernement d'un État à un moment donné. Cette notion met l'accent sur l'agencement institutionnel des pouvoirs. Il faut néanmoins prendre en compte d'autres éléments pour analyser pleinement la vie politique d'un État, ainsi certains auteurs préfèrent parler de système politique.

Le système politique : notion plus large dans la mesure où elle s'attache aussi à l'exercice réel du pouvoir, c'est-à-dire qu'on ne prend pas seulement en compte les règles de dévolution et d'exercice du pouvoir, mais aussi les relations entre les caractéristiques institutionnelles,

politiques, sociales. Quermonne : « le système politique est l'ensemble des éléments d'ordre idéologique, institutionnel et sociologique qui concoure à former le gouvernement d'un pays donné pendant une période déterminée ». Cela renvoie au principe de légitimité, aux institutions, aux rôles de l'État.

Il faut analyser trois types d'éléments : les organes prévus pour constituer et exercer le pouvoir, les rapports qu'entretiennent entre eux les pouvoirs, tout ce qui concerne la pratique et la vie politique grâce à l'analyse des forces politiques organisées / des traditions politiques / l'idéologie animant le régime.

Pour analyser les formes du pouvoir, on se placera du côté du système politique. Il existe une multitude de critères ; parmi lesquels :

- Le nombre des partis politiques (parti unique, bipartisme, multipartisme) ;
- Les modalités de participation du peuple au pouvoir (démocratie semi-/directe, représentative...) ;
- L'idéologie (démocratique ou non) ;
- Les rapports entretenus entre les différents pouvoirs politiques.

Platon et Aristote classaient et hiérarchisaient les régimes en distinguant les bons et les mauvais (formes pures et corrompues). Cette typologie a été reprise par d'autres, comme Montesquieu, qui ont distingué les régimes à un seul gouvernant, à quelques uns, au plus grand nombre. D'Aristote à Rousseau, le principal critère est celui du but poursuivi par les gouvernants (intérêt général ou particulier ?).

La vraie question aujourd'hui quant au fonctionnement des régimes politiques est de savoir s'il y a ou non compétition légale ouverte et loyale autour du pouvoir d'État (distinction entre démocratie et système autoritaire). Le XXe siècle a vu naître un système particulier : le totalitarisme.

La démocratie est un système de gouvernement qui implique un élément important de participation populaire. Les démocraties reposent sur la souveraineté populaire, sur la liberté d'opinion et d'expression. C'est un régime qui garantit la possibilité de manifester son désaccord avec le pouvoir en place. Les démocraties pluralistes constituent un mode de gouvernement fondé sur la libre compétition des candidats et partis pour assurer la représentation du peuple.

À l'inverse, les régimes autoritaires sont dirigés par des individus ou des groupes qui monopolisent le pouvoir et contrôlent la liberté de parole, c'est une forme de gouvernement interdisant l'expression publique d'un désaccord / opposition.

Au XXe siècle naît le système totalitaire fondé sur la toute puissance d'un parti unique qui vise à faire disparaître toute forme de résistance. Il exige l'adhésion active de chacun à une idéologie unique. Bien souvent, le système totalitaire était établi au profit d'un leader ou d'une organisation. C'est un système dans lequel toutes les protections des citoyens sont remises en cause au profit du leader.

Section 1 : les systèmes démocratiques

§1. Définition des critères d'identification d'un pouvoir politique

Demos / kratos : le peuple exerce le pouvoir.

Dahl définit la démocratie comme « l'ensemble des régimes politiques qui incarne à travers l'histoire le même idéal politique de la participation éclairée du plus grand nombre aux affaires de la cité ». C'est un idéal postulé, les régimes démocratiques s'efforcent de se rapprocher de cette définition. Ils se sont mis en place à la fin du XVIIIe siècle en Grande-Bretagne, aux États-Unis et en France. Ce sont alors des démocraties libérales qui se construisent contre l'absolutisme de l'Ancien Régime et apportent de nouveaux principes fondamentaux :

- La volonté des gouvernés est source de pouvoir et garant de sa légitimité
- Nécessité de disjoindre pouvoir et opinion
- Égalité fondamentale des hommes
- Garantie des libertés des sujets devenant citoyens contre l'arbitraire et le pouvoir absolu de l'Ancien Régime

On constate donc dans l'ensemble la volonté de garantir la sphère d'autonomie des individus contre l'ingérence du pouvoir. Il y a institutionnalisation d'un système de garantie publique. À partir du XIXe siècle, on met en œuvre les conditions d'une expression de contradiction politique grâce aux libertés d'opinion, de la presse, de réunion...

Pour être démocratique, un régime doit réunir trois critères :

- La participation du peuple de manière directe ou par l'intermédiaire de représentants
- Le pluralisme politique (multipartisme)
- L'alternance au pouvoir

Également deux exigences : l'approfondissement de l'État de droit et la protection des droits fondamentaux individuels.

Les démocraties ont une certaine stabilité juridique et garantissent la protection des citoyens contre toute forme d'oppression, à commencer par celle d'État. C'est un régime qui assure la souveraineté du peuple et qui protège les droits individuels garantis par une Constitution.

Certains théoriciens libéraux ont développé une analyse très théorique. Rawls et Ackerman affirment ainsi que la démocratie assure le droit des individus et leur coexistence pacifique, garantie du pluralisme.

Dans Principes du gouvernement représentatif, Manin dégage cinq principes pour identifier un gouvernement représentatif :

- Les gouvernants sont élus par des gouvernés à intervalles réguliers
- Les gouvernants conservent une marge d'indépendance par rapport aux gouvernés
- L'élu agit pour le bien commun
- Les gouvernés conservent la possibilité de se faire entendre en dehors de la voix de leurs représentants
- La décision collective procède de la discussion / délibération

Il s'agit là des piliers de la démocratie. La mise en œuvre de ces principes a varié selon les époques. Le gouvernement représentatif est une forme mouvante, susceptible de mutations.

Manin souligne les transformations du phénomène représentatif en identifiant trois étapes :

- La démocratie des parlements (qui font et défont les gouvernements)
- La démocratie des partis politiques (opinion filtrée et médiatisée par les grands partis du gouvernement)
- La démocratie du public (l'opinion exerce des influences de plus en plus fortes sur les autorités politiques)

Il n'existe plus désormais un lieu spécifiquement attribué au politique. Le pouvoir politique s'exerce au sein des parlements, des partis politiques, des associations, des forums, des médias... Le débat politique ne se limite plus à une instance spécialisée, il est de plus en plus collectif, les citoyens sont mieux informés et jugent l'action publique.

Il y a remise en cause de la distinction entre assemblées représentatives et associations citoyennes. On observe une articulation entre les différents acteurs. Aujourd'hui, on ne diabolise plus les sondages d'opinion puisque les gouvernants les utilisent. L'opinion est même devenue un acteur dans la vie politique.

On assiste dans les démocraties contemporaines à la formation directe des opinions. Le citoyen est de plus en plus autonome par rapport à ses allégeances. Il se fait désormais une opinion par lui-même. De plus en plus éclairé, il se forge une compétence politique propre initiale. Il construit lui-même ses jugements sur l'action publique et est de moins en moins dépendant du gouvernement.

La démocratie est désormais à la fois une démocratie de représentation et d'interpellation.

Toutes ces évolutions révèlent la caractéristique fondamentale de la notion de démocratie : c'est une œuvre inachevée, une réalité indéfiniment perfectible. Son statut n'est pas défini de manière immuable. C'est une réalité que l'on peut toujours améliorer moderniser, approfondir.

§2. Les limites de la démocratie représentative

Le principe même d'une représentation suscite une double crainte :

- Le risque d'une distorsion ou d'une distance trop grande entre représentants et représentés.

Les élus ne représentent pas forcément la diversité des électeurs, à cause du découpage électoral, la nature des modes de scrutin, l'évolution du pays / de la structure démographique, sociologique, etc.

- Le risque d'une certaine dépossession des gouvernés par les représentants. Rousseau a vivement critiqué la démocratie parlementaire, il considère qu'en élisant des représentants, en déléguant son pouvoir, le peuple abdique sa souveraineté et renonce à sa liberté. Il est clair que les intérêts des élus ne coïncident pas forcément avec ceux des électeurs, il arrive même qu'un élu ait à agir à l'encontre de ses convictions pour être dans la lignée du programme.

Ces craintes ont alimenté la résurgence d'un certain courant d'antiparlementarisme et la promotion de nouvelles conceptions de la démocratie. Depuis la fin des années 1980, les auteurs s'interrogent notamment sur les limites de la démocratie représentative, sur les dangers d'un parti majoritaire, ces réflexions aboutissent sur des propositions de solutions nouvelles pour revitaliser la démocratie. La voie la plus simple est d'accorder des pouvoirs

nouveaux aux citoyens, ainsi sont nés les principes de démocratie participative et délibérative.

La démocratie participative est issue de la gauche américaine des années 1960, avant d'avoir été théorisée par des auteurs républicains. Elle repose sur une critique de la représentation et prône la participation à tous les niveaux de la société, dans l'entreprise comme en politique, pour ainsi favoriser la transparence de l'action publique et améliorer la qualité des débats publics. Les citoyens sont alors amenés à évaluer la qualité des services publics. Toute décision adoptée après une délibération des citoyens est plus légitime et plus efficace que les autres (car plus consentie). Depuis une vingtaine d'année, la démocratie participative se développe en multipliant des institutions visant à associer les citoyens à la production des politiques publiques. Cela suppose la liberté des participants au débat, une certaine liberté du débat qui doit être public et potentiellement ouvert à tous.

Les techniques de démocratie participative sont variées :

- Le budget participatif (vrai succès au Brésil à Porto Allegre 1989), qui consiste à associer les citoyens à la définition des priorités budgétaires. Les habitants se réunissent par quartier puis élisent des délégués qui siègent au conseil du budget en transmettant leurs décisions de budget. Le conseil finalise les propositions avec les autorités municipales. Cette technique s'est exportée notamment en Europe, comme la ville de Grigny dans le Rhône (depuis 2004) ou en Poitou-Charentes le budget participatif des lycées (2005). Loi de démocratie de proximité pour rapprocher élus et administrés.
- Des référendums locaux. Certains maires, soucieux de tester les résistances à tel ou tel projet municipal, organisent une consultation préalable.
- Des juriscitoyens : des citoyens (25) tirés au sort formulent une série de recommandations concernant un problème sur une politique publique.

La démocratie participative se distingue de la démocratie représentative en ce sens qu'elle suppose un transfert de compétences du peuple souverain à ses représentants par le biais du suffrage. La démocratie participative se distingue de la démocratie directe qui idéalement devrait établir une parfaite concordance entre gouvernants et gouvernés grâce aux votations populaires. La démocratie participative constitue une forme complémentaire de partage de décisions. Les citoyens sont consultés et émettent des avis mais la décision finale revient néanmoins toujours à l'élu.

À côté, on trouve la démocratie délibérative (Rawls et Harberdas) : la société est démocratique lorsque la décision est prise par la délibération de ses membres. Le processus démocratique ne saurait se limiter à une simple addition des votes.

L'émergence de ces notions témoigne de la vivacité de la réflexion sur la notion de démocratie. Les constructions démocratiques sont donc inachevées, toujours fragiles. Ces théories renvoient à une conception particulière du rôle de l'État. Ces auteurs perçoivent l'État non pas comme devant imposer un projet à la société, mais comme devant rechercher une certaine neutralité, protéger la liberté des individus, mettre en place des procédures permettant aux citoyens de s'impliquer dans la vie collective... L'État doit arbitrer entre tous les intérêts, bien que parfois contradictoires.

§3. L'évolution contemporaine de la démocratie française

Les partis politiques exercent une emprise croissante dans la compétition électorale, ce qui n'est pas sans conséquence pour le fonctionnement de la démocratie. La démocratie française

connaît 4 évolutions décisives qui sont liées les unes aux autres :

- Une certaine nationalisation des arènes électorales
- Une intensification de la compétition électorale
- Une personnalisation des activités politiques
- Une collectivisation de la vie politique

A) La nationalisation des arènes électorales

Désormais, ce sont les enjeux nationaux qui structurent les campagnes locales. On assiste à une certaine unification au niveau national des différentes arènes électorales, on a tendance à retrouver les mêmes partis / alliances / clivages / thèmes de campagne dans les élections nationales et locales. Ce qui a pour effet de stabiliser les alliances autour de deux camps qui se décident au niveau central.

B) L'intensification de la compétition électorale

On observe une augmentation du nombre de candidats à chaque élection. Il est de plus en plus difficile d'être élu au premier tour, d'être réélu, les écarts se resserrent... D'où l'augmentation des dépenses à cause des coûts de publicité, de communication, de marketing électorale... Il y a une division croissante du travail politique, qui est de plus en plus personnalisé.

C) La personnalisation des activités politiques (personnalisation du pouvoir)

Les principaux partis politiques s'incarnent de plus en plus dans un petit nombre de dirigeants, de figures marquantes ayant une place importante dans l'espace médiatique. L'influence de l'élection présidentielle et de la télévision sur la scène politique conduisent à privilégier un nombre réduit de personnalités politiques ; les acteurs eux-mêmes entretiennent cette situation, et les petits candidats essaient de s'afficher pour se faire remarquer / dynamiser la campagne.

D) La collectivisation de la vie politique

Dans le fonctionnement de la démocratie, on assiste à la disparition du petit entrepreneur politique individuel au profit de grandes firmes politiques. Il est devenu quasi impossible de se faire élire sans le concours d'un parti, donc les élus sont de plus en plus subordonnés aux partis.

Toutes ces évolutions font qu'on évoque souvent une crise de la représentation, laquelle se manifeste par le développement de l'abstention, du vote blanc / nul, le vote pour les extrêmes, une chute de l'engagement politique, une faible participation des citoyens, une défiance des citoyens à l'égard des professionnels de la politique et des organisations politiques...

Dans la plupart des démocraties européennes, on observe l'émergence de nouvelles pratiques : les citoyens sont de plus en plus critiques, aspirent à une démocratie plus directe... Il est urgent effectivement de vivifier la participation démocratique, d'où la réflexion d'une démocratie électronique. La démocratie parlementaire aboutit souvent à la confiscation du pouvoir par une oligarchie politique, médiatique ou financière. La démocratie directe présente d'autres inconvénients : détournement par des groupes minoritaires ou extrémistes, risque de désorganisation de l'État.

Mais la démocratie n'est pas condamnée :

• À condition qu'on s'efforce d'améliorer la participation des individus à la vie politique en prévoyant un redécoupage électoral des circonscriptions de manière périodique effectué par un organe indépendant. Pour réduire le fossé entre représentants et représentés, la fracture entre pays légal et réel, on peut introduire une dose de proportionnel dans la désignation des représentants, compter et reconnaître les votes blancs pour permettre aux citoyens de manifester leur désaccord. Démocratie consociative = associant ensemble des segments de la société (Suisse, Pays-bas, Israël...), aménager les mécanismes de la démocratie représentative pure pour réconcilier le citoyen avec la représentation.

• On pourrait également utiliser de manière raisonnable les mécanismes de démocratie directe : référendum, juriscitoyens... Mais reste le problème de la représentativité des présents et de la disponibilité des citoyens. Les juriscitoyens n'ont pas non plus forcément les moyens de décider sur les dossiers confiés. Ces organes de concertation supposent un important travail de mise en forme et de synthèse de ces organes.

• Troisième piste : développer le contrôle des élus (le recall), c'est-à-dire donner la possibilité aux électeurs de remettre en cause la présence de certains élus en leur demandant de démissionner. Mais cette idée est difficilement applicable en France car depuis la Révolution la France vit sous l'emprise de la souveraineté nationale : une fois élus, les représentants n'ont pas de compte à rendre aux électeurs.

Le vrai remède est le référendum d'initiative populaire. En 2008, la révision constitutionnelle le prévoit, même si la classe politique y est assez réticente. Il s'agit d'une utilisation prudente de la démocratie directe : associer le peuple, provoquer débat public... Cette solution présente des avantages mais aussi des risques : le référendum peut être détourné (publicitaire), le peuple peut se lasser (abstention), etc. C'est pourquoi la Constitution italienne prévoit qu'une décision prise par référendum ne soit valable que si un certain nombre d'électeurs ont participé au vote.

Tous les pays ne pratiquent pas la démocratie. De nombreux systèmes politiques ne connaissent pas de « problèmes » (pluralisme...) pour la conquête du pouvoir : il s'agit de dictatures. Mais ce concept renvoie à des régimes très divers au niveau du fonctionnement, du type de légitimité, etc.

Un auteur ayant beaucoup travaillé sur ce concept est Linz. Il a dressé une typologie des dictatures en utilisant trois critères : le caractère plus ou moins moniste du pouvoir, le degré de mobilisation de la population et la place accordée à l'idéologie dans le fonctionnement du système. À partir de ces éléments de données, il distingue deux grands types de dictatures : les régimes autoritaires et les régimes totalitaires.

Régimes autoritaires	Régimes totalitaires
Pluralisme limité : plusieurs groupements (partis politiques, Église, armée...) participent avec plus ou moins d'autonomie à l'exercice du pouvoir.	Monisme politique : un seul groupe exerce l'intégralité du pouvoir.
Une certaine dépolitisation en acceptant l'apathie, l'atonie de la population.	Exigence de mobilisation de la population aux valeurs et objectifs.
Ne reposent pas sur des systèmes de valeurs /	Exigence de la conversion des individus

projets idéologiques structurés, se contentent d'une certaine indifférence de la population.

à l'idéologie du régime et au respect des préceptes de cette idéologie.

Une certaine dépolitisation en acceptant l'apathie, l'atonie de la population. Exigence de mobilisation de la population aux valeurs et objectifs. Ne reposent pas sur des systèmes de valeurs / projets idéologiques structurés, se contentent d'une certaine indifférence de la population. Exigence de la conversion des individus à l'idéologie du régime et au respect des préceptes de cette idéologie.

Section 2 : les systèmes autoritaires

Les systèmes autoritaires constituent une catégorie intermédiaire entre les démocraties pluralistes et les systèmes totalitaires. On parle de système autoritaire pour qualifier un système dans lequel on observe une hypertrophie de l'autorité, érigée en valeur suprême. Le peuple a parfois le droit de vote mais le système électif est souvent faussé, les droits de l'Homme ne sont pas respectés, les libertés d'opinion sont restreintes, la population ou une partie ne peut pas critiquer le pouvoir / exiger une décision favorable à l'ensemble du peuple, pas de contrôle sur les pouvoirs exercés sans séparation, parlementarisme rejeté, les pouvoirs sont aux mains d'une seule organisation dirigeante.

Parmi ces systèmes figurent la France napoléonienne, la république de Corée du Nord, le régime syrien actuel... Ces systèmes sont souvent associés aux sociétés fermées. Aux yeux de certains auteurs, leur ouverture pourrait permettre une démocratisation douce, apportant un mode de vie proche de celui des sociétés démocratiques.

Toute étude de ces régimes suppose une double démarche : il faut d'abord définir des critères d'identification avant d'en dresser la typologie, car il en existe plusieurs formes.

§1. Les critères d'identification des régimes autoritaires

D'après Hermet, ces régimes autoritaires présentent trois caractéristiques essentielles :

- Les rapports entre gouvernants et gouvernés reposent sur la force et non sur la persuasion
- La compétition pour le pouvoir est marquée et échappe à la volonté formelle des gouvernés
- Les gouvernants usent de la force pour réduire l'expression et le développement d'une opposition politique

Il existe une diversité de régimes autoritaires : certains suppriment les élections, d'autres maintiennent un pluralisme (mais de façade car les élections sont truquées / les partis en compétition sont choisis par le pouvoir). Quand il y a un multipartisme et des élections prévues, celles-ci ne permettent pas aux gouvernés de départager réellement divers prétendants au leadership gouvernemental. Les élections sont étroitement contrôlées, parfois en ayant recours à la fraude électorale : les élections ne sont qu'une apparence démocratique, elles ne servent qu'à légitimer le régime aux yeux extérieurs, à s'assurer une certaine apathie des masses et afficher une apparence d'unanimité.

Certains régimes acceptent même une expression politique, mais celle-ci est limitée aux secteurs qui correspondent aux orientations des dirigeants ; l'opposition est parfois tolérée et parfois phagocytée (pluralisme limité). C'est là une des différences entre régime autoritaire et totalitaire, car ce dernier suppose le monopole d'un parti unique.

Les médias sont censurés, totalement ou en partie, les droits de l'Homme ne sont pas respectés, les forces armées et la police politique jouent un rôle important car les régimes autoritaires ont souvent recours à la coercition pour empêcher la contestation de son régime et des dirigeants. S'il se trouve face à une opposition structurée, les régimes autoritaires peuvent recourir à la violence.

On note une faiblesse des mobilisations et de l'idéologie politique, car les régimes autoritaires encouragent une certaine dépolitisation en réservant les activités politiques aux experts. Ces régimes n'ont pas pour but de transformer les structures sociales et le travail d'imprégnation idéologique de la population est moins intense que dans les régimes totalitaires. Ils trouvent leurs racines dans le nationalisme, l'anti-impérialisme, le respect des traditions, le développement économique... Certains se réclament conservateurs, d'autres prônent le changement...

Il y a une tendance à l'abus d'autorité, quelle que soit la forme des régimes autoritaires : le gouvernement fonctionne plus à la force qu'au compromis, à l'injonction qu'à la persuasion, à la règle de fait que de droit. Les régimes autoritaires sont des dictatures un peu particulières car les dictatures par principe nient le principe et l'idée de démocratie, or les régimes autoritaires affichent une ambition démocratique. De plus, les dictatures sont bien souvent le fait d'un seul homme, tandis que les régimes considérés comme autoritaires reposent surtout sur une direction collégiale (lignée, ethnie, classe, caste...).

Les régimes autoritaires présentent aussi trois différences fondamentales avec les systèmes totalitaires :

- Pas de projet idéologique s'imposant à l'ensemble de la société civile
- Répression moins imprévisible / généralisée que sous un régime totalitaire
- Arendt : « l'autoritarisme implique une limitation de la liberté, mais jamais l'abolition de celle-ci »

Les régimes autoritaires visent à limiter, voire à empêcher toute opposition, mais généralement acceptent une force douce de contestation, à la différence des régimes totalitaires.

§2. Typologie des autoritarismes

Les régimes autoritaires présentent des formes variées, allant de l'autoritarisme patrimonial à la dictature libérale du bonapartisme. Tous, en tout cas, refusent l'action civile des citoyens et portent atteinte à la liberté d'opinion / d'expression des opinions.

Hermet distingue trois types de régimes autoritaires :

- L'autoritarisme patrimonial
- Le bonapartisme
- Les autoritarismes populistes

A) L'autoritarisme patrimonial

Les gouvernants perçoivent les biens collectifs comme leurs biens propres, refusent d'institutionnaliser leur pouvoir, préfèrent les relations affectives et de clientèle avec les gouvernés. Le souverain distribue les postes, les biens matériels, etc., dont il dispose librement. Un seul homme et sa famille accumulent d'énormes richesses. Des clans familiaux se succèdent au pouvoir, gérant l'État comme leur propriété. Exemples : Haïti, le Nicaragua...

B) Le Bonapartisme

On qualifie ce type de régime de présidentieliste de nos jours. Le pouvoir exécutif y est fort, le soutien populaire est obtenu dans les urnes et est important, la toute-puissance du dirigeant repose sur le consensus populaire. On parle également de césarisme démocratique, de démocratie plébiscitaire... Exemple : le Second Empire. Weber qualifie le bonapartisme de dictature libérale : pour lui, ce régime est transitoire entre oligarchie et démocratie ouverte, favorisant l'apprentissage des règles démocratiques tout en maintenant une politique conservatrice.

C) Les autoritarismes populistes

Ce sont des régimes recherchant et alimentant la ferveur populaire pour asseoir l'autorité d'un chef charismatique. Le populisme s'appuie sur une rhétorique simpliste de dénonciation des élites, il exalte le sens vrai du peuple contre le cynisme / la dépravation des élites. Ils ont bâti leur succès en mobilisant certains segments des classes moyennes. Exemples : le Venezuela d'Hugo Chavez, l'Argentine de Perron. On utilise à présent le terme populiste pour caractériser des mouvements politiques, un style de discours...

Section 3 : les systèmes totalitaires

On parle de totalitarisme pour évoquer le système politique des régimes à parti unique, qui n'admettent aucune opposition organisée, dans lesquels l'État tend à confisquer la totalité des activités de la société.

Le concept de totalitarisme a été forgé au XXe siècle, pendant l'entre-deux guerres. C'est un opposant au fascisme qui utilise le terme pour la première fois en mai 1923. À l'époque, ce concept est conçu comme un instrument de lutte politique, il a une signification péjorative et est employé dans les milieux antifascistes italiens. En 1925, les théoriciens du fascisme récupèrent ce concept et lui attribuent une connotation positive. Dans un de ses discours, Mussolini exaltait « sa farouche volonté totalitaire appelée à délivrer la société des oppositions et des conflits d'intérêts ».

Étymologiquement, totalitarisme signifie système tendant à la totalité, à l'unité. Ce concept est donc utilisé en science politique pour qualifier un système politique dans lequel l'État concentre tous les pouvoirs, intervient de façon autoritaire dans l'ensemble des activités économiques, politiques et sociales. L'État prend le contrôle de tous les secteurs de la société, il devient total. On emploie ce concept pour qualifier les systèmes qui ne se limitent pas

seulement à l'activité des individus comme dans une dictature classique mais tentent en plus de s'immiscer jusque dans la sphère intime de la pensée. Tous les citoyens doivent adhérer à une idéologie obligatoire, sous peine d'être considérés comme des ennemis de la communauté.

Ce totalitarisme se caractérise en principe par 6 traits :

- Idéologie imposée à tous
- Parti unique contrôlant l'appareil d'État avec chef charismatique
- Appareil policier recourant à la terreur
- Direction centralisée de l'économie
- Monopole des forces armées
- Monopole des moyens de communication de masse

On fait généralement entrer dans cette catégorie l'URSS stalinienne, l'Allemagne nazie, l'Italie fasciste, le Cambodge des Khmers rouges et la Chine des années 1950/60. La description du totalitarisme a fait l'objet de nombreux débats dans l'après-guerre. Arendt (philosophe américaine d'origine juive allemande) présenta le premier essai sur ce type de régime (Les origines du totalitarisme), dans lequel elle livre une explication de l'apparition historique du totalitarisme. À ses yeux, il repose sur une domination absolue des masses atomisées, fragilisées par une crise économique et morale (des années 30) et indifférentes aux promesses démocratiques. Le parti unique pénètre en profondeur tous les secteurs de la société civile. Il repose aussi sur la terreur dont le camp de concentration constitue l'institution centrale. Mais elle en a une vision limitée, car pour elle en 1951 seuls deux pays étaient totalitaires (l'Allemagne et l'URSS).

Deux autres explications :

Raymond Aron a livré une analyse sociologique du phénomène totalitaire, en montrant que le totalitarisme naît lorsque l'on refuse toute distinction entre sphère publique et privée. On nie tout pluralisme politique et social. Pour parvenir à cette unification, on met en œuvre toute une série de manœuvres pour effacer tout pluralisme. On cherche à éliminer toute forme d'autonomie humaine.

Contrairement à Aron, Lefort n'oppose pas démocratie et totalitarisme, expliquant que parfois le totalitarisme procède de la démocratie : il suffit d'une crise majeure (économique ou politique) pour que la démocratie effraie et que s'immisce la présence rassurante d'un chef tout puissant avec une certitude idéologique. En démocratie, si le peuple gouverne, c'est par ses représentants et jamais de façon directe. Les responsables savent exploiter ce mensonge démocratique en niant la fonction de représentation du libéralisme politique et en se proclamant les véritables représentants de la volonté populaire.

§1. Les critères d'identification du totalitarisme

Quatre traits caractéristiques :

- Une idéologie officielle couvrant tous les aspects de la vie sociale
- Un parti unique contrôlant l'ensemble des instances politiques nationales et locales
- Le recours à la violence policière et à la propagande pour s'assurer l'obéissance de la population
- Le contrôle des activités économiques par l'appareil d'État

A) Une idéologie officielle couvrant tous les aspects de la vie sociale

Les régimes totalitaires ont pour ambition d'obtenir l'adhésion active et sans réserve de toute la population, ils cherchent à imposer leur idéologie dans toute la société pour produire un homme nouveau. On veut dissoudre la société préexistante dans l'État tout-puissant.

Différentes idéologies :

- La théorie marxiste inspire l'idéologie communiste (société sans classes, pas de domination, prolétariat rédempteur)
- Le système de pensée du projet national socialiste s'inspire d'une vision inégalitaire et raciste de la société, de l'antisémitisme, de l'antibolchévisme. Le nazisme croit en l'avènement du Reich, exaltant les vertus de la nation allemande, chef charismatique. Aron parle même de religion séculière pour le nazisme.

Mais les idéologies sont utilisées pour la même chose : tout leur est subordonné. Toute forme de dissidence / désaccord tend à être criminalisée, il faut donner des preuves de son adhésion à la nouvelle idéologie.

B) Un parti unique contrôlant l'ensemble des instances politiques nationales et locales

Aucun pluralisme n'existe, même pas de façade. Un seul et unique parti gère la nation.

C) Un recours à la violence policière et à la propagande pour assurer l'obéissance de la population

Il s'opère un contrôle social intense. Les formes de dissidence / résistance sont repérées et sanctionnées grâce à un dispositif de contrôle des individus et de leur activité, dont ils ne peuvent se soustraire. Ils ne peuvent pas s'organiser pour résister. La mise en place d'un tel dispositif de surveillance, la diffusion de la nouvelle idéologie, supposent la participation de la population : on cherche sa mobilisation. Le régime encourage également la délation politique. Le totalitarisme pénètre l'ensemble des groupes sociaux, repose sur une population largement engagée dans le triomphe de son idéologie.

D) Le contrôle des activités économiques par l'appareil d'État

Arendt : la terreur consiste en l'essence même du régime totalitaire. Elle le définit comme « une forme de gouvernement dont l'essence est la terreur ». Cette terreur est susceptible de toucher jusqu'aux responsables du régime. D'autres auteurs ont une vision plus large et intègrent des régimes ne pratiquant pas la terreur. Linz pense que les mécanismes de contrôle social et politique comptent autant que la terreur pour qualifier un régime de totalitarisme.

§2. Le dispositif totalitaire

Comment assurer l'encadrement et la mobilisation de la population ? Le totalitarisme met en place un système institutionnel propre, spécifique, qui comporte au moins quatre éléments :

- Le parti unique et ses organisations collatérales. Des millions d'individus sont membres des organisations totalitaires (partis, syndicats, associations...). Le parti unique est l'organisation supérieure aux autres, hiérarchiquement et numériquement. Il remplit plusieurs fonctions : encadrer la population et la mobiliser autour de l'idéologie du régime ; assurer l'éducation des masses ; célébrer le culte du chef. Il joue un rôle essentiel dans la formation de l'homme

nouveau, les militants du parti doivent en être l'incarnation. Le parti devient un lieu de sélection et de formation des nouvelles élites, expliquant l'importance des associations de jeunesse dans ce système. Les organisations totalitaires produisent de multiples incitations à s'engager activement dans le soutien au régime, assurent des positions de pouvoir, peuvent même fournir de nombreux emplois rémunérés. Les membres de ces organisations sont les intermédiaires entre la population et les administrations de l'État car on observe un dédoublement des administrations traditionnelles par les instances partisans. La police politique assure la terreur et donc l'ordre du totalitarisme.

• Un leader charismatique, avec culte du chef. Certains régimes sont par ailleurs identifiés par le nom de leur chef : Stalinisme, Hitlérisme... Ce chef est suprême, visionnaire, incarne l'État totalitaire, ne se trompe jamais : c'est un surhomme. Ce sont des systèmes dans lesquels on observe une extrême personnification du pouvoir. Les discours publics débutent et se terminent par une déclaration de soumission / foi en ce chef infaillible, entretenant le culte. Le chef ne garde que les fidèles et élimine les concurrents : il faut éviter la constitution de centres politiques autonomes. Concentration des pouvoirs dans ses mains. Son entourage provient de la confiance que le chef place en eux. Il n'est pas exclu que le chef fasse surveiller même son entourage par la police politique.

• Un monopole idéologique : seule la doctrine officielle est vérité, toutes les autres sont considérées comme fausses, dangereuses et doivent être éradiquées de la société. Elle permet d'identifier des ennemis objectifs. Ce type de régime instaure un monopole absolu sur toutes les formes d'expression publique / de production culturelle.

• L'hypertrophie des appareils répressifs : l'ensemble de la population tend à entrer dans la catégorie des suspects potentiels. Le totalitarisme se repose sur de puissants appareils répressifs, les incriminations pénales sont arbitraires et le symbole même est le camp de concentration (pour enfermer les dissidents, opposants, tous ceux que l'idéologie définit comme nuisibles).

Le phénomène totalitaire présente une forme d'homogénéité. Pourtant, en comparant, il semble possible de déceler certaines différences entre fascisme italien et nazisme allemand. Trois exemples :

• Au niveau des origines des mouvements : le fascisme italien est né de différents courants de la gauche socialiste et syndicaliste révolutionnaires, intégrant même certains courants du libéralisme conservateur (Mussolini était dirigeant du parti socialiste) ; tandis que le nazisme a ses racines dans le nationalisme.

• Au niveau de l'interprétation du nationalisme : Mussolini « tout dans l'État, rien en dehors de l'État, rien contre l'État », l'État est donc au centre de la vision du monde fasciste, l'homme nouveau y trouve sa raison d'être. Le nazisme prône une autre vision dans laquelle le Folk, le peuple, est au centre, l'État n'était qu'un outil. De plus les nazis ont l'idée d'une domination raciale et le droit se résume à la simple transposition en termes juridiques de la volonté du Führer.

• Au niveau de la place que tient l'antisémitisme dans l'idéologie et la pratique des régimes : c'est la spécificité du nazisme, procédant par étapes et débouchant sur une politique d'extermination planifiée. Depuis le XIXe siècle, l'antisémitisme est une source du nationalisme allemand. En Italie, l'antisémitisme est pratiquement absent du fascisme des

origines (mise à part quelques courants marginaux), Mussolini n'appliquera qu'une politique de discrimination en 1938 pour affirmer l'alliance avec l'Allemagne hitlérienne.

L'État contrôle tous les aspects de l'existence sociale, avec une mobilisation très encadrée créée par le parti unique, suivant une idéologie implacable. Tous ces caractères ont justifié la création d'une nouvelle catégorie politique : la notion de totalitarisme. Ce concept a permis d'éviter la banalisation de ce système dans la catégorie régime autoritaire.

Partie 2 : les acteurs politiques

Chapitre 3 : les partis politiques

Ils sont un mal inhérent au gouvernement libre. Déjà à son époque Tocqueville affichait la méfiance que connaissent les partis politiques. Organisation souvent décriée, ils jouent pourtant un rôle déterminant dans le fonctionnement de la démocratie. Ils sont les acteurs collectifs centraux de la démocratie pluraliste : ils détiennent le monopole de l'offre électorale par l'investiture qu'ils offrent aux candidats, la structure ainsi que l'opinion, participent à la sélection des gouvernants et encadrent l'activité des responsables politiques.

Les partis politiques sont nés au XVIIIe siècle avec l'apparition du régime représentatif et se sont développés avec l'élargissement du suffrage. Ils sont un passage obligé de la compétition électorale, même s'ils suscitent des critiques, sont parfois perçus comme vecteurs d'intérêt privé ou comme entretenant artificiellement certains clivages dans la société.

Ils ont une ambition de mobilisation, ils cherchent à s'imposer comme représentants d'une population et porteurs d'un projet de société. Ils doivent donc travailler à faire partager la justesse de leurs vues, à convaincre de la valeur de leurs programmes et leurs objectifs. Ils sont en concurrence entre eux mais aussi avec d'autres organisations : groupes d'intérêts, syndicats, associations, qu'ils utilisent parfois comme relais de leur action.

Toute action des partis politiques est orientée vers l'accès aux institutions politiques : leur but est la conquête et l'exercice du pouvoir seul ou coalisé avec d'autres. Pour y parvenir, comme le dit Braud, les partis politiques sont à la fois des « machines électorales, des arènes de débat et des agents de socialisation ».

Au sein de la classe politique, on fait une distinction entre strates dirigeantes et partisanes. Les premières évoquent le personnel assurant la direction politique et administrative du système, les gouvernants. Les secondes renvoient à l'ensemble du personnel qui anime / dirige la compétition politique. Les dirigeants politiques sont généralement issus des cercles des dirigeants des partis politiques. C'est pourquoi ils entretiennent des relations complexes : ils sont différents car remplissant des tâches distinctes mais sont également associés car les mêmes acteurs remplissent tour à tour les deux types de fonction (responsabilité dans un parti avant de devenir dirigeant...).

Au sein de ces organisations se nouent des relations sociales particulières : les partis politiques sont une communauté d'individus regroupant de simples adhérents, des militants, des élus, des permanents, ces différentes catégories ne jouant pas toujours le même jeu au sein de ces réseaux. On observe des amitiés, des rivalités, on développe des croyances communes

et distingue des logiques d'intérêt et des stratégies personnelles...

Pour mieux connaître les partis politiques, il faut d'abord analyser ce qui fait l'originalité du phénomène partisan, puis se pencher sur l'inventaire des systèmes de partis, enfin étudier ce qu'est le paysage partisan français aujourd'hui.

Section 1 : le phénomène partisan

Quels critères permettent de distinguer les partis politiques des autres formes d'organisation politique ? Comment les partis politiques modernes sont-ils nés ? À quoi servent les partis politiques ? Quels sont les différents types de partis politiques, peut-on établir une classification ?

§1. La notion de parti politique

La définition repose sur quatre critères :

- La continuité de l'organisation
- Une organisation complète du niveau local au niveau national
- La volonté d'exercer le pouvoir
- La recherche d'un soutien populaire spécialement par le canal des élections

A) La continuité de l'organisation

Un parti politique est une organisation dont l'espérance de vie est supérieure à celle de ses dirigeants en place. Ce critère permet d'écarter les clientèles, factions, cliques, qui disparaissent avec leurs fondateurs et animateurs. Un parti peut être fondé par un chef charismatique et parvenir à s'institutionnaliser par la suite, comme le mouvement gaulliste, qui a survécu à de Gaulle.

B) Une organisation complète du niveau local au niveau national

Cela permet d'établir une distinction d'avec les groupes parlementaires : ceux-ci n'existent qu'au niveau national, sans posséder un système complet et permanent de relations avec les unités de bases.

C) La volonté d'exercer le pouvoir

Ce critère permet d'écarter les groupes d'intérêts et de pression (lobbies). L'intérêt de tout parti est de s'emparer du pouvoir ou de participer à son exercice, il veut figurer au Parlement, conquérir des sièges aux élections... alors que les groupes de pression cherchent à influencer les titulaires du pouvoir. Les partis politiques luttent pour telle ou telle conception globale de la société, le projet devrait concerner tous les aspects d'une société donnée ; alors que les groupes d'intérêts agissent pour la défense d'intérêts particuliers (monde agricole, par exemple).

D) La recherche d'un soutien populaire spécialement par le canal des élections

Ce critère permet de distinguer les partis des clubs politiques, qui ne sont que des laboratoires d'idées, de réflexion, où sont associés acteurs politiques et experts. Ils ne participent pas aux élections, ils pourraient être rangés dans la catégorie des groupes de pression car alimentent les partis politiques en idée. Des clubs peuvent néanmoins être tentés par l'action politique directe et se transformer en partis politiques ; exemple : (1971) la convention des institutions républicaines (dirigée par Mitterrand), qui ont fondu avec la SFIO et d'autres organismes pour former le parti socialiste d'aujourd'hui. De même, un groupe de pression peut être tenté de s'allier à un parti, de se transformer ; exemple : le parti travailliste anglais né des syndicats britanniques ou les Verts en France qui étaient un groupe de pression.

Un parti politique est une organisation durable agencée du niveau national au niveau local, visant à conquérir et à exercer le pouvoir, et recherchant à cette fin le soutien populaire.

§2. L'origine des partis politiques

Le phénomène partisan est une réalité récente, il n'apparaît que dans le courant du XIXe siècle. L'élargissement des suffrages se traduit par la transformation de mouvements peu structurés (clubs politiques, banquets) en organisation durables pour conquérir le pouvoir. L'émergence des partis politiques modernes est étroitement liée à l'institution du suffrage universel comme mode de désignation des gouvernants.

Ainsi, dans Le Savant et le politique, Weber explique que « les partis politiques sont les enfants de la démocratie, du suffrage universel, de la nécessité de recruter et d'organiser les masses ». En Angleterre, le parti politique moderne naît après la réforme électorale de 1832, à l'initiative des libéraux qui organisent localement des sociétés chargées d'inscrire les électeurs sur les listes électorales. Mouvement similaire aux États-Unis en 1830 : les partis politiques s'organisent en créant de puissantes bases locales appuyées sur les couches populaires. En France et dans d'autres pays européens, le passage du club parlementaire ou du club politique à une organisation de masse se fait principalement au moment de la Révolution de 1848.

Dans Les partis politiques (1951), Maurice Duverger fait une distinction quant à l'origine des partis politiques modernes : les partis de création électorale et de création extérieure.

Dans l'ensemble, les partis politiques ont une origine électorale et parlementaire : ils naissent et se développent avec la démocratie, c'est-à-dire avec l'extension des prérogatives parlementaires et avec l'extension du suffrage populaire. À partir du moment où les assemblées ont un rôle grandissant, on assiste chez les élus à une volonté de se réunir pour agir en commun, d'où la création de groupes parlementaires, qui réunissent les élus professant une même doctrine politique.

Parallèlement, plus le droit de vote s'étend, plus il faut canaliser les suffrages, d'où l'apparition de comités électoraux locaux, pour patronner les candidats, pour soutenir leur campagne. Duverger observe que les partis politiques modernes se créent par l'institution d'une coordination permanente, par l'institution de liens réguliers entre ces deux cellules mères que sont le groupe parlementaire et les comités électoraux. Exemple : succession des réformes électorales en Grande-Bretagne en 1832, 1864, 1865.

Néanmoins, Duverger identifie ce qu'il appelle des partis d'origine extérieure (« de création extérieure »), qui sont essentiellement institués par une institution préexistante dont l'activité

se situe en dehors du Parlement. Exemple : le parti travailliste anglais né des syndicats, certaines sociétés de pensée qui ont créé des partis radicaux et libéraux en Europe.

Ces partis de création extérieure présentent certaines caractéristiques qui les distinguent des partis de création parlementaire et électorale :

- Caractère plus centralisé
- Pratique plus forte en leur sein
- Poids des dirigeants internes plus forts que celui des élus
- Un peu de détachement, de défiance à l'égard du jeu parlementaire

La classification de Duverger fonctionne assez mal pour les nouveaux États ou les pays en voie de développement : en Afrique, il existe par exemple très peu de partis d'origine parlementaire. Les partis naissent souvent en même temps que l'État, supposant un certain stade de développement économique et social. Cette classification est plutôt valable pour les démocraties libérales occidentales.

§3. Les fonctions des partis politiques

Les partis politiques remplissent des fonctions diverses dont l'orientation et le contenu dépendent de leur environnement social et politique. Ils n'ont pas les mêmes fonctions selon qu'ils soient en démocratie, en régime totalitaire, etc... Ils dépendent aussi des caractéristiques propres à chaque parti, d'où des différences entre un parti régionaliste sans élu et un parti dominant (exemple : la démocratie chrétienne en Italie).

Quelles que soient ces différences, ils cherchent tous à augmenter leur représentativité, cherchent à exercer le pouvoir. Ils veulent y parvenir mais tous n'y parviennent pas avec la même efficacité. Néanmoins, on peut faire une distinction entre ce que font les partis politiques (les fonctions politiques) et ce que l'on peut faire des partis politiques (les fonctions sociales).

A) Les fonctions politiques des partis politiques

Mobiliser des soutiens pour affronter la bataille électorale dans les meilleures conditions. Ils mettent la puissance de leur appareil à la disposition des candidats en apportant ressources financières et assistance militante dans les activités de propagande, soutien des dirigeants nationaux aux candidats locaux, etc. C'est leur fonction électorale.

Mais ils participent également à la fonction de recrutement politique, même si cette sélection du personnel peut donner lieu, parfois, à certains vices et oligarchies. On assure une formation politique des candidats, on recherche de nouveaux talents pour sélectionner de nouveaux candidats. Dans cette fonction de sélection des élites politiques, les partis politiques sont aujourd'hui concurrencés par le rôle croissant joué par les militants et électeurs (développement de la pratique des primaires). Il s'agit d'une technique importée des États-Unis, des élections pour désigner les candidats. Elles mobilisent les citoyens, investissent le candidat d'une légitimité populaire, mais, revers de la médaille, font concurrence et privent les partis politiques de l'une de leurs missions.

Les partis assurent l'encadrement parlementaire des élus, ils maintiennent un contact permanent entre élus et électeurs. Les groupes parlementaires réunissent les élus d'un même parti et assurent une certaine concertation (décision d'une position du groupe pour telle ou

telle question).

Les partis politiques élaborent des programmes politiques et contribuent donc à la formation des opinions. Ces programmes sont élaborés lors de réunions, de débats internes, au sein d'assemblées parlementaires, lors de débats sur la scène médiatique... Ils cherchent à prendre en charge les attentes de la société, essaient de donner de véritables réponses aux insatisfactions multiformes des catégories de la population. Ils facilitent le choix des électeurs, structurent l'opinion et par extension le vote. Cette fonction programmatique s'inscrit dans une logique contractuelle, car le programme se veut un engagement vis-à-vis des électeurs, mais en réalité, il est bien rare de voir un programme intégralement mis en œuvre.

Le programme a un certain nombre d'effets symboliques importants :

- Une visée certificative : il faut convaincre l'opinion du sérieux du parti. Il faut rendre public des engagements précis et bien souvent les mesures sont confirmées par des discussions d'experts
- Une visée pédagogique : les militants ont approuvé, ont assimilé les orientations principales, leur rôle est maintenant de faire connaître ce programme au public
- Une visée stratégique : chaque partie du programme cherche à séduire une partie de l'opinion par une proposition reprenant les aspirations du peuple, pouvant alors apparaître comme des catalogues de mesures sectorielles

Dernière fonction : Ils participent au pouvoir par le biais de leurs élus. Les partis de la majorité soutiennent et défendent la politique suivie tout en dénonçant les faiblesses du programme adverse, et les partis d'opposition ont une stratégie de critique pour faire jouer l'alternance. Le débat public est un élément essentiel de la démocratie pluraliste et est très largement alimenté par ces confrontations d'analyse et ces polémiques partisanes.

B) Les fonctions sociales des partis politiques

Merton appelle ces fonctions sociales des « fonctions latentes ». Georges Lavau évoque la fonction tribunitienne du parti communiste français, car donnant un défenseur, un porte-parole, contribuant à l'intégration des groupes sociaux les plus défavorisés. Ainsi, par extension, de manière latente, un parti révolutionnaire et anti-système contribuerait à légitimer partiellement le système.

Les partis sont aussi des agents de socialisation : ce sont des lieux de sociabilité pour leurs membres, tendant à discipliner les élus, à favoriser la prise de conscience de solidarités entre groupes sociaux différents, ils peuvent également se comporter en agents de consolidation des identités collectives et, pour certains, constituent des groupes de réassurance identitaire. Dans les nouveaux États, les partis remplissent des fonctions encore plus nombreuses et diverses, à savoir la structure et le rôle des dirigeants ; ils servent souvent comme instrument essentiel de la modernisation économique, sociale et politique du pays.

§4. Les types de partis politiques

On connaît deux critères classiques jusqu'en 1951 : le volume et l'idéologie. Mais Duverger apporte une nouvelle classification à partir des critères de leur structure interne. Aujourd'hui, cette typologie ne rend plus tout à fait compte de l'évolution contemporaine de la plupart des organisations partisanes, puisque de nouvelles formes sont apparues.

A) La prédominance du critère structurel

Dans cet ouvrage, Duverger fait une distinction entre « parti de cadre » et « parti de masse ».

Les partis de cadre constituent la première forme de parti politique. Ils apparaissent avec la démocratie, à l'époque du suffrage restreint ou au début de l'instauration du suffrage universel. Selon lui, ils ont trois traits caractéristiques :

- Ils sont constitués de notables : le recrutement d'un grand nombre d'adhérents ne constitue pas un objectif majeur, on cherche des notables représentatifs des élites sociales. Ils constituent l'ossature d'un parti dont les militants sont encore pratiquement absents.
- Il s'agit de confédérations souples de comités locaux : ce sont des partis décentralisés, faiblement organisés. Ils jouissent d'une grande autonomie. Le lien avec la structure centrale est faible et irrégulier. Le groupe parlementaire tient une place prépondérante par rapport à un appareil partisan encore très peu développé.
- Ce sont des partis faiblement idéologisés : attitudes pragmatiques destinées à entretenir et si possible à étendre le capital électoral.

Les partis de cadre prédominent chez les partis d'obédience conservatrice ou libérale, comme le parti radical fondé en 1901. Ils ont évolué, notamment aux États-Unis, avec le système des primaires qui crée une organisation minutieuse maintenant un contact régulier entre parti et électeurs.

Les partis de masse. Historiquement, ils sont nés avec l'universalisation du suffrage. En obtenant le droit de vote, le peuple souhaite élire des candidats issus de ses rangs, qui traduisent leurs aspirations ; c'est pourquoi apparaissent des partis d'un type nouveau qui recrutent massivement, sont tournés vers l'éducation politique des masses et destinés à former de nouvelles élites politiques. C'est un mouvement créé par les socialistes fin XIXe, début XXe siècle puis copié par les communistes, les fascistes... La généralisation des partis de masse correspond à l'élargissement de la démocratie qui s'ouvre à toute la population. Le conflit conservateur libéral qui opposait les partis de cadres entre eux par un conflit capitaliste socialiste opposant généralement partis de cadre et de masse.

Ils présentent des caractéristiques inverses à celles des partis de cadre :

- Recrutement massif de membres, avec encadrement
- Financement collectif grâce aux cotisations des adhérents
- Organisation beaucoup plus rigide, structurée, hiérarchisée, dans laquelle apparaissent de nouveaux rôles politiques (appareil permanent...)
- Cristallisation d'une collectivité militante, c'est-à-dire mise en place d'un ensemble important d'adhérents conservant une activité professionnelle et acceptant de consacrer une part importante de leur temps libre au service de leur parti (culture importante de la participation, exigeant ardeur et loyalisme).

Selon Duverger, ce type d'organisation partisane se rencontre principalement parmi les partis ouvriers socio-démocrates ou communistes.

B) Les insuffisances de cette typologie et les nouvelles proposées

On fait de nos jours deux reproches à cette typologie :

On ne peut intégrer ou caractériser clairement des formes partisans mixtes ou complexes. Il existe des partis de cadre présentant certaines qualités de partis de masse, ces derniers pouvant alors se transformer en partis de cadre. Il existe des partis qui ne s'apparentent à aucun modèle, ni cadre ni masse (le mouvement gaulliste, par exemple).

L'analyse de Duverger porte exclusivement sur les structures partisans. Il réduit le phénomène partisan à un choix entre différentes structures d'organisation, ne rendant plus compte de l'état actuel du phénomène. Depuis 1951, les partis de cadre se sont maintenus, les partis de masse ont évolué ou décliné, on a vu apparaître un nouveau type de parti politique qu'on a appelé « parti attrape-tout », « parti d'électeurs » ou « parti de rassemblement » (catch-all parties).

Ce sont surtout les partis de masse qui ont décliné, leur base sociale s'étant rétrécie et ayant évolué. Soit ils restent eux-mêmes et perdent leurs électeurs, soit ils évoluent. S'ils se transforment, ils deviennent des partis de gestion. Kirchheimer en 1966 souligne la mutation du fait partisan dans les sociétés avancées pour plusieurs raisons :

- Expansion économique qui gomme les disparités
- Montée en puissance des médias favorisant une augmentation du pouvoir, une dépolitisation qui n'est pas sans effet sur la nature des partis politiques
- Ces partis d'attraction sont des partis modernes adaptés à la compétition politique des sociétés sur-développées, tournés exclusivement vers la compétition électorale, souhaitant attirer un maximum de suffrages pour devenir et demeurer des partis de gouvernement.

Ils ont 3 caractères :

- Un électorat diversifié : chaque parti ratisse large et intensifie ses relations avec les groupes d'intérêts
- Un programme d'agrégation : il faut éviter la rigidité doctrinale, toute intransigeance politique. Il ne faut pas de position tranchée, sous peine de rebuter des électeurs. Les programmes sont des synthèses de réponses aux aspirations.
- Une direction extravertie : le parti est d'abord fait pour ses électeurs, la direction est confiée aux élus car ils sont au contact de l'électorat et jugés plus aptes à traduire les aspirations des électeurs.

Richard Katz et Peter Mair évoquent le concept de parti cartel.

Pour identifier ce concept, ces deux auteurs observent que dans les sociétés politiques actuelles, les liens entre partis et société civile s'affaiblissent, tandis que les liens entre partis politiques et État se renforcent (financement public, professionnalisation des partis politiques, gouvernementalisation des partis). Ces partis deviennent des agences d'État financées principalement par des crédits publics : ce sont des courtiers entre société et État, ils cherchent à tirer avantage de leur position. Ce sont des partis installés sur la scène politique, influents dans la compétition électorale et disposant d'un accès privilégié aux médias.

Ces partis ont vocation à exercer le pouvoir politique, ils s'allient pour former une sorte d'entente mutuelle pour se répartir les ressources et la conséquence de ce nouveau type de phénomène partisan est la limitation de la compétition électorale – le phénomène de parti cartel pouvant parfois même générer une manifestation / réaction anti-cartel qui serait pour les deux auteurs précités à l'origine de l'émergence des partis d'extrême droite en Europe.

Mais ce concept a fait l'objet de critiques car l'ancrage social des partis politiques n'a pas totalement disparu. Une chose est sûre ; les partis politiques se transforment de plus en plus en partis de professionnels, c'est-à-dire qu'ils ont un nombre réduit de militants, un appareil politique peu développé, l'essentiel des activités du parti étant souvent confié à des spécialistes rémunérés.

Section 2 : les systèmes de partis

Dans chaque pays, le nombre de partis politiques, leur dimension, leurs alliances, leur stratégie, etc. forment un ensemble de rapports relativement stables qu'on appelle « système de partis ». Le fonctionnement d'un système de partis dépend des relations entre le système institutionnel et ledit système de partis.

La concurrence est-elle libre sur le marché politique ? On peut établir une classification binaire entre les systèmes compétitifs et ceux qui ne le sont pas, pour faire simple.

§1. Les systèmes compétitifs

Le marché politique est plus ou moins ouvert selon la configuration du système partisan. Trois situations : les systèmes multi-partisans, bi-partisans ou à parti dominant.

A) Les systèmes multi-partisans

Plusieurs partis occupent l'espace public (élections, médias, assemblées représentatives, au niveau local...). Le multipartisme est l'une des conditions de la vie démocratique. Ses facteurs sont de plusieurs types :

- Des facteurs sociaux : au XIXe siècle, on assiste à un affrontement entre partis conservateurs et partis libéraux qui traduit un conflit de classes entre l'aristocratie foncière et la bourgeoisie industrielle et commerçante. On assiste ensuite au développement de l'industrie et du prolétariat, engendrant une troisième force politico-sociale.
- Des facteurs idéologiques et religieux : la révolution russe a engendré une division des forces populaires puis l'apparition des partis communistes à côté des partis socialistes. L'écologie produit également de nouveaux partis.
- Des facteurs historiques et nationaux. Des clivages particuliers se sont ajoutés avec le temps, augmentant le nombre des partis politiques.
- Des facteurs institutionnels. Liens très étroits entre les systèmes électoraux et la nature du système de partis. Dès 1946, Duverger soulignait l'influence des régimes électoraux sur les systèmes de partis, influence résumée en 3 lois :

o La représentation proportionnelle conduit à un système de partis multiples et indépendants les uns des autres

o Le scrutin majoritaire à deux tours conduit à un système de partis multiples et interdépendants

o Le scrutin majoritaire à un tour conduit à un maintien du bipartisme : barrage à l'apparition d'un nouveau parti.

Ces trois lois sont à nuancer car l'influence n'est pas automatique ni isolée, elles indiquent une orientation probable mais le jeu peut être modifié par d'autres éléments (taille des circonscriptions, redécoupage, réglementation des conditions de l'élection...). Plus la dimension des circonscriptions électorales s'accroît, plus les sièges s'éparpillent.

Quelles sont les conséquences de ce multipartisme ?

On constate trois inconvénients :

- Il convient mal à l'agrégation des intérêts, car chaque parti tend à devenir le porte-parole d'une catégorie particulière, se contente de transmettre telles quelles les exigences exprimées par sa clientèle propre.
- La médiatisation des choix : l'électeur ne décide pas directement de son destin, n'arrête pas les grandes orientations nationales, s'en remet à des médiateurs-députés qui décideront ensuite en fonction de coalitions et de compromis quelle sera la politique suivie. C'est une démocratie médiatisée.
- Une absence de majorité stable et cohérente capable de soutenir fidèlement et durablement le gouvernement. On assiste à la succession de majorités de coalitions qui se font et se défont : instabilité gouvernementale.

Ce multipartisme peut parfois être tempéré : les inconvénients cités peuvent être atténués par l'existence d'alliances stables et cohérentes (deux grandes coalitions avec plate-forme unique, agissant ensemble au gouvernement). Phénomène de bipolarisation créant une situation proche de celle du bipartisme.

B) Les systèmes bi-partisans

Ils se composent de deux partis politiques principaux. Chacun d'eux gouverne en fonction des échéances électorales. En principe, cela implique une absence de coalition, une alternance de l'accès au pouvoir. Il est favorisé par le scrutin majoritaire à un tour. Le bipartisme absolu se rencontre aux États-Unis (démocrates et républicains) : les deux partis détiennent la quasi-totalité des sièges des parlementaires. Depuis plus d'un siècle, tous les présidents élus sont issus d'un de ces deux partis.

Les effets sont opposés à ceux du multipartisme intégral. Le bipartisme facilite l'agrégation des intérêts et la réduction des exigences. Le bipartisme dé-médiatise les options fondamentales, l'électeur choisit les options, les gouvernants chargés de mettre en œuvre ces options. Le gouvernement est issu directement des urnes sans coalition partisane, garantissant une certaine stabilité.

Il existe divers types de bipartisme :

- Le bipartisme souple et rigide (souple = sans discipline de vote ; rigide = avec)
- Le bipartisme parfait et imparfait : parfait lorsque les deux partis principaux totalisent 90 % des suffrages ou plus, les petits partis étant alors exclus du jeu politique, imparfait lorsque les deux partis ne totalisent que 75 à 80 %, aucun n'ayant la majorité absolue, d'où une nécessité de s'allier)
- Le Blondel : bipartisme ennemi, où un tiers parti plus petit, inapte à diriger lui-même le pays, est susceptible pourtant de servir d'appoint à l'un des deux partis dominants
- Le bipartisme équilibré : deux partis de force et de taille à peu près égales s'alternent au

pouvoir en fonction des électeurs marginaux et dominés (le second parti est exclu de l'espérance du pouvoir, à la limite du système à parti dominant)

C) Les systèmes à parti dominant

Le parti dominant présente deux caractéristiques :

- Il surclasse nettement ses rivaux sur l'ensemble d'une période
- Il s'identifie à l'ensemble de la nation, ses idées coïncident

En France, sous la IIIe République, le parti radical était dans cette situation (République radicale). Le parti dominant s'impose (sans lui rien n'est possible), il est incontournable car il a la majorité des sièges au Parlement. Pour être qualifié de parti dominant, il doit recevoir 30 à 35 % des suffrages exprimés. Il est à distinguer du parti unique : il acquiert et conserve son hégémonie grâce à l'émiettement de ses adversaires, alors que le parti unique fonde son monopole sur l'interdiction des autres formations.

Le parti dominant n'exerce pas forcément le pouvoir (dans le cas où les autres partis se coalisent contre lui). Il est en général stable au niveau gouvernemental, mais cela peut dépendre de s'il existe des divisions internes au sein du parti, des alliances...

Inconvénients :

- Risque d'immobilisme : à gouverner sans concurrence, on gouverne bien souvent sans talent, surtout si les mécanismes de contrôle parlementaire sont paralysés
- Transfert de la politique sur d'autres sites. Le jeu parlementaire est remplacé par la pression d'organisations.
- Risque de cassure du consensus car une partie de l'opinion se sent en exil politique, risque d'assister au développement d'une opposition extra-parlementaire

§2. Les systèmes non compétitifs (systèmes à parti unique)

Les systèmes non compétitifs se rencontrent lorsqu'un parti monopolise l'exercice de la fonction partisane. Il peut s'agir de situations très diverses comme les régimes totalitaires, les régimes autoritaires avec une forte personnalisation du pouvoir, etc.

C'est un système fondé sur l'interdiction et la répression des autres formes d'organisation politique. Le système à parti unique peut présenter plusieurs significations. Ainsi dans les systèmes communistes, le parti unique est l'expression d'une classe sociale. Dans les systèmes fascistes, le parti unique prend un autre sens : c'est l'abandon du principe de neutralité politique de l'État (car comme il se réclame porteur d'idéaux, il ne peut admettre qu'un seul parti).

Plusieurs objectifs :

- Préserver l'unité nationale
 - Palier l'insuffisance du mérite des élites politico-administratives
 - Monopoliser les efforts pour le développement des économies
- Le parti unique permet de maintenir la communication entre le gouvernement et les masses, permet de diffuser la propagande, est la principale force d'impulsion et d'encadrement des activités de la société.

Face aux autres groupes sociaux, le parti peut adopter deux attitudes :

• Chercher à les contrôler et à les absorber (régimes totalitaires)

• Transmettre une idéologie (régimes autoritaires)

L'existence d'un parti unique est la base d'une dictature, même si celle-ci n'est que provisoire.

Section 3 : les partis politiques français

§1. Les spécificités du système français

En quoi les partis politiques français sont-ils originaux ? Qu'est-ce qui les distingue des autres partis occidentaux ?

A) Une mauvaise image dans l'opinion publique

Cela est vrai dans tous les pays européens mais plus encore en France. Selon diverses enquêtes d'opinions, pas plus de 15 % des Français déclarent leur faire confiance. Ce désaveu est le fruit d'une longue tradition, le Général de Gaulle ayant déjà lui-même eu des reproches à leur égard, affirmant qu'ils sont un ferment de division dans une nation nécessitant une unité. On leur reproche aussi leur inefficacité ou leur corruption. Cette image s'est renforcée depuis 20 ans, depuis le développement d'affaires touchant un certain nombre d'organisations et d'hommes politiques.

B) La faiblesse des organisations

Les partis se sont structurés en France plus tardivement que dans d'autres pays européens. Pendant longtemps, ils n'étaient que des organisations souples destinées à faire élire des représentants qui jouissaient d'une grande autonomie. Ces élus n'avaient pas une fidélité indéfectible à leur parti, ils faisaient facilement scission, renversaient les gouvernements auxquels ils participaient...

Ce sont les partis de gauche qui commencent à se structurer au début du XXe siècle et qui deviennent des partis de masse, éduquent des militants recrutés massivement, font adopter des programmes précis, mettent en place un contrôle sur leurs élus. La droite ne se regroupe qu'après la seconde guerre mondiale dans des partis de cadre ou de notables actifs surtout en période électorale ; ils sont aménagés autour d'un programme peu contraignant, ce qui explique le faible nombre d'adhérents. Au début de la Ve République, on recensait 450 000 adhérents, chiffre qui a grimpé jusqu'à 800 000 dans les années 1980 mais qui depuis ne fait que baisser pour atteindre de nos jours 1 % seulement de la population. Les militants vieillissent. Les partis ont du mal à se renouveler, ce qui ne facilite pas la réalisation de leur mission, la médiation qu'ils doivent effectuer entre pouvoir et société. Néanmoins le taux d'adhésion est plutôt fort comparé aux autres pays européens.

Les citoyens se détournent des partis politiques parce qu'ils estiment que les responsables ne pensent qu'à leur carrière et déplorent des affaires de corruption. 80 % des sondés acceptent de citer un parti dont ils se sentent le plus proche mais seulement 1/3 se déclare très proche de ce parti.

C) L'émiettement des partis politiques

On constate une forte tendance à l'émiettement des partis politiques, favorisé par la tradition française qui tend à privilégier l'expression politique et le débat idéologique à la culture de gouvernement, pour la recherche d'un compromis afin d'exercer ensemble le pouvoir. La tradition chez les Anglo-saxons est celle de l'affrontement permanent entre deux partis, tandis qu'en France c'est le multipartisme. Néanmoins, il s'est opérée au début de la Ve République une émergence de coalitions relativement stables (bipolarisation de la vie politique française autour du quadrille bipolaire) ; mais reste qu'il y a des tensions dans ces coalitions pour savoir quel parti dominera l'autre.

À cela s'est ajouté l'émiettement des forces politiques et une certaine re-polarisation idéologique, de trois manières :

- Structuration de l'extrême droite hors alliance partisane recueillant régulièrement 15 % des suffrages exprimés. 1980 : les écologistes s'organisent et s'installent dans le paysage politique français
- Renforcement de l'extrême gauche de 1995 à 2002, profitant des déceptions engendrées par les gouvernements socialistes
- Nouvelle scission du PS fin 2008 après le départ d'une partie de la gauche (Mélenchon s'associant aux communistes pour faire naître le Front de gauche). Phénomène de scission à droite aussi : apparition des partis souverainistes.

Le pluralisme des formations s'accroît par les scissions et les mouvements politiques faisant campagne sur des thèmes spécifiques (immigration et insécurité du Front National par exemple).

Les élections intermédiaires sont favorables à l'émergence de ces petites formations, c'est à ce moment que les électeurs mécontents font défection à leur parti pour encourager un parti minoritaire n'ayant aucune chance dans les élections déterminantes.

Les partis partis sont donc nombreux, mais la bipolarisation apparaît cependant solide, comme en témoigne la difficile recomposition d'un centre indépendant autour du MODEM et comme le montre l'incapacité des Vers d'avoir un nombre importants d'élus aux élections sans passer par une alliance (idem pour le FN).

Cette bipolarisation solide malgré la tendance à l'émiettement est le fruit du système électoral (scrutin majoritaire à deux tours notamment).

§2. Le statut des partis politiques depuis 1958

Les partis politiques entrent dans le champ juridique sans avoir eu un statut institué. La Constitution de 1958 est la première, en France, à avoir constitutionnalisé l'existence des partis politiques mais elle ne leur donne pas un statut détaillé. Depuis, le législateur est intervenu à plusieurs reprises pour définir les premiers éléments d'un statut légal.

A) Les principes constitutionnels

Depuis 1958, l'article 4 de la Constitution fait référence aux partis politiques. C'est une grande étape dans le processus de légitimation et d'institutionnalisation des partis politiques, c'est une innovation qui vise à rassurer ceux qui craignaient que les Gaullistes ne soient tentés

d'entraver l'action des partis politiques. Mais cet article montre que la Constitution ne leur reconnaît qu'un rôle minimal : « les partis concourent à l'expression du suffrage ». On reconnaît leur utilité mais la formulation semble vouloir les cantonner à cette mission électorale.

Il faut tout de même ajouter qu'en 1999 la révision constitutionnelle instituant le principe de parité a attribué une nouvelle mission aux partis politiques, qui doivent désormais contribuer à la mise en œuvre de la parité homme-femme. Ils ont donc une responsabilité particulière dans la recherche d'une plus grande égalité entre homme et femme (loi du 8 juillet 1999).

La révision de 2008 est venue compléter cet article 4 en ajoutant « la loi garantit les expressions pluralistes des opinions et la participation équitable des partis et groupements politiques à la vie démocratique de la nation ».

L'article 4 garantit le principe de liberté de formation des partis politiques ; il a été interprété comme impliquant l'absence de tout formalisme lors de la création d'un parti politique. Il bénéficie d'un statut juridique très souple, constitue une simple association de la loi de 1901. Ils sont libres dans l'exercice de leurs activités, lesquelles ne sont limitées « que par le respect des principes de la souveraineté nationale et de la démocratie ». Ainsi on veut éviter les manifestations armées, l'incitation à la haine raciale...

Comme ils doivent concourir à l'expression du suffrage, les partis politiques jouent un rôle dans les campagnes, ils font propagande de leurs idées et de leurs candidats ; ils remplissent une fonction électorale au service de la démocratie mais aucune forme d'organisation / de modèle structurel ne peut leur être imposé. Ce double principe de liberté et d'exercice des activités s'est imposé au législateur.

Celui-ci est venu compléter les principes constitutionnels exposés.

B) Les éléments d'un statut légal d'un parti politique

À plusieurs reprises, le législateur est intervenu pour compléter ce statut constitutionnel. Les dispositions légales adoptées convergent pour accorder une interprétation très large, une portée étendue au principe de liberté évoqué précédemment. La loi du 11 mars 1988, relative à la transparence financière de la vie politique, précise que les partis politiques jouissent de la personnalité morale et organise le financement public des partis représentés au Parlement ou qui ont présenté des candidats dans au moins 50 circonscriptions. Contrepartie de ce financement : la législation impose des obligations minimales aux partis politiques. Ils restent néanmoins entièrement libres de l'emploi de leurs ressources et échappent au contrôle normalement prévu lorsque des fonds publics sont engagés. La loi de 2008 impose aussi une obligation de déclaration patrimoniale lors de l'accès à certaines fonctions électives.

Cette loi sera complétée par :

- La loi du 15 janvier 1990 : plafonnement des dépenses électorales dans toutes les élections au suffrage universel direct dans les circonscriptions de plus de 9 000 habitants et obligation de déclaration des comptes de campagnes par une autorité administrative indépendante (la CNCCFP) ;
- La loi du 19 janvier 1995 qui prohibe les dons de personnes morales tant aux partis qu'aux candidats ; précise le mécanisme de remboursement des frais de campagne des candidats ; complète le dispositif de financement public des partis politiques.

Ce financement public est attribué aux groupements politiques en fonction de leurs résultats aux élections (en nombre d'électeurs) et en fonction de leur représentation au Parlement. Il s'agit de mettre fin au scandale lié aux financements privés et étrangers et de mettre fin à la corruption. Mais il n'est pas certain que la corruption ait vraiment disparue...

Pour assurer le principe de parité, la loi du 6 juin 2000 prévoit une réduction du financement public aux partis politiques proportionnellement à leur non-respect du principe de parité. Mais bien souvent ceux-ci préfèrent payer l'amende...

§3. La composition du paysage politique français

A) La droite unie dans la diversité

René Rémond, dans Les droites en France, a démontré que depuis le XIXe siècle, en France, à droite, il y a coexistence entre plusieurs familles qui ne défendent pas les mêmes idées. Cet auteur identifie la droite révolutionnaire, adepte de la conservation sociale et la fidélité passée, la droite orléaniste (libéralisme et conservatisme), la droite bonapartiste (nationalisme et homme providentiel). Aujourd'hui on est un peu loin de cette division tripartite, mais la droite conserve son actualité car elle semble constituer une droite modernatrice et libérale et d'autre part des héritiers du Gaullisme appartenant à la filiation bonapartiste. Après de multiples tentatives, la droite a finalement réussi à s'unifier en 2002 pour maximiser ses chances de réussite lors des élections législatives et présidentielles ; mais aujourd'hui, l'UMP (Union pour Mouvement Populaire) n'a pas réussi à souder complètement les différentes familles de la droite française. L'UMP est périodiquement traversée par des débats internes susceptibles de créer de nouvelles divisions.

Il faut distinguer deux étapes dans l'histoire de la droite depuis le début de la Ve République : les mouvements gaullistes et la refondation chiraquienne puis l'étude de l'UMP.

a) Les mouvements gaullistes et la refondation chiraquienne

Le gaullisme est un mouvement structuré en partis politiques pour la conquête du pouvoir par son chef. Une des données constantes de la vie des partis gaullistes est le soutien indéfectible au Général de Gaulle puis à ses héritiers. Le Général avait la volonté d'unir derrière lui le peuple par-delà les idéologies, et c'est pour cette raison que les partis adoptent des noms synonymes de rassemblement. Le gaullisme s'est enraciné dans un sursaut face à l'ennemi dès le 18 juin 1940 dans le refus de la défaite et de l'abaissement de la France. Le gaullisme se définit par quelques grands principes appliqués avec pragmatisme, en fonction des conjonctures : l'indépendance et la grandeur de la France, l'affirmation d'un volontarisme politique, l'affirmation d'un nationalisme soucieux de la grandeur du pays et de sa place sur la scène internationale, une grandeur supposant un État fort / une autorité permettant la prise de décisions, une force militaire sous souveraineté nationale avec dissuasion nucléaire, une Europe des Nations sans supra-nationalité / tutelle américaine (Europe guidée par la France et soutenue par l'Allemagne). Cette idéologie demeure sous Pompidou.

La refondation du mouvement gaulliste par Chirac en 1976 va amener quelques infections : Chirac a quitté Matignon et sait qu'il ne pourra être élu sans le soutien d'un parti. Naissance du Rassemblement pour la République (RPR), parti issu du mouvement. Triple but : recruter des militants chiraquiens, modifier les structures du mouvement et mettre à l'écart certains barons

du gaullisme qui sont remplacés par une génération politique plus jeune. Il est alors élu Président du parti (à 96 %), ce qui est une innovation. La modification des structures se traduit par une réduction du poids des parlementaires et des membres de droite dans les instances dirigeantes au profit de l'élection et de la désignation par la nouvelle élection du parti. L'organisation est centralisée, le RPR ayant été construit pour être une machine électorale au profit de son leader. Il propose une politique volontariste qu'il oppose à la « stratégie d'anesthésie de Valérie Giscard d'Estaing ».

La création du RPR correspond à la volonté de rétablir la position des Gaullistes qui était dominante au sein de l'État. Pour ce faire, le discours officiel du RPR emprunte des termes récurrents de la fidélité au gaullisme, teintés d'une volonté de s'opposer à la politique de d'Estaing, d'où la réaffirmation de la dimension sociale du gaullisme, le renforcement du discours négatif à l'égard de la construction européenne (1978 : appel de Cochin de Chirac, attaque virulente contre l'abaissement de la France).

En 1981, la gauche arrive au pouvoir et le RPR modifie sa stratégie : il se veut leader de l'opposition, orientation néolibérale, il convient d'impulser le dynamisme économique par le marché / la compétition, il faut déréglementer et nationaliser. À la tête de l'opposition en 1981, le RPR délivre un discours libéral en économie mais reste plus conservateur sur les sujets de société. Début 1980, on assiste à une évolution des positions du RPR et de Chirac sur la construction européenne. En 1983, il évoque une défense européenne commune en liaison avec l'OTAN, il prend position en faveur du traité de Maastricht. Cette conversion déplaît à une partie du RPR : c'est le début de tensions internes, surtout après le second échec présidentiel de Chirac en 1988.

À partir de là, le mouvement perd de son unité, notamment sur la question de la construction européenne. En 1995, il y a division du parti entre les soutiens pro-Balladur (accusé d'immobilisme, de représenter les élites) et les soutiens pro-Chirac (proche des citoyens). Développement du thème de la fracture sociale, proposition d'une politique assurant une plus juste répartition des fruits de la croissance. Les distorsions internes se poursuivent malgré la victoire aux élections présidentielles. Suite à cela, trois présidents du parti se succèdent : Juppé en 1995, Seguin en 1997 et Alliot-Marie en 1999. La droite a beaucoup souffert de ces divisions, se traduisant par la difficulté de ne sélectionner qu'un seul candidat aux élections présidentielles : si on veut rester au pouvoir, il faut s'unir. D'où la création de l'UMP.

b) L'UMP

L'idée d'un grand parti uni de la droite regroupant les gaullistes, les centristes et les libéraux avait été lancée par Balladur en 1995 pour soutenir sa candidature. Les élections municipales de mars 2001 et surtout la bataille électorale entre les listes de Tiberi et de Seguin ont plaidé en faveur de cette création, dans la perspective de l'élection présidentielle de 2002. Celle-ci stimule les dirigeants du centre et de la droite et les pousse à prôner un parti unique. Malgré certaines résistances, une union en mouvement en avril 2001 voit le jour et préfigure à l'UMP. Le 23 avril 2002, Chirac transforme l'union en Union pour la Majorité Présidentielle. Les candidats investis aux élections législatives de juin 2002 doivent se présenter sous cette étiquette, doivent s'engager à le soutenir en s'inscrivant dans un groupe parlementaire unique. La stratégie fonctionne, l'UMP obtient 33,4 % des suffrages au premier tour des élections législatives et 365 députés UMP sont élus au second tour. La décomposition de ce groupe est intéressante car 211 de ces députés proviennent du RPR, 73 de l'UDF et 62 du mouvement Démocratie Libérale. Cette domination des anciens RPR va demeurer et sera source d'une

partie des difficultés.

Mise en place d'un nouveau parti, chaque tendance devant accepter de disparaître pour permettre la naissance de l'UMP en septembre 2002. Mais une partie de l'UDF refuse et se regroupe derrière Bayrou. 17 novembre : congrès de l'UMP, Juppé devient président du parti pour 2 ans. Il s'entoure d'un président issu de DL (Gaudin) et de l'UDF (Dousté-Blazy). Volonté d'associer les principales tendances de ce parti. Charte adoptée à 80 % des suffrages. L'UMP aspire à devenir le parti unique de la majorité de droite. La charte adoptée (Charte des Valeurs) est un compromis à inciter toutes les tendances à rejoindre ce mouvement et à ne pas heurter une composante.

Malgré cela, trois sensibilités demeurent au sein de l'UMP :

- Un premier courant soutient le libéralisme économique, au détriment de l'État-providence
- Une mouvance sociale, favorable à des politiques sociales
- Les eurosceptiques, nationalistes, attachés à l'indépendance de la France

Au printemps 2004, à la perspective de l'après Juppé, ces éléments accélèrent l'apparition de courants au sein de l'UMP. Cela explique la difficulté d'arbitrer les orientations politiques, de nombreux sujets font l'objet de divisions (immigration, sécurité...), etc. La vie partisane est agitée. Cela vient du fait que la création de l'UMP a été conduite par des appareils politiques existants sans véritable appui par un enthousiasme militant. Lorsque Sarkozy accède à la présidence en 2007, le poste de président de l'UMP est supprimé pour éviter l'émergence d'un concurrent à l'élection présidentielle suivante. Est alors adopté le principe d'une direction collégiale, influencée par l'Élysée.

Depuis la création de l'UMP, on s'aperçoit que le bilan est mitigé : réussites et déceptions. L'UMP a réussi à fédérer une large partie de la droite, a réussi à faire élire Sarkozy ; mais les divisions internes sont importantes, il persiste une volonté d'indépendance des mouvements associés (Debout La République, not.), le nombre de militants a chuté (décembre 2005 : 216 000 adhérents – premier parti – et même 330 000 début 2007 ; 2010 : 236 000), le bilan électoral est décevant (succès électoral en 2007 mais depuis succession de déceptions électorales européennes / sénatoriales). De fortes tensions et une bataille pour la tête du parti depuis la défaite de 2012.

B) Les centrismes, entre scissions et résistances

« Centrismes » au pluriel car la réalité du centre et de la droite libérale est difficile à cerner en raison des divisions internes, des recompositions successives, des multiples changements d'appellation, des alliances ponctuelles, etc... Leur histoire est marquée par deux traits essentiels : l'émiettement des formations et les alliances conflictuelles avec la droite gaulliste.

À la fin des années 1960, on distingue deux mouvances différentes au sein de la droite non-gaulliste : les démocrates chrétiens et les libéraux réunis autour de Valéry Giscard d'Estaing.

Leur existence débouche sur la création de deux partis politiques :

- 1976 : Centre des Démocrates Sociaux (CDS), héritier des formations centristes du passé (MRP sous la IV^e République...)
- 1977 : Parti République (PR) pour soutenir VGE qui se pose au centre du libéralisme culturel et économique.

Création de l'UDF (Union pour la Démocratie Française) en 1978 pour le même soutien,

réunissant CDS, PR et radicaux valoisien. Ce cartel électoral réussit et obtient 21 % des voix mais la difficulté est de gérer un héritage idéologique composite avec à la fois une tradition démocrate d'inspiration chrétienne (liberté et respect de la personne humaine, justice sociale) mais aussi le respect des identités régionales, la défense d'un projet européen. Problèmes de cohésion interne. Bayrou transforme le CDS en Force Démocrate en 1995 ; mais scission car les libéraux quittent l'UDF.

Même si le contexte partisan évolue, on discerne toujours deux mouvements classiques : les centristes et les libéraux. Ces divisions sont très manifestes pour l'élection présidentielle de 2002 : le centre et la droite libérale présentent trois candidatures (Boutin, Madelin, Bayrou). Mais quand l'UMP est créé, de nombreux centristes quittent Bayrou et rejoignent l'UMP car savent que pour renouveler leur mandat il faut l'appui de l'UMP. Le centre a beaucoup de mal à exister sans l'alliance avec l'un des deux grands partis de gauche ou droite. En 2007, Bayrou est candidat et affiche une volonté de rupture vis-à-vis de l'UMP, stratégie qu'il essaye de maintenir aujourd'hui. À l'époque, il obtient au premier tour 18,6 % des suffrages : c'est le troisième homme. Fort de ce succès, il crée le MODEM (mouvement des démocrates) et présente 533 candidats aux élections législatives mais n'obtiendra que 4 élus. Ses scores électoraux sont décevants, notamment lors des européennes de 2009 (8,5 %), car il n'a fait de cette campagne qu'une campagne anti-sarkozyste. On lui reproche ensuite un pouvoir trop personnel et il y a là encore des dissidences : départ de Corinne Lepage. Lors du congrès de 2009, il lance un appel à la création d'un arc central, en union avec la droite sociale et républicaine et les socialistes, mais cela ne fonctionne pas vraiment. Aux élections régionales de 2010, le parti n'obtiendra que 4,4 % des voix.

Un certain nombre de centristes n'ont pas suivi le MODEM à sa création en 2007, préférant créer le Nouveau Centre (mené par Hervé Morin), lequel s'alliera à l'UMP, participera aux divers gouvernements, etc.

Deux formations centristes donc (MODEM et NC), difficiles à distinguer car ayant les mêmes buts (économie libérale, construction d'un système social solidaire, construction européenne, etc). Ce sont les stratégies politiques qui les distinguent.

Au printemps 2011, les formations centristes liées à l'UMP s'écartent et décident de former l'alliance républicaine écologique et solidaire avec l'espoir d'une candidature (Borloo) mais cette alliance est plus ou moins en sommeil. Les partis du centre ont de petits effectifs. Bayrou fut réélu président du MODEM sur une base de moins de 20 000 adhérents ; Morin annonçant 8 000 adhérents en 2008. Sous la Ve République, les centristes peinent à se faire une place entre droite et gauche.

C) La gauche dominée par le PS

a) Le parti socialiste

Plus que centenaire, le PS a une longue histoire.

1905 : création de la SFIO (Section Française de l'Internationale Ouvrière) grâce à l'unification des différents courants socialistes de l'époque. 1920 : Congrès de Tours qui donne naissance au Parti Communiste ; une minorité autour de Léon Blum décide de maintenir la SFIO. 1936-37 : la SFIO est au pouvoir (Blum son président). Sous la IVe

République, la SFIO participe au gouvernement dans des coalitions avec le centre et droite modérée. 1956 : Guy Mollet (secrétaire général de la SFIO) est président du Conseil. Par la suite le parti dominant de la gauche, le PS, présente de nombreuses scissions.

Deux idées : le PS a su s'adapter à la présidentialisation de la République (influence de Mitterrand lors de sa refondation au Congrès d'Épinay 1971) et connaît une certaine instabilité (réussites au niveau local et défaites au niveau national).

La longue évolution du PS vers la présidentialisation :

Tout commence en 1971 par le Congrès d'Épinay, où est abandonné le nom de SFIO pour Parti Socialiste, dont Mitterrand devient le premier secrétaire. Lors des événements de 1968, la vieille SFIO a montré une certaine atonie, faisant un faible score via son candidat Defferre et laissant les Gaullistes gagner les élections présidentielles. Ce congrès permet la réunification des différents partis / mouvements / clubs socialistes. Le but est de gagner la prochaine présidentielle.

Début des années 1970 : développement d'une stratégie d'union de la gauche.

1972 : les partis signent un programme commun (volonté de mettre un terme à la concurrence électorale entre socialistes et communistes, de réunification, de protection du PS contre toute tendance et de réunir le parti autour d'un leader (Mitterrand) capable de le conduire à la victoire). Mitterrand réconcilie le parti avec le système présidentiel ; il devient leader car a été l'auteur d'un coup d'État permanent, a fustigé le mouvement gaullien, a été l'unique candidat aux élections de 1965, affirme sa volonté de restaurer la dimension républicaine de la société. En 1974, il échoue de peu face à VGE. En 1981, il gagne et il n'y a aucune rupture avec les institutions (malgré le pamphlet de 1964 sur le coup d'État permanent).

De 1971 à 1981, le PS est militant, on élabore une ligne politique, on produit une décision collective au sein d'instances représentatives des adhérents. Le parti est alors structuré en courant entrant en concurrence... Le parti connaît de nombreux débats internes, un certain renouveau du militantisme (rajeunissement et augmentation). Le parti est en concurrence électorale avec le parti communiste.

Grâce à son initiative de reconstruction, le Congrès d'Épinay permet à la gauche d'accéder au pouvoir en 1981.

À partir de là, le PS se transforme, cesse d'être purement militant pour devenir un parti professionnalisé. Dès le début des années 1990, les élus représentent 1/3 des adhérents du parti. Finalement, les élites socialistes forment une société d'élus. Jusqu'en 2003, 40 % des membres du bureau national (instance du PC) étaient passées par le cabinet ministériel.

Parallèlement, on observe une diminution des adhérents, surtout à la fin du deuxième mandat de Mitterrand. Entre 1989 et 1995, le PS perd la moitié de ses adhérents. Dans les années 80/90 les équilibres sociologiques sont modifiés, il s'opère une certaine éviction des catégories populaires (les ouvriers ne représentent plus que 10 %, par exemple). Le PS se distingue par l'appartenance majoritaire de ses membres au secteur public. Depuis 81, c'est le parti dominant de la gauche française. Son fonctionnement s'est présidentialisé.

Congrès de Rennes 1990 : affrontements violents entre Rocard, Fabius et Jospin, résultat de la

concurrence aux présidentielles. Le PS a beaucoup de mal à dégager un leader dominant pouvant succéder à Mitterrand ; par le jeu des différents courants, 5 secrétaires se succèdent entre 1990 et 95. L'apaisement se réalise après le score de Jospin aux présidentielles de 95 et son arrivée à Matignon de 97 à 2002. Mais le 21 avril 2002 il est éliminé des présidentielles et quitte la vie politique, d'où la renaissance de compétition interne. De nouveaux courants minoritaires apparaissent : un nouveau parti pour une révision constitutionnelle et l'adoption d'une VIe République. À la gauche du parti, Mélenchon veut une prise en compte accrue des catégories populaires, s'opposant aux courants strauss-kahniens.

Des élections d'exécutifs du parti ont lieu à tous les échelons, renforçant la présidentialisation. La dernière étape de celle-ci est l'organisation de primaires en 2006 et 2011 ; elles ont été instituées progressivement. En 1981 et 88, la désignation de Mitterrand est ratifiée par les seuls adhérents du parti ; en 1995, une primaire est organisée mais pour les adhérents seulement ; en 2006, la primaire est ouverte à tous mais avec frais de participation de 20 € ; en 2011 elle est ouverte à tous les sympathisants. Ces élections donnent une légitimité au candidat, attirent l'attention des citoyens, permettent d'imposer l'agenda politique de la gauche. Le parti est donc devenu professionnel.

L'instabilité des scores électoraux du PS et les décalages observés entre local et national :

Le PS s'est rapidement imposé comme force dominante de la gauche, mais a perdu 6 élections présidentielles. Cependant il a renforcé son implantation en remportant de nombreuses victoires dans les scrutins locaux. 2004 : victoire des socialistes aux régionales, cantonales et européennes, 2008 : cantonales et municipales, 2009 : défaite aux européennes, 2010 : victoires régionales, 2011 : majoritaire au Sénat et Sénat présidé par un socialiste (Jean-Pierre Bel). Les élections de 2012 mettent fin à la tendance pouvoir central à droite et pouvoir local à gauche.

Désormais, l'électorat socialiste a pour noyau dur les classes moyennes supérieures, les catégories populaires constituant des voix plus volatiles, tandis que l'électorat plus âgé lui est difficile à pénétrer.

b) Le parti communiste français

Le PC a été créé à partir d'une scission de la SFIO en 1920, lors du Congrès de Tours. À l'époque, les objectifs sont clairs : il faut supprimer le régime capitaliste, instaurer le socialisme et affirmer la solidarité avec l'URSS en s'appuyant sur une conception identique du socialisme fortement centralisé. En 1945, le PC devient le premier parti de gauche en terme de militants et électoral et même le premier parti de France jusqu'à la Ve République.

De 1960 à 70, le PC est un parti de masse très structuré, avec pour credo principal le centralisme démocratique ; il assure l'encadrement et la formation de ses militants ; entretient des liens étroits avec certaines organisations satellites (CGT...) ; tient un journal (l'Humanité). Il obtient en moyenne 20 % des suffrages des élections législatives entre 1958 à 78 et y devance même le PS en 71.

Tout se gâte dès 1980, à tel point qu'il peine à présent à résister au niveau national. En 1972, Marchais devient secrétaire général et s'engage dans l'union de la gauche autour du programme commun de la gauche (qui ne vivra que jusqu'en 1977), privant le PC d'une stratégie de pouvoir (fonction tribunitienne, c'est-à-dire être porte-parole des catégories

exclues de la société). En 1978 le PC est devancé pour la première fois par le PS aux législatives. Lors de l'élection présidentielle de 81, Marchais aura 15 % des voix et depuis la chute électorale est continue. À l'époque, fort de ce pourcentage, 4 ministres sont envoyés au gouvernement mais ils partiront dès 84 car en désaccord avec la politique mise en place. En 1994, Robert Hue devient secrétaire général, choix destiné à changer l'image du parti (rompre l'isolement, le monolithisme...) mais l'effet restera limité. En 95, il ne fera que 8,7 % et aux municipales. La rénovation de la vie interne n'a donc pas été suffisante. Le nombre d'adhérents ne cesse de baisser et ceux qui restent vieillissent.

Une crise de l'organisation se manifeste par des débats entre re-fondateurs et rénovateurs. Pour la première fois, des élus locaux s'organisent pour critiquer l'organisation du parti. L'effondrement de l'URSS prive le PC de son modèle et il critique alors le PS, l'Europe ultralibérale, la soumission de la France à la commission européenne, combat la mondialisation libérale, accepte l'union avec la gauche mais seulement au niveau local. Les résultats restent assez décevants et le PC perd même son autonomie au sein de l'Assemblée...

Le PC développe une posture de plus en plus oppositionnelle face aux traités constitutionnels. Depuis 2009, le PC accepte de s'allier avec Mélenchon (dissident du PS) pour composer le Front de Gauche, perçu comme voie de renouvellement ; Mélenchon sera même candidat à la présidentielle au nom du FG en 2012.

Les communistes ont toujours l'espoir d'un retour sur la scène politique malgré une organisation très amoindrie, une disparition progressive de l'électorat et des adhérents communistes... Aujourd'hui, le PC peine à exister entre le PS et l'extrême gauche.

D) Les écologistes, écartelés entre la droite et la gauche

v Les écologistes constituent une famille politique apparue en 1974 grâce à la candidature présidentielle de René Dumont. L'écologie est longtemps restée une mouvance multiforme, faiblement organisée, divisée en fractions rivales, hostiles à l'organisation partisane et à l'action politique. Les premiers groupes écologiques furent des groupes de pression luttant localement contre le nucléaire ou pour la défense de l'environnement (exemple : parti de la terre).

Après plusieurs tentatives de rassemblement, un parti naît en janvier 1984, nommé Les Verts. Il ne comporte pas de dirigeant unique, possède plusieurs porte-paroles, prend des décisions à la majorité... Le programme se résume à la formule « travaillons tous, vivons mieux, gaspillons moins » (dépassant la seule perspective de la défense de l'environnement avec des propositions pour lutter contre le chômage). Ils affirment leur autonomie, refusant d'appeler à voter pour l'un ou l'autre camp lors du second tour des présidentielles.

Ce qui est frappant, c'est que les résultats électoraux sont décevants et surtout inégaux selon les types d'élection (certains plus favorables que d'autres). Moins de 4 % lors des présidentielles de 1981 et 88 mais plus de 10 % lors des municipales de 1989 et 10,6 % aux européennes. Petite baisse lors des législatives de 93 (8 %) mais les élections municipales et européennes montrent que le mouvement écologiste s'implante crédiblement dans le paysage politique français.

Les Verts entrent dans une bataille de tendances sur la signification du mouvement et sur les stratégies d'alliance. En novembre 1994, la tendance de gauche l'emporte, Dominique Voynet à sa tête, porteuse d'un projet politique global ne se limitant pas aux questions

environnementales (aborde la durée du travail, le maintien de la protection sociale...). Entente électorale avec la gauche. Malgré un faible score à la présidentielle de 1995, les Verts parviennent à passer un accord électoral avec le PS et ainsi obtiennent 8 sièges à l'Assemblée et participent au gouvernement de Jospin de 1997 à 2002. Les européennes leur sont favorables (listes de Cohn-Bendit plus de 10 %).

Un courant écologiste existe aussi à droite : Génération Écologie, fondé en 1990 par Brice Lalonde. En 93, des alliances seront nouées avec les Verts, mais cela ne dure pas car ce courant ne reste qu'une étiquette ; aussi Lalonde rejoint Chirac en 95. Ils sont aussi divisés car on trouve le mouvement Cap 21 de Lepage, qui d'ailleurs ne réalise qu'un faible score en 2002 ; mais sa présence n'est pas sans intérêt car elle réussit son pari de faire entrer la protection de l'environnement dans l'un des thèmes du programme de droite (ainsi 2004 Chirac fait adopter la Charte de l'Environnement, adossée à la Constitution).

En 2007, Voynet ne recueille que 1,7 % des suffrages. Cécile Duflot prend la présidence des Verts. 2008 : les Verts se rangent derrière Cohn-Bendit. Succès aux élections de 2009 et 2010 : lancement d'Europe Écologie puis d'Europe écologie les Verts. Duflot est réélue. 2012 : Éva Joly est choisie comme candidate lors des élections primaires des Verts (lourd désaveu de Hulot). À la veille des échéances de 2012, ce parti réaffirme l'autonomie de son projet, la possibilité de passer des accords électoraux avec la gauche (faits pour élections législatives mais la survie de cet accord dépend du score de Joly aux présidentielles).

Comment expliquer ce relatif succès ? En raison de l'hésitation des formations traditionnelles sur les questions environnementales, thème de l'écologie encore nouveau donc attrait électoral associé à l'institutionnalisation du développement durable.

E) L'extrême droite

L'extrême droite peine à s'organiser au début de la Ve République.

En 1972, Jean-Marie Le Pen, député poujadiste, crée le Front National, qui s'implante peu à peu dans le paysage politique français. De 1973 à 81, ce parti obtient moins de 2 % des suffrages, n'obtenant même pas les signatures nécessaires pour une candidature en 81. Le succès commence par les municipales en 83 (16,7 % à Dreux), puis se poursuit aux européennes de 84 et législatives de 86, dépassant même le parti communiste en obtenant 32 députés à l'Assemblée nationale. Ce succès est favorisé par le caractère proportionnel du mode de scrutin mais également par la montée de la crise économique et du chômage.

C'est dans ce contexte que le FN développe ses thèses (défense des valeurs traditionnelles et identité nationale, lutte contre l'immigration sauvage, dénonciation de l'insécurité, opposition à la construction européenne...). Premier tour des présidentielles de 1988 et 95 : entre 14 et 15 % + scores forts dans villes importantes aux municipales de 95. 2002 : 16,8 % au premier tour, accéda pour affronter Chirac au second tour. Cette élection a démontré l'enracinement de l'extrême-droite malgré la scission, qui, d'ailleurs, avec la concurrence des listes souverainistes, explique le faible score aux européennes 2004.

Cette décrue électorale se poursuit en 2007 (présidentielles) car Le Pen n'obtient que 10 % des voix, et ce malgré le ralliement de Bruno Mégret. À ce moment-là Sarkozy a repris ses thèmes et le terrain est en plus occupé par à peu près tous les candidats (qui veulent tous protester et rompre). Législatives 2007 : 4,2 %. Selon les études du CEVIPOF, cette baisse résulte d'une

dé-fidélisation de l'électorat et d'un reclassement des électeurs. Les municipales de 2008 amplifient ce phénomène mais ne profitent plus à Sarkozy, ses électeurs étant déjà déçus de sa part et se réfugiant dans l'abstention.

En 2008, le FN est confronté à un triple défi : l'effritement brutal de son électorat, l'érosion de ses finances et le retrait de son leader Jean-Marie ; menant à nouveau recul aux européennes de 2009 mais un redressement en 2010. En 2011, Marine Le Pen devient la présidente du FN, initiant alors une entreprise de dé-diabolisation du FN. Selon un sondage en 2011, pour une majorité de Français, le FN devrait être « considéré comme un parti comme les autres », alors que la forme change mais pas le fond car les thèmes restent les mêmes.

La remontée électorale se poursuit : 15 % aux cantonales. Divisée de 1999 à 2008, l'extrême-droite est désormais réunifiée et est peut-être en voie de reconquérir son électorat perdu. Marine veut transformer son parti pour en faire un parti de la France d'en bas meurtrie par la crise, d'où deux stratégies difficiles :

- Comment trouver un équilibre entre positionnement contestataire et volonté d'apparaître comme un leader crédible à une aspiration gouvernementale ?
- Le FN ne peut accéder au pouvoir sans alliance avec la droite parlementaire, or toute perspective d'alliance est exclue... Comment sortir de l'isolement ?

F) L'extrême gauche

L'extrême gauche est structurée en organisations partisans concurrentes, à tel point qu'en évoquant ses évolutions récentes, Philippe Raynaud souligne « l'apparition d'une extrême gauche plurielle ». Dès les années 70, cette frange adopte une stratégie de présence aux consultations nationales et locales. En 1969, Krivine est le seul candidat de ce parti et n'obtient que 1 % des voix.

Depuis une trentaine d'années, l'extrême gauche est représentée par des organisations trotskistes : Lutte Ouvrière, Lutte Communiste Révolutionnaire, parti des travailleurs, etc. critiquant PS / PC, accusés de faire des concessions permanentes au capitalisme / à la bourgeoisie / à la mondialisation libérale.

Lutte Ouvrière est le plus connu des partis trotskistes grâce à Arlette Laguiller, avec un score d'environ 5 %. Sa stratégie est de tenir un langage simple destiné aux travailleurs en s'appuyant sur l'entrisme au sein des syndicats.

La Lutte Communiste Révolutionnaire est de gauche radicale incluant le PC, attirant des électeurs Verts et socialistes. Depuis la fin des années 90, la LCR a tenté d'attirer la plupart des mouvements sociaux (sans logement, sans papier, sans travail...), obtenant 4,3 % (Besancenot) des suffrages.

L'extrême gauche ne dépasse pas la barre des 5 % et ce succès n'est pas confirmé non plus aux législatives. Absence d'implantation locale. 2007 : LCR = 4 % tandis que PC = 1,93 %. 2008 : fondation du parti politique indépendant, tandis qu'en 2009 la ligue communiste révolutionnaire se dissout au profit de la création du NPA (Nouveau Parti Anticapitaliste) avec pour candidat à la présidentielle Philippe Poutou.

On observe donc des partis en compétition avec des stratégies différentes, des organisations en évolution, des résultats électoraux très irréguliers... Les défis à relever consistent à

stabiliser l'électorat, s'implanter localement, dépasser la personnalisation pour asseoir son influence électorale, trancher la question des alliances et des collaborations.

Chapitre 4 : les groupes d'intérêts

Analyser les groupes d'intérêts (ou groupes de pression ou lobbies) est une entreprise difficile car la réalité est très diversifiée et les groupes d'intérêts sont nombreux (avec des moyens et des ressources et une influence inégale). Cette appellation définit surtout une modalité d'action : on veut mobiliser des membres, solliciter des soutiens pour faire pression sur les décideurs politiques. Il est parfois difficile de faire une distinction nette entre influence sur les décideurs et participation à la prise de décision politique elle-même.

Les groupes d'intérêts ont pendant longtemps eu assez mauvaise presse en France, accusés de menacer l'unité de la nation, ils n'ont jamais obtenu de reconnaissance juridique comme peuvent en avoir les lobbies américains. On admet cependant qu'ils participent à l'expression du pluralisme politique / de la pluralité des intérêts. Il faut d'abord cerner le phénomène, analyser les modalités d'action et mesurer leur place réelle dans la structure du pouvoir.

Section 1 : la notion de groupes d'intérêts

Un groupe d'intérêts est une organisation constituée pour la défense d'intérêts et exerçant une pression sur les pouvoirs publics afin d'obtenir de ceux-ci des décisions conformes à leurs intérêts.

§1. Caractéristiques des groupes d'intérêts

Pour qu'il y ait groupe d'intérêts, il faut la réunion de trois éléments :

- L'existence d'un groupe organisé durable, structuré, avec à sa tête des dirigeants capables de choisir les stratégies d'action. Des rapports collectifs stables s'établissent, permettant de se différencier d'une action spontanée non organisée, simplement mouvement de foule.
- La défense d'intérêts : un intérêt est un problème, un grief, une frustration, qu'un groupe entend ériger en cause à défendre. L'intérêt n'est pas naturel mais construit par les acteurs sociaux, qui s'efforceront de rendre cet intérêt légitime auprès de l'opinion et des pouvoirs publics. Il faut aussi optimiser les ressources et modes d'action pour pouvoir influencer. Le concept d'intérêt doit s'entendre au sens large : l'intérêt n'est pas seulement matériel, il peut aussi être purement moral.
- L'exercice d'une pression : le groupe d'intérêts se manifeste par diverses modalités, en pesant sur l'autorité publique habilitée à prendre une décision. La démarche est d'influencer les pouvoirs publics ; l'objectif n'est pas de conquérir / d'exercer le pouvoir, il s'agit d'une simple influence.

Un groupe d'intérêts cesse d'en être un pour devenir un parti politique dès lors qu'il présente des candidats aux élections générales.

En dépit de cette distinction, il faut comprendre que les groupes d'intérêts et partis politiques

entretiennent des liens complexes :

- Des liens de concurrence pour exprimer les demandes et exigences des citoyens
- Des liens de complémentarité : les partis politiques ont une vision globale de la société alors que les groupes agissent au nom d'intérêts immédiats sur les élus (sans se substituer à eux) ; ainsi on peut même se demander si les groupes d'intérêts ne constituent pas une sorte de correction aux défauts de la démocratie représentative
- Des liens de dépendance : les élus politiques relaient les demandes des groupes d'intérêts, tandis que ces derniers limitent la toute-puissance des partis politiques

Ils sont à la fois en concurrence, complémentaires et dépendants entre eux.

Au sein de l'administration, certains secteurs (police, éducation nationale, magistrature) constituent l'appareil d'État et ne sont pas des groupes d'intérêts. Mais leurs agents peuvent constituer des syndicats, des associations, des groupes d'intérêts défendant leurs intérêts. Les groupes d'intérêts explicitent les actions sociales, interviennent dans l'exercice des pouvoirs publics : ce sont des acteurs du système politique, ils influencent le fonctionnement de ce dernier.

Selon Yves Mény, trois raisons expliquent la prolifération des groupes d'intérêts :

- L'expansion de l'interventionnisme étatique : peu de secteurs ne sont désormais plus affectés par l'action de l'État
- L'incapacité de certaines organisations centrales, fédératives, à maintenir le monopole de la représentation des intérêts. Exemple : le MEDEF se voit reprocher par les PME de négocier avec l'État sans prendre en compte leurs problèmes spécifiques, d'où une volonté des PME de se constituer en groupes spécifiques
- Les opportunités créées par certaines législations : certaines prévoient d'associer le public, de le consulter dans le cadre de certaines opérations administratives, d'où la prolifération des groupes pour prendre en compte leur avis, représenter leurs demandes...

§2. La légitimité des groupes d'intérêts

Les groupes d'intérêts prennent en charge des intérêts spécifiques, alors le développement de telles organisations soulève une triple interrogation : est-il légitime, dans les régimes démocratiques, que la politique s'exprime par le biais d'intérêts spécifiques ? Ces derniers ne sont-ils pas susceptibles de dégénérer en intérêts particuliers contraires à l'intérêt général ? Ce phénomène ne menace-t-il pas l'égalité démocratique entre individus ?

Ces questions reviennent à étudier la légitimité des groupes d'intérêts. La réponse est variable selon les cultures politiques. Il faut ainsi distinguer la conception américaine de la conception française.

A) La conception américaine

L'enracinement du phénomène associatif dans la société américaine a déjà été évoqué par Tocqueville. Dans Le Fédéraliste, James Madison exprime la nécessité de respecter la diversité du corps social tout en cherchant à en limiter les effets néfastes. Pour préserver la société de l'injustice des minorités, il faut trouver un équilibre dans la suite du système checks and balances.

Les groupes d'intérêts sont enracinés dans la culture politique américaine, très attachée au

modèle pluraliste. Pour eux, les groupes d'intérêts sont perçus comme inhérents à la démocratie, comme correctifs aux défauts du système représentatif. Ils sont considérés comme des organisations de citoyens qui contribuent à l'amélioration des décisions prises car faisant valoir les revendications.

B) La conception française

Depuis la Révolution, il existe toujours une vision unitaire et jacobine de la nation et de l'État. Depuis le 14 juin 1891, la Loi Chapelier interdit les associations et ne sera levée qu'en 1901 avec la reconnaissance officielle de la liberté d'association.

Cette vision génère un refus des représentations fragmentaires, car on met en avant l'unité française. Ainsi les groupes d'intérêts n'ont pas la même reconnaissance politique que les lobbies américains. Pendant longtemps, les groupes d'intérêts ont fait l'objet de vives critiques (en France) : en exprimant les divisions de la société, ils constituaient soit-disant une menace pour la nation, un risque de fractionnement de la volonté générale. De plus, en s'intercalant entre le citoyen et le pouvoir, les groupes d'intérêts remettraient en question la démocratie représentative : en négociant avec les groupes sociaux professionnels, on court-circuite le dialogue avec les partis et parlementaires. Les délégués des groupes particuliers ont tendance à se substituer aux élus du peuple. Enfin ces groupes d'intérêts, en se développant, risquent de provoquer un blocage des initiatives gouvernementales, à cause de la tendance de chaque groupe à revendiquer la sauvegarde de situations acquises / droits acquis. L'individu ne se comporte plus en citoyen mais en agent socio-économique attaché aux intérêts de sa catégorie. Surtout, chaque groupe essaie de maximiser ses bénéfices propres et essaie de reporter sur d'autres la contribution aux charges nationales.

Aujourd'hui ces critiques sont surmontées. Il est admis que les groupes d'intérêts participent à l'expression du pluralisme démocratique, qu'ils permettent aux citoyens de se faire entendre. On admet qu'ils ont une utilité, qu'ils constituent un moyen de transmission des demandes sociales aux autorités publiques.

On admet aussi que leur concurrence est bénéfique pour le bien commun. Face à la profusion des groupes, l'État / le pouvoir politique garde une marge de manœuvre, il se doit d'arbitrer entre les différents groupes sans être seulement l'expression de quelques-uns (il doit rester impartial, agir comme arbitre). De plus, ils limitent la toute-puissance des partis politiques. Mais, ayant des ressources / une audience / des forces inégales, les groupes d'intérêts peuvent fausser l'équilibre entre les divers segments de la société (risque d'une surreprésentation des intérêts les plus puissants et les mieux organisés au détriment d'autres intérêts).

Un groupe d'intérêts est donc toute organisation qui tente d'avoir une influence sur le processus de prise de décision, qui s'efforce de convaincre du bien-fondé des intérêts qu'il représente.

Section 2 : la typologie des groupes d'intérêts

La notion de groupes d'intérêts renvoie à une série d'organisations très hétérogène, dont il est difficile de dresser une typologie. On peut utiliser plusieurs critères :

- Le but (distinguait les groupes d'intérêts des groupes d'idées)
- Le genre (distinguait groupes publics / privés)
- La structure (distinguait groupes de masse / de cadre)
- La nature de leur activité

Le critère le plus opérant est celui qui se fonde sur la nature des intérêts pris en charge. Plus précisément, on peut distinguer le caractère global du caractère spécialisé des intérêts défendus. Il se fonde sur un constat initial, celui que les groupes d'intérêts s'adressant à une base sociale préexistante et ayant une identité collective déjà constituée n'ont pas la même démarche que les autres. Ce critère amène donc à distinguer les groupes d'intérêts à vocation globale des groupes d'intérêts à vocation spécialisée.

§1. Les groupes d'intérêts à vocation globale

Philippe Braud les appelle « groupes d'intérêts à caractère identitaire ». L'objectif de ces groupes est de prendre en charge les intérêts d'une catégorie particulière de la population, dont l'existence sociologique est déjà identifiée (ouvriers, paysans, cadres, femmes, jeunes...). La défense des intérêts porte alors sur l'ensemble des attentes de la population ciblée : pour présenter des demandes cohérentes, ces organisations sont obligées de procéder à un travail de synthèse des demandes.

Parmi ces groupes à vocation globale figurent des groupes socio-économiques (de salariés, de patrons, d'agriculteurs, d'enseignants, de défense des consommateurs...), des groupes socioculturels regroupant des individus autour d'une même expérience d'ordre idéologique (club de pensée), d'ordre religieux, d'ordre historique (associations de déportés), etc.

Toutes ces organisations luttent pour faire respecter ou pour renforcer ce qu'ils considèrent être la place légitime du groupe dans la société. Elles contribuent à consolider l'existence de tel groupe aux yeux de leurs membres et de l'ensemble de la société. Ces groupes doivent élaborer des plateformes revendicatives de compromis en synthétisant les demandes (« opérer l'agrégation des demandes ») pour satisfaire le plus grand nombre.

§2. Les groupes d'intérêts à vocation spécialisée

Braud les dénomme « groupes d'intérêts supports d'une cause ». Dans cette hypothèse, on range les groupes d'intérêts qui se font les porte-paroles d'une cause spécifique autour de laquelle vont se rassembler librement des sympathisants. Ces membres peuvent venir de milieux sociaux / culturels différents mais se reconnaissant par la volonté de défendre un intérêt commun. Les adhérents ont souvent des motivations différentes, ils ne recherchent pas forcément un avantage personnel ou collectif, c'est plus une idée de satisfaction de remplir un devoir (se battre contre la faim dans le monde, contre la torture, le racisme...).

En principe, on ne rencontre pas d'intérêts contradictoires, mais parfois une même cause peut devenir l'objet d'intérêts différents. Ces groupes doivent conquérir une représentativité, sans cesse la renforcer pour s'imposer face à leurs rivaux mais aussi pour s'imposer comme interlocuteurs incontournables des pouvoirs publics. Cette notion est fondamentale lors de l'analyse de ces groupes, mais elle est fuyante : pour mesurer la représentativité d'un groupe d'intérêt, on utilise trois types d'indicateurs : la notoriété génératrice d'identification ; la

capacité de mobilisation, d'ampleur très variable d'un groupe à l'autre ; la reconnaissance extérieure par les pouvoirs publics et par les médias.

La notion de groupes d'intérêts est donc difficile à appréhender car elle renvoie à des organisations multiformes, les pressions s'exerçant à divers niveaux (partout où s'exprime le pouvoir de l'État) et de façon protéiforme. L'action des groupes d'intérêts s'adapte étroitement à la structure des pouvoirs publics, évolue en fonction des changements d'équilibre qui se produisent au sein des pouvoirs publics.

Section 3 : les formes d'action des groupes d'intérêts

Dans leur action, les groupes d'intérêts se comportent soit comme groupes veto (c'est-à-dire s'opposant à une mesure susceptible de léser leurs intérêts), soit cherchant à provoquer une réforme / à initier une politique publique qui leur soit globalement favorable. Pour remplir ces objectifs, les groupes d'intérêts mettent en œuvre une multiplicité d'initiatives, mais peuvent aussi manifester certaines résistances ou influencer les pouvoirs publics. Les modalités d'action des groupes d'intérêts ont une influence sur le fonctionnement du système politique dans son ensemble.

§1. Les fonctions

L'articulation des intérêts : les groupes font connaître leurs revendications (qui peuvent d'ailleurs être reprises et agrégées par les partis politiques). Leurs demandes peuvent être :

- Manifestes, c'est-à-dire s'exprimant par une revendication précise, ou bien latentes, s'exprimant par des attitudes de mécontentement
- Diffuses (déclaration en faveur du changement) ou spécifiques (exemple : augmentation du SMIC)
- Instrumentales (négociations) ou affectives (expression de gratitude ou de colère)

Trois fonctions principales :

- Les groupes de pression fournissent une information complète pouvant constituer une aide précieuse à la décision pour les décideurs publics
- Ils peuvent manifester le consentement des intéressés aux mesures envisagées par les pouvoirs publics, consolidant le consensus
- Ils canalisent les revendications, jouant ainsi un rôle modérateur prévenant les excès de la revendication sauvage

Ces groupes d'intérêts remplissent une fonction d'intégration au système. Ils peuvent se substituer aux partis politiques s'ils sont incapables d'exercer la fonction d'agrégation des intérêts. Les groupes d'intérêts sont alors amenés à synthétiser, à hiérarchiser les demandes de leurs adhérents et se substituent aux partis défaillants. Il arrive que le gouvernement reconnaisse ces groupes comme interlocuteurs valables et engage avec eux une politique de concertation.

§2. Les modalités d'intervention des groupes d'intérêts

La défense des intérêts qu'ils prennent en charge conduit les groupes d'intérêts à mener

différentes actions destinées à se faire écouter. L'ensemble des modalités s'inscrit dans un répertoire d'initiatives visibles ou occultes, pacifiques ou violentes. La pression porte soit directement sur les pouvoirs nationaux / locaux, sur les partis politiques ; soit de façon indirecte auprès de l'opinion publique avec l'espoir qu'elle fasse à son tour pression.

Il faut distinguer l'action ouverte, avec pour objectif de fournir des informations, accepter d'être consulté, brandir des menaces, de l'action occulte, où l'on tombe dans le registre des relations privées / de la corruption.

A) Les pressions directes

Il s'agit des pressions plus ou moins officielles menées sur les élus locaux / ministres / administrations. Depuis 1958, la cible des pressions est passée des parlementaires à l'administration et au cabinet ministériel.

Ces pressions peuvent prendre plusieurs formes : L'information : les groupes d'intérêts remettent aux autorités chargées de prendre une décision une documentation nécessaire, détaillée, destinée à convaincre les décideurs des revendications présentées. Cette information est en réalité souvent orientée et présente les faits de manière conforme aux intérêts du groupe. Depuis quelques années, les lobbies ont de plus en plus recours à des experts pour la rédaction, permettant à la cause défendue d'apparaître comme plus scientifique et donc plus légitime. Les consultations : les pouvoirs publics organisent parfois eux-mêmes, de façon ponctuelle ou permanente des consultations avec les associations concernées par la réalisation de tel ou tel projet. Ces contacts sont soit occasionnels (on monte une table ronde), soit institutionnalisés (par le biais du conseil économique et social ou par celui des commissions du plan). Il y a aussi des contacts personnels avec les parlementaires, ministres... pouvant parfois, hélas, déboucher sur des opérations de corruption (financement secret, trafic d'influence, chantage, etc).

B) Les pressions indirectes

Il s'agit des pressions effectuées par les entreprises qui prennent à témoin l'opinion publique pour obtenir son soutien, car dans un régime démocratique influencer l'opinion publique c'est influencer le pouvoir politique. Cette pression sera d'autant plus efficace si les médias sont mobilisés.

Cette action peut prendre deux formes :

- La contrainte : on fait pression sur la population pour obliger les pouvoirs publics à prendre la décision dans le sens souhaité, car les autorités publiques ne peuvent rester de marbre face à une pression paralysant une région / une industrie vitale. Cette contrainte s'exprime par la grève, des manifestations (constituant des troubles à l'ordre public). Pour être efficace, cette contrainte doit être rendue populaire : le groupe d'intérêt doit susciter un capital de sympathie obtenu par des actions spectaculaires ou de masse.
- La persuasion : le groupe s'efforce de convaincre l'opinion par une publicité intensive diffusée dans la presse ou à la télévision. Développement d'une information visant à la propagande : le groupe peut acheter une page de publicité, organiser une conférence de presse, etc. Il est évident que le soutien de l'opinion aura d'autant plus de chances d'être obtenu si les groupes d'intérêts parviennent à présenter leurs revendications comme relevant de l'intérêt général.

Les groupes d'intérêts disposent essentiellement de 7 modes d'action : le lobbying (faire les couloirs), la négociation, l'action conflictuelle, l'action juridique, la manifestation, les actions symboliques et les prises de position publiques dans les médias. Mais l'activité des groupes d'intérêts ne se limite pas à la simple pression, ils sont également amenés à participer à la prise de décision.

§3. La participation à la prise de décision politique

Ces groupes sont à l'origine d'initiatives positives et pèsent de plus en plus dans le processus de décision politique. On évoque par là le progrès du partenariat et le développement d'un modèle néo-corporatiste.

Les groupes d'intérêts contribuent à l'élaboration de la loi grâce à leur participation accrue à l'échelon local et national au sein de commissions techniques, de comités d'experts / de sages, en multipliant les consultations / concertations desquelles résultent de nombreux avantages, dont un ajustement des intérêts contradictoires et la création d'un certain consensus. La décision a alors plus de légitimité et sera mieux appliquée.

Ces instances de concertation renforcent le poids des groupes d'intérêts.

Enfin, les relations entre l'État et les groupes d'intérêts se développent, car le premier cherche à s'appuyer sur le deuxième, ce qui permet une coproduction des politiques publiques. L'État constitue pour les groupes d'intérêts une cible et une ressource politique majeure. Qu'est-ce que ces groupes retirent de l'État ? Que fait l'État de ces groupes ? Les légitime-t-il ?

On assiste au développement d'un néo-corporatisme, c'est-à-dire un système dans lequel les pouvoirs publics choisissent dans la multitude des groupes d'intérêts ceux qu'ils estiment les plus représentatifs. Les sélectionnés sont alors érigés en interlocuteurs privilégiés et permanents. Le terme de « néo-corporatisme » renvoie à l'association formalisée des groupes d'intérêts aux prises de décision. Un échange s'instaure entre pouvoirs publics et groupes d'intérêts, car les pouvoirs publics en font des partenaires privilégiés (les estimant comme représentatifs). Il s'opère une certaine institutionnalisation des groupes, car l'État confère à certains un label de représentativité qui leur donne une légitimité dans l'espace public.

Enfin, les échanges de plus en plus étroits produisent une légitimité mutuelle : les politiques publiques deviennent plus consensuelles et il y a légitimation des groupes consultés. L'importance croissante des partenariats entre l'État et les groupes d'intérêts dans la mise en place des politiques publiques rend de plus en plus complexe l'analyse des processus décisionnels. Désormais, on les qualifie de « gouvernement en réseau » (notion de gouvernance). Le lobbying connaît aussi une importance grandissante au niveau européen, avec des groupes d'intérêts particulièrement bien représentés au sein de l'UE. En juillet 2008 la commission européenne recensait 1257 représentants d'intérêts ; ce lobbying est bien perçu car il se substitue à l'opinion publique qui n'existe pas vraiment. Ce lobbying regroupe 5 catégories d'acteurs : les entreprises, les syndicats et ordres professionnels, les régions, le monde associatif et les ONG, et les cabinets de consultants.

Cette diversité permet de faire entendre des intérêts très divers à un niveau supranational. On dénonce souvent l'UE comme étant trop technocratique, on affirme que les citoyens ont du mal à se reconnaître dans ses institutions, ainsi les groupes d'intérêts sont une alternative et

permettent de renforcer le fonctionnement démocratique (ils améliorent le fonctionnement démocratique des institutions européennes et permettent la représentation d'intérêts). Ils constituent une transmission entre citoyens et institutions européennes, a fortiori car il n'existe pas de parti politique européen.

L'ampleur des groupes d'intérêts révèle la complexité de la notion de pouvoir, des processus décisionnels : désormais, ces processus n'émanent plus d'une seule autorité (en Europe comme au niveau national) et impliquent de lourds efforts de compromis et négociations.

Chapitre 5 : les élites et les professionnels de la politique

Dans toute société, il existe des individus qui disposent du pouvoir d'édicter des règles contraignantes et du pouvoir de les faire respecter (en parfois utilisant la force), c'est la caractéristique distinctive entre gouvernants et gouvernés.

Sous les gouvernants on place l'ensemble des agents participant à la lutte pour la conquête et l'exercice du pouvoir. Dans les démocraties de l'époque moderne, les dirigeants politiques voient leurs compétences définies par la Constitution. La science politique va étudier sociologiquement la classe politique. Depuis le XIXe siècle se constitue au sein des démocraties une élite spécialisée dans l'exercice des fonctions politiques. Celles-ci étaient au départ réservées à une élite mais se sont progressivement professionnalisés. Weber établit une distinction entre les amateurs et les professionnels de la politique.

Trois traits caractérisent l'organisation politique moderne :

- La mobilisation électorale des masses
- Une organisation bureaucratique centralisée
- La professionnalisation des cadres à la conquête du pouvoir

En science politique, on étudie les mécanismes de sélection, les formations de l'élite, les liens qu'elle entretient entre tel ou tel segment de la société. Ces études mettent en lumière l'unité profonde d'intérêts, de conceptions unissant les dirigeants politiques, en dépit des alternances électorales. Il existe donc une classe dirigeante en matière politique. Ce chapitre sera donc consacré aux caractéristiques contemporaines des professionnels de la politique. Il convient d'analyser ce qu'est la carrière politique avant de se pencher sur les mécanismes de sélection du personnel politique.

Section 1 : la carrière politique

Il convient de s'interroger successivement sur la professionnalisation de la politique, sur les différentes filières politiques, les moyens d'accès et les formes de l'activité politique.

§1. La professionnalisation de la politique

Le terme même de professionnel de la politique, de politicien a été inventé aux États-Unis

dans les années 1830. Ce vocable émergea pour décrire les hommes politiques non plus comme des amateurs éclairés appartenant à une élite mais comme des acteurs spécialisés.

Cette professionnalisation a été mise en lumière par Weber dans Le Savant et le politique : « les hommes qui vivaient pour la politique vivent désormais de la politique ». Il opère une distinction entre administration de notables et professionnalisation de l'activité politique. Celui qui vit pour la politique doit être indépendant économiquement, conséquence : un recrutement social très sélectif (bourgeois rentier, noble...). Celui qui vit de la politique exerce un métier rémunéré, tirant ses revenus de l'exercice à temps plein d'une ou plusieurs fonctions politiques. Du coup, on assiste à une évolution professionnelle et bureaucratique de l'activité politique.

Cette professionnalisation renvoie finalement au processus historique de spécialisation d'un groupe d'acteurs politiques professionnels bénéficiant d'une rémunération pour se consacrer à temps plein à leur mandat. Cela procède de l'avènement de la démocratie représentative et de l'universalisation du suffrage.

Le notable, l'amateur, était traditionnellement et naturellement élu grâce à ses mérites sociaux, à sa fortune, sa disponibilité. Plus la démocratisation progresse, plus le suffrage s'élargit, plus ce notable est mis en concurrence et doit apprendre à mobiliser ses électeurs et à les fidéliser ; il doit se professionnaliser. Cette extension du suffrage permet l'apparition de programmes idéologiques, une montée en puissance des élections parlementaires, la recherche de financement, le développement de partis politiques, des étiquettes politiques se précisant pour faciliter le choix des électeurs.

La politique évolue avec la généralisation d'un métier rémunéré et bien entendu cette professionnalisation exige la formation d'organisations politiques. Cette évolution amène évidemment une évolution des acteurs : on passe d'un notable à des élites issues des professions libérales, intéressées par la politique au plus haut degré. En France, ce mouvement de professionnalisation débute au début de la III^e République.

Cela se traduit par un élargissement du fossé entre initiés et profanes de la politique (distinction entre ceux qui font de la politique et en vivent et les citoyens ordinaires). Les professionnels ont tendance à s'arroger le monopole de la compétence politique. La réussite politique suppose la mise en œuvre de compétences accrues, éloignant certaines catégories sociales de l'accès à la profession politique (« le cens caché » de Gaxie : les citoyens se mettent en retrait de la vie de la cité car ils intériorisent leur incompetence politique).

Cette professionnalisation a permis une certaine démocratisation du personnel politique (rémunération, temps plein...), lui permettant d'acquérir une certaine indépendance (verser une indemnité devrait limiter les phénomènes de corruption). Mais elle n'a pas que des avantages, ainsi Gaxie souligne que le pouvoir politique devient une source de revenus, ce qui incite les acteurs politiques à faire passer les intérêts de leur carrière avant ceux de la nation (Schumpeter affirme que les acteurs politiques deviennent des créateurs de politique). Les affaires publiques sont monopolisées par des élites professionnelles, ce qui nourrit une crainte de dépossession du peuple souverain / d'une prise de décision politique basée sur des intérêts particuliers (citoyens à l'écart).

§2. Les différentes filières politiques

On distingue trois types de filières politiques :

- La filière locale (« cursus ascendant » : l'acteur réalise un parcours traditionnel du niveau local vers le niveau national)
- La filière partisane (« cursus militant »)
- La filière descendante (« cursus inversé »)

A) La filière locale / le cursus ascendant

Cela commence par une implantation locale caractérisée par l'obtention d'un ou plusieurs mandats locaux d'importance croissante (conseiller municipal, général, maire, puis député, etc.), propulsant au fur et à mesure l'acteur au niveau national. Lorsqu'on a réussi au niveau local, lorsqu'on s'est fait un nom au Parlement, on peut obtenir un poste à l'exécutif (ministre, Premier Ministre, Président de la République). Exemple : Jean-Pierre Raffarin.

B) La filière partisane / le cursus militant

On parle de cette filière lorsque l'ascension du niveau local au national se fait au sein d'une organisation politique, lorsque l'acteur assume les responsabilités politiques de son parti jusqu'au plus haut niveau. À partir de là, le parti désigne l'acteur comme candidat à un poste gouvernemental, etc. Exemple : Pierre Bérégovoy. Cela caractérise la carrière politique des hommes de la IIIe République.

C) La filière descendante / le cursus inversé

Disposant de ressources sociales élevées, l'acteur entre directement au centre du pouvoir comme collaborateur ou conseiller auprès d'un dirigeant. Puis dans un second temps, il va tenter de s'implanter localement et de s'investir dans un parti politique. Ces acteurs sont en général issus d'une formation supérieure, intègrent à leur sortie un cabinet ministériel puis se font parachuter vers les marchés politiques locaux dans des circonscriptions locales. Ils entrent en conflit avec la filière ascendante. Une fois l'implantation faite, ils ont accès aux plus hautes responsabilités nationales. Exemple : Jacques Chirac, Ségolène Royal.

L'importance de ces filières varie en fonction du temps et au sein de l'espace politique. Ainsi à gauche, la filière partisane domine tandis qu'à droite c'est plutôt la filière descendante.

La Ve République est l'exemple de cette montée en puissance du cursus inversé. Depuis 1958, une partie de l'élite s'est imposée à l'intérieur de l'administration et à l'extérieur dans le monde politique et des affaires (« élite politico-administrative »). On retrouve à peu près ce modèle en Allemagne mais pas en Grande-Bretagne ni en Italie, deux pays où le mode de formation et les carrières administratives sont beaucoup plus séparés.

La France se distingue dans son système éducatif avec des écoles qui peuvent former de hauts fonctionnaires dont certains intègrent l'élite politique. Cette dernière est caractérisée par un double critère, le cumul de deux diplômes (ENA et Sciences Po, HEC et ENA, etc...). On parle de République des fonctionnaires ; on assiste finalement à un double mouvement : un mouvement de fonctionnarisation de la politique (n'a pas à démissionner grâce à son statut) et de politisation de la haute fonction politique (où les élites politiques puisent de nouveaux collaborateurs).

La France ne connaît pas (contrairement aux États-Unis) le système des dépouilles, mais un

système de personnel administratif fortement politisé, résultant notamment de l'influence exercée par le pouvoir politique sur le déroulement des carrières des fonctionnaires.

§3. Les formes de l'activité politique

L'homme politique, le professionnel, est une invention récente liée à l'émergence de la compétition politique moderne. La question qui se pose est alors est de savoir si faire de la politique, c'est exercer un métier comme les autres ? À la fois oui et non.

A) Les spécificités du travail politique

Oui, la politique peut à certains égards être considérée comme un métier comme les autres : on y consacre son temps, on obtient une rémunération, on se remet en cause à intervalles réguliers, on remet en concurrence l'ensemble des « produits », on reçoit une certaine formation pour accéder à ce poste...

Mais faire de la politique, c'est aussi exercer un métier spécifique reposant sur des savoir-faire, sur une habilité technique résultant de l'expérience acquise sur le terrain et pas forcément d'une formation sanctionnée par un diplôme. Les motivations ne sont pas forcément les mêmes :

- Motivations pratiques : goût de l'action du concret
- Motivations idéalisantes : souci de l'intérêt général, souhait de s'impliquer dans de grandes causes
- Motivations personnelles : grande estime de soi, recherche de notoriété / popularité

Le terme de « métier politique » suggère que l'exercice de l'activité politique repose sur l'apprentissage de connaissances pratiques, mais facultatives, pas obligatoires. Les connaissances et savoir-faire utiles en politique se transmettent par certains types de formations universitaires mais aussi de manière informelle : dans un régime démocratique, le représentant doit être capable d'assurer son autorité sur une circonscription au sein de son parti politique, de fidéliser des soutiens et d'en acquérir de nouveaux, d'être crédité de compétences qui varient selon le poste occupé, doté de qualités oratoires / d'un sens d'improvisation / d'adaptation / capable de maîtrise de soi et des médias.

Quelques œuvres entretiennent l'idée qu'une carrière politique se construit principalement sur le cynisme et les trahisons (Le Prince, Machiavel). Ou la poursuite d'une carrière, ou d'intérêts corporatistes (souvent masqués, faisant prévaloir l'engagement public au service du plus grand nombre / du bien commun).

Aujourd'hui, l'activité politique est de plus en plus réglementée. On constate une régulation juridique de la vie politique : on a créé des textes régissant le financement de la vie publique, deux lois (1985 et 2000) ont réglementé le cumul des mandats, établissement d'un embryon de statut de l'élu local... Ces règles, variables d'un pays à l'autre, déterminent les particularités du métier politique.

Les activités politiques sont de plus en plus sophistiquées et difficiles à exercer. La médiatisation accélérée de la vie politique exerce une influence sur cette activité politique. L'irruption des médias sur la scène politique génère l'apparition de nouveaux acteurs (développement de tous les métiers de la communication). Désormais, dans toute équipe politique, on retrouve des responsables chargés de la mise en œuvre de plans de

communication, des spécialistes chargés de concevoir et d'analyser les enquêtes d'opinion, des spécialistes chargés de construire et gérer les images politiques des acteurs en concurrence. De nombreux intervenants / acteurs qui ne sont pas des hommes politiques au sens propre peuvent cependant être considérés comme des professionnels de la politique car ils en vivent sans exercer réellement le pouvoir (journaliste politique, personnel des instituts de sondage...). Il y a donc une diversification des professions liées au travail politique. Il faut ajouter que le développement des moyens de communication moderne fait peser de nouvelles contraintes sur les acteurs politiques qui sont en perpétuelle représentation, qui sont toujours épiés, qui doivent s'autocontrôler en permanence, la moindre erreur, le moindre faux pas se retrouvant affiché et démultiplié par les moyens de communication moderne.

B) La nature / le contenu du travail politique

L'action politique vise à mobiliser des soutiens indispensables, mais aussi à obtenir la satisfaction au bénéfice de la collectivité toute entière. Il s'agit de satisfaire un certain nombre d'intérêts particuliers mais aussi et plus encore l'intérêt général. Le travail politique comporte deux aspects : un travail de décision et un travail de communication.

La participation à des processus de décision : toute décision politique mobilise une multiplicité d'acteurs plus ou moins apparents. L'analyse de la répartition des compétences entre les pouvoirs publics ne suffit pas à elle seule pour rendre compte de la fabrication d'une décision politique. Il faut ajouter les stratégies des acteurs concernés.

Toute décision politique implique la mise sur agenda d'un problème puis la décision des acteurs politiques. Cette expression « d'agenda politique » recouvre l'ensemble des problèmes perçus comme appelant une intervention des pouvoirs publics. À ce stade, les politiques jouent un rôle déterminant de manière spontanée, par souci d'anticiper des difficultés ou d'assurer des perspectives à long terme, ou agissent sous contrainte pour réagir à un événement où les politiques souhaitent agir par effet d'annonce ou encore sous la contrainte des adversaires. Quand un gouvernant décide d'inscrire un problème à l'agenda, il lui appartient d'évaluer les coûts et les bénéfices de toute action entreprise, supposant la prise en compte de la difficulté de la mise en œuvre, de la probabilité du succès final. Des résultats de ce bilan coûts / avantages dépendent les choix des techniques de prise de décision. Toute prise de décision suppose un certain savoir-faire des acteurs politiques, qui doivent percevoir les attentes des citoyens et les évaluer, pouvoir identifier dans un dossier technique les éléments susceptibles de provoquer des résistances / polémiques.

La politique est aussi un faire-savoir : savoir communiquer pour assurer la présentation de la décision de manière à la faire accepter par les gouvernés. C'est une condition de survie dans le monde politique : tenu de justifier, d'expliquer... Ce travail de communication est de nature à faciliter la mise en œuvre de la décision prise.

Cette communication remplit un double objectif : travailler sur les représentations des acteurs et mobiliser des soutiens. Les logiques d'expression varient selon le contexte politique : les opposants tiennent un langage de promesse, mettent l'accent sur les projets ; les dirigeants mettent l'accent sur les bilans et cherchent à établir des liens entre les phénomènes positifs et l'action qu'ils ont menée. Journalistes et acteurs politiques entretiennent des liens complexes de dépendance : les premiers ont besoin des seconds pour obtenir des informations et les seconds ont besoin des premiers pour justifier leurs actions, pour véhiculer des images, etc.

Enfin, on peut regrouper les tâches politiques autour de quatre axes :

- Plaider : le député ira démarcher les administrations pour régler telle ou telle difficulté dans sa circonscription ; le ministre essaiera d'obtenir du gouvernement des arbitrages favorables et le soutien des partenaires sociaux. Cela suppose un art de la parole ciblée, car les qualités d'éloquence ne sont pas les mêmes lors d'un meeting et devant un comité restreint ; ainsi qu'un art de la controverse.
- Participer à des processus décisionnels, coordonner les différents acteurs qui interviennent au moment de l'étude d'un projet de décision, au moment de la rédaction de la décision.
- Décider. L'acteur politique endosse les décisions, doit assumer les mesures prises quelle que soit la part de son influence dans ce processus d'élaboration. Il doit développer certains talents de pédagogue pour traduire en termes présentables à tous les données d'un problème.
- Contrôler. Cela suppose un accès aux sources d'informations facilité par les contacts individuels, par les réseaux relationnels tissés avec les journalistes / hauts fonctionnaires ; l'opposition est tributaire à cet accès. Les dirigeants doivent développer une vigilance critique pour prévenir tout scandale susceptible d'être exploité contre eux, pour anticiper les réactions hostiles. Ils cherchent à diffuser des informations favorables, tandis que l'opposition tente de trouver les informations embarrassantes.

Section 2 : la sélection du personnel politique

Les dirigeants politiques ont souvent été accusés de former une nouvelle aristocratie, ce que Bourdieu appelait une sorte de « noblesse d'État », comme si l'accès d'un individu à l'élite politique se trouvait favorisé par son appartenance à l'élite sociale.

Lorsqu'on analyse la classe politique française, on constate trois choses :

- Une forte homogénéité sociale et intellectuelle
- Le renouvellement et l'ouverture de cette classe politique sont entravés par le cumul des mandats, pratique traditionnelle aujourd'hui en voie d'éradication
- Une féminisation tardive et limitée

§1. L'homogénéité sociale du personnel politique

La profession politique est un métier d'homme d'âge mûr éduqué et socialement dominant. L'âge moyen des députés est de 55 ans. Il n'est pas rare qu'un sénateur de 75 ans sollicite un nouveau mandat.

Un statut social élevé : le recrutement social du personnel politique reste très sélectif, les origines bourgeoises y sont dominantes. Près des trois-quarts des députés et plus de 90 % des membres du gouvernement sont issus des classes sociales supérieures alors qu'elles ne représentent que 7 % de la population active.

Il existe une forte homogénéisation sociale, les milieux culturels sont voisins... Il y a une

certaine unité de la classe dirigeante française. Faire de la politique, c'est aussi souvent une affaire de famille. Certains mandats électifs se transmettent par héritage familial, créant de véritables dynasties.

On parle d'auto-reproduction de la classe française, groupe endogène monopolisant les commandes et se reproduisant de génération en génération. La profession est également un métier de fonctionnaire. Cela est largement dû à l'ENA, « l'école du pouvoir ». Fondée en 1945, celle-ci assure depuis lors une formation identique aux élites politiques françaises, leur attribuant une véritable homogénéité intellectuelle et créant une vraie technocratie (qui détient le pouvoir au nom d'un savoir). Cette école produit le sentiment d'appartenir à une élite, notamment grâce à l'entrée suite à un concours très difficile, formant ensuite d'immenses réseaux sociaux, partageant une certaine culture. Ce phénomène se retrouve à droite comme à gauche.

La compétition politique concerne avant tout les agents situés au sommet de la hiérarchie sociale : plus on monte, plus l'origine sociale des responsables politiques est élevée. Le recrutement du personnel politique suit une logique sociale, ce qui handicape les acteurs socialement et culturellement démunis. Les partis politiques essaient de corriger cette logique en mettant en avant des profils atypiques chez certains de leurs membres. Cette homogénéité confirme l'existence d'une aristocratie du pouvoir, même si l'on décèle une certaine évolution par la discrimination positive, promotion de la diversité...

§2. Le cumul des mandats, obstacle à l'ouverture de la classe politique

C'est une pratique politique par laquelle une personnalité politique exerce plusieurs mandats de façon concomitante. C'est un phénomène multiforme : on parle de cumul vertical quand c'est un cumul dans le même champ (politique : maire et conseiller général). En France, la réglementation de ce cumul n'est intervenue qu'en 1985. On parle aussi de cumul horizontal, dans différents champs. Ce type de cumul est réglementé depuis longtemps par le système des incompatibilités. Il existe aussi un cumul temporel, illimité dans le temps. Depuis la révision constitutionnelle de 2008, le Président de la République ne peut exercer plus de 2 mandats consécutifs.

Ce cumul des mandats est une pathologie française, c'est un frein à l'efficacité de l'acteur politique concerné et il constitue un blocage pour l'entrée en politique de nouveaux talents. En France, on peut être député / sénateur et en même temps diriger une ville ou siéger au conseil régional / général ; on peut être ministre et gérer le mandat de maire d'une commune... Nos partenaires européens ne connaissent pas cette pratique. En Grande-Bretagne, par exemple, on n'a pas eu besoin de légiférer car la pratique veut l'unicité d'un mandat. En Allemagne, on ne peut cumuler les mandats au Bundestag et dans les parlements des Länder. En Italie, la loi interdit le cumul et prévoit même l'inéligibilité au Parlement des conseillers régionaux, des présidents des assemblées provinciales, des maires de communes > 20 000 habitants.

Cette pathologie s'observait déjà lors des précédents régimes mais s'est accentuée sous la Ve République. En 1936, un tiers des députés exerçaient un mandat local. Sous la Ve République, 40 %. En 2007, 92 % le font, notamment le mandat de maire. C'est moins choquant au Sénat car ils représentent les intérêts des collectivités territoriales. Ce cumul réduit la compétition politique : les candidats ont d'avantage de ressources que leurs concurrents. Il est plus facile de se faire réélire.

En France, cette confusion des rôles est une tradition. On a introduit une réglementation en 1985, mais cette loi était peu dissuasive. Cette réglementation a été renforcée en 2000. Ce cumul a une légitimité fonctionnelle : à partir du moment où il est autorisé, il devient obligatoire puisqu'il réduit la concurrence politique, augmente le prestige de l'élu local et sa capacité d'intervention.

Ce cumul est un mal inévitable mais pas nécessaire. Il sert la démocratie tout en la desservant. Le cumul présente des avantages et des inconvénients.

Les avantages :

- Le cumul des mandats constitue un support utile pour la démocratie, car il renforce l'autorité politique de l'élu, c'est une prime à l'élection / la réélection, notamment en cas de cursus inversé puisque la conquête d'un mandat local facilite la pérennité du mandat parlementaire.
- Il présente un caractère formateur : à travers l'exercice de plusieurs mandats, les élus acquièrent efficacité et expérience en développant la richesse politique, juridique et sociale. On évite toute coupure avec la réalité. La gestion des affaires locales éclaire l'élu dans sa réflexion sur les enjeux nationaux.
- Il renforce l'efficacité de l'élu : le député-maire, en sa qualité de député, a accès aux administrations centrales / sources nationales du pouvoir pour faciliter le règlement de certains de ses dossiers locaux.

Les inconvénients :

- Un exercice dénaturé des mandats. Dans les sociétés modernes de plus en plus complexes, où la gestion des problèmes est de plus en plus technique, où le champ des responsabilités s'élargit, les activités politiques sont chronophages. Le chef d'un parti de gouvernement, même en temps que député-maire, ne peut pas remplir efficacement toutes ses fonctions, il en délègue certaines à son premier adjoint. On entre alors dans une démocratie de délégation.
- Ce cumul nuit à la qualité du travail parlementaire. Les élus cumulables privilégient certains mandats sur d'autres. Le Parlement souffre du fait majoritaire et de la rationalisation, on sait à l'avance qui va voter quoi, les débats parlementaires perdent de leur intérêt et certains élus locaux préfèrent privilégier le travail de terrain plutôt que le travail parlementaire, ce qui génère un absentéisme parlementaire.
- Cela engendre des conflits d'intérêts, les risques de corruption sont multipliés. Le cumulard peut être amené à faire des arbitrages entre des intérêts contradictoires (questions locales / questions nationales).
- Cette concentration du pouvoir au sein d'une élite affaiblit l'efficacité des mécanismes de contrôle : comment un préfet peut-il entrer en conflit avec un maire, lorsqu'il est également ministre ? Il fermera les yeux sur la corruption.
- Sclérose de la vie politique : l'ouverture à la diversité, à la féminisation, à la jeunesse, est entravée.

Pour limiter les conflits d'intérêts, pour entretenir une plus grande professionnalisation des élus, on a réglementé ce cumul. La loi organique du 5 avril 2000 traite de la situation des parlementaires nationaux et la loi ordinaire 5 avril 2000 traite des incompatibilités en venant

sanctionner ceux qui abandonneraient le mandat le plus récemment acquis (les élus placés dans une situation d'incompatibilité et renonçant, pour la résoudre, au mandat acquis à la date la plus récente, sont déclarés démissionnaires non seulement du mandat le plus récent, mais aussi de leur mandat le plus ancien, cette seconde démission étant prononcée d'office. Le législateur entendait ainsi lutter contre les candidats « locomotives », c'est-à-dire contre les candidats qui mènent campagne sans intention réelle d'exercer le mandat pour lequel ils se présentent, mais qui comptent profiter de leur renommée au niveau national pour être élus aisément puis qui démissionnent, une fois l'élection acquise, pour laisser la place à leur suppléant ou à leur suivant de liste).

Avec ces lois, un député, un sénateur, un député européen, ne peut détenir qu'un seul mandat au sein d'un conseil général / régional / municipal. Un parlementaire ne peut exercer un autre mandat parlementaire. Un membre d'une assemblée locale ne peut détenir qu'un seul autre mandat dans une autre assemblée locale (maire et conseiller général ou régional). Le chef d'un exécutif local (maire / président de conseil général ou régional) peut être membre d'une autre assemblée délibérante que celle qu'il préside (conseiller général).

On est loin de la règle de non cumul, du mandat unique : on peut encore être parlementaire et président d'un exécutif local. Ce renforcement de la limitation en 2000 est seulement un premier pas.

Une réglementation plus rigoureuse du cumul présenterait plusieurs avantages. Elle permettrait de restaurer l'image et le rôle de la classe politique, elle assurerait une plus grande efficacité des élus, elle aurait tendance à lutter contre l'absentéisme parlementaire, contre la corruption, à accroître le pluralisme des élites, à ouvrir la classe politique à de nouvelles générations...

Toute interdiction sévère de cumul suppose un statut protecteur de l'élu local qui lui assure les moyens d'exercer son mandat, une certaine protection, et accorde à l'élu non-réélu une possibilité de reclassement professionnel. Loi du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux mais cette réponse n'est qu'embryonnaire.

§3. La féminisation de la vie politique

Les femmes sont d'abord des citoyennes, donc elles votent. Ce sont aussi des militantes mais elles se détournent du champ partisan en préférant s'investir dans le monde associatif. Il y a des femmes responsables, dirigeantes de syndicats / de partis. Il ne faut pas oublier le pouvoir occulte des femmes politiques : autrefois, les mères étaient régentes pendant la minorité de leur fils, les maîtresses des rois avaient un certain pouvoir... Il ne faut pas négliger le pouvoir des secrétaires, égéries, épouses... L'histoire des femmes et de la politique comporte de multiples facettes.

Un paradoxe : la France est le pays des droits de l'homme et de l'égalité, mais la Révolution n'a pas émancipé les femmes. Pendant longtemps, celles-ci ont eu un comportement politique spécifique : elles votaient pour la gauche ou s'abstenaient. Il régnait un sentiment d'incompétence, résultat d'une histoire marquée par leur exclusion forcée du champ politique. Pourtant, dès la Révolution, de nombreuses femmes font preuve d'une pratique militante. Olympe de Gouges, révolutionnaire, réclame par exemple l'émancipation des femmes dans une « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne », avant d'être guillotinée pour avoir pris la défense de Louis XIV. Pendant deux siècles, les femmes sont évincées de la vie

politique. En 1791, elles sont privées du droit de vote, en 1793 perdent le droit d'avoir leur propre club politique, en 1795 l'accès aux tribunes de la convention... À la fin du XIXe siècle, les mouvements féministes réclamant le droit de vote se multiplient mais sont victimes de leur division : la gauche redoute que le vote des femmes renforce la droite et les démocrates-chrétiens car elle suspecte les femmes d'être soumises au vote de leur mari. Les femmes font leur apparition sur la scène politique en 1944, sans l'intervention des parlementaires car c'est le GPRF par une ordonnance du 21 avril 1944 qui leur octroie le droit de vote.

Aujourd'hui, on considère que les comportements politiques féminins se sont alignés à ceux des hommes. Elles votent autant (un peu plus) pour la gauche ; leur seule spécificité étant leur répugnance à choisir les votes extrêmes. Elles restent tout de même largement exclues de l'exercice du pouvoir politique. L'accession des femmes aux plus hautes responsabilités n'effraie plus l'opinion mais la parité est loin d'être acquise. La parité n'est pas non plus réellement assurée aux pays européens.

On a dû surmonter un certain nombre d'obstacles. On invoque à l'encontre du principe de parité l'indivisibilité de la nation, la parité portant soi-disant atteinte à l'universalisme, ouvrant la porte au communautarisme, risquant de faire surgir des revendications d'autres catégories de la population ; on porterait atteinte à la liberté de choix de l'électeur en lui imposant des candidates féminines... Malgré ces arguments contre, on constitutionnalise le principe de parité en 1999 et une loi du 6 juin 2000 vise à favoriser l'accès des femmes aux mandats électoraux et fonctions électives, sous peine de sanctions financières. La loi du 31 juin 2007 renforce la parité pour les élections législatives, introduit la parité dans les exécutifs municipaux et régionaux, et instaure un ticket paritaire pour les cantonales.

Le bilan de ces initiatives de promotion de la parité est mitigé : le nombre de femmes a augmenté mais reste très minoritaire. La loi sur la parité rencontre un certain nombre de difficultés pour sa mise en œuvre : le poids des sortants (une femme de plus est un homme en moins, or on accorde une priorité au sortant), la résistance des partis politiques (qui voient la parité comme un peu de mixité), le poids des scrutins uninominaux (il est plus facile de faire élire des femmes sur des listes à la représentation proportionnelle). On comptait en 1962 1,7 % de femmes à l'Assemblée nationale ; 18,5 % en 2011. Au Sénat : 1,4 % en 1971 contre 21,9 % en 2008. À ce rythme, la parité ne devrait être atteinte avant l'an 3000... Au sein des parlements de l'UE, les femmes composent 24,2 % des élus aux chambres nationales des députés – mais ce chiffre est une moyenne et l'on enregistre de fortes disparités selon les pays : 8,7 % à Malte, 46,1 % en Suède, la France étant classée 19/27. Les femmes sont moins repérées pour leurs compétences (difficiles à prouver) – on ne repère pas de nouveaux talents ; alors qu'au scrutin de listes (régionales, municipales, européennes), on est obligé de se rapprocher de la parité. On choisira rarement des femmes pour assurer l'exécutif, à qui on laisse par ailleurs plus facilement la gestion des affaires familiales, culturelles, sociales (les hommes se réservant aux affaires économiques et financières). En 1965, on comptait 24 % de femmes (mais 1 % de maires) dans les conseils municipaux ; en 2008 34,8 % (13,9 % de maires) ; 48 % dans les conseils régionaux mais seulement 7 % à être présidentes de région. Au lendemain de l'élection présidentielle 1995, le premier gouvernement applique la parité homme/femme, mais dès le premier remaniement (novembre) les choses changent et Alain Juppé se sépare des femmes. Le gouvernement de Fillon comportait 56 % de femmes mais aujourd'hui ce chiffre n'est plus que de 29,9 %. La féminisation est plus développée dans d'autres pays, certains ayant même une femme à leur tête (Costa Rica, Argentine, Finlande, Lituanie, Kosovo...).

Les femmes doivent donc faire face à de nombreux obstacles. Pour devenir femme politique en France, il faut encore bénéficier d'un destin d'exception. Pour accélérer cette féminisation de la vie politique, il faut agir sur le fonctionnement des partis politiques, investir les femmes de commissions d'investiture, développer les modes de scrutin proportionnés, faire évoluer le statut de l'élu...

Chapitre 6 : l'opinion publique

L'opinion publique se définit comme la manière de penser la plus répandue dans une société, celle de la majorité du corps social. Les acteurs politiques, les journalistes, les politistes se réfèrent constamment à l'opinion publique. Elle devient un gage démocratique. Aujourd'hui, la politique apparaît comme un jeu triangulaire complexe entre hommes politiques, médias et opinion publique. Les médias sont devenus des acteurs politiques importants. La vie politique devient une affaire technique, professionnelle, ce qui accroît le fossé entre initiés et non initiés.

L'opinion publique existe-t-elle ou est-ce un phénomène construit par les sondeurs imposés par les commentateurs ? Quelles sont les effets de la communication politique ? Les nouvelles formes d'information et d'expression des citoyens produisent-elles de nouvelles formes de démocratie ?

Section 1 : naissance et concept de l'opinion publique

En démocratie, le peuple est source de légitimité. C'est pourquoi, connaissant le rôle joué par l'opinion publique dans la vie démocratique, il convient d'étudier comment celle-ci se manifeste (même s'il est bien sûr impossible de prendre en compte toutes les opinions). Il faut s'interroger sur le contenu, l'usage et la validité de l'opinion publique. Peut-il exister une majorité en termes d'opinion ? Comment peut-on mesurer une opinion, c'est-à-dire une manière de penser ? Il apparaît que l'opinion publique est un phénomène construit, instrumentalisé politiquement et socialement.

§1. La naissance de l'opinion politique

Au XVII^e siècle, l'opinion publique se forge à la cour et à la ville, sur la base des rumeurs que relaient les salons en vue. Au XVIII^e, le phénomène perdure en prenant une nouvelle dimension. Le milieu intellectuel introduit en effet une composante supplémentaire : les succès d'édition de certains philosophes assoient l'autorité de certains dans la formulation et la diffusion de la manière de penser. À l'époque des Lumières, l'opinion est celle d'une élite cultivée, bourgeoise, opposée à l'absolutisme royal et s'exprimant toujours dans les salons littéraires et philosophiques de l'époque. L'opinion publique n'est donc que l'opinion d'une minorité critique vis-à-vis du pouvoir. À ce moment là, l'opinion de l'ensemble du peuple n'a que très peu de moyens d'expression.

Avec le développement de la démocratie représentative, les élus de la nation s'emparent d'un

monopole de l'expression de l'opinion publique. Les députés sont désignés par le peuple, ils peuvent prétendre exprimer la volonté de la nation et traduire les aspirations de l'opinion. Les élus jouent alors un rôle décisif comme relais d'opinion auprès des dirigeants nationaux mais aussi comme producteurs de cette opinion publique.

Se développent des phénomènes de presse qui tendent à faire office de porte-parole de l'opinion. Peu à peu, la presse va acquérir une audience de masse, va jouer un rôle croissant et concurrencer les élus dans l'expression de cette opinion publique. Au milieu du XIXe siècle apparaissent les manifestations de rue, nouveau moyen d'expression. Jusqu'à la moitié du XXe siècle, il n'existe pas de définition ni de mode d'expression universellement reconnus de l'opinion.

À partir des années 1960 se développe le développement des sondages d'opinion, une mesure permanente des perceptions et des jugements que se font les citoyens ; elles s'imposent comme les seules à savoir ce qu'a à dire et que veut l'opinion. La multiplication des enquêtes de sondage introduit une nouvelle production de l'opinion publique. La croyance s'impose alors dans les années 70 selon laquelle les sondages seraient une technique scientifique permettant de faire parler le peuple directement sans intermédiaire. On passe d'une élite minoritaire à la formation d'une opinion recueillie par sondage auprès de l'ensemble de la population.

§2. Les controverses autour de la notion d'opinion politique

Quand on parle d'opinion publique, on évoque l'opinion supposée majoritaire dans une population, renvoyant à l'opinion de la majorité telle qu'elle est exprimée en dehors des urnes. C'est l'ensemble des jugements, des perceptions recueillis grâce à des analyses issues d'enquêtes et de sondages. L'opinion personnalise l'avis de la majorité à partir duquel certains considèrent comme possible et légitime d'établir des prévisions électorales ou même de justifier une action. Celle-ci est hélas souvent réduite aux sondages.

Il faut prendre conscience de la difficulté de l'entreprise, qui suscite un certain nombre de critiques de principe et de méthode. La critique universitaire a remis en cause la validité scientifique et politique des sondages, en soulignant les questions de fiabilité technique et le risque de manipulation politique qu'ils engendrent. Des études montrent le caractère fondamentalement construit de la notion d'opinion politique, conduisant à un risque d'opinion forgée, unifiée, instrumentalisée. Bourdieu (Questions de Sociologie) : « l'opinion publique dans l'acceptation implicitement admise par ceux qui font les sondages d'opinion ou ceux qui en étudient les résultats n'existe pas » : les citoyens n'expriment pas publiquement toutes les différences, ils en camouflent certaines, les jugements peuvent être influencés par les questions posées, la perception peut être liée à des événements conjoncturels à forte charge émotionnelle ou par le traitement médiatique de certains sujets (influence du contexte). De plus, certaines catégories sociales sont sous-représentées, notamment les plus exclues.

L'opinion publique est pour Bourdieu une construction artificielle née de l'action du groupe dominant dans le champ politique. Le sondage d'opinion est « un instrument d'action politique » grâce auquel on créerait l'illusion d'une opinion favorable aux évolutions sociales et politiques que le groupe dominant souhaite mettre en œuvre. C'est une notion fabriquée par les sondages et un formidable outil de conformisme social. Les non réponses sont sans doute plus instructives que les réponses : toute enquête d'opinion suppose que tout le monde en a une ; or certains n'en ont pas à cause d'un problème de compétence / de niveau d'instruction. On suppose aussi que toutes les opinions se valent, or ce n'est pas le cas, la position sociale

influençant l'opinion. Les réponses devraient être rapportées à la position sociale de la personne interrogée. Le sondage impose l'illusion qu'il existe une opinion publique qui serait la somme d'opinions individuelles : impose l'illusion de quelque chose étant la moyenne des opinions. Dans le simple fait de poser la même question à tout le monde se pose l'hypothèse d'un consensus sur les problèmes, qu'il y a un accord sur les questions qui méritent d'être posées.

Philippe Champagne s'est livré à une analyse qui rejoint celle de Bourdieu (Faire l'opinion, le nouveau jeu politique). Il montre qu'on pense que les enquêtes d'opinion permettent de mieux connaître la volonté populaire – ce qui constituerait un progrès pour la démocratie – mais que ce n'est qu'une illusion. De nouvelles catégories d'agents spécialistes en communication participent désormais au jeu politique. « À travers la prolifération de sondages, ces spécialistes prétendent faire parler le peuple », mais en réalité le champ politique se referme sur lui-même. Il souligne qu'il est difficile de synthétiser tous les points de vue en un seul. Ce sont les sondages et les analyses qui fabriquent la notion d'opinion publique, qui est modelée. Par ces sondages, les hommes politiques font croire que leurs mesures correspondent aux sondages, il y a donc instrumentalisation de l'opinion publique.

L'ensemble de ces travaux met en lumière le caractère controversé de ce concept, phénomène construit complexe et argumenté. Les sondages seraient un instrument de confiance de la parole des citoyens et un instrument de légitimation des forces politiques en place. L'opinion publique est fabriquée par les agents du champ politico-journalistique. La critique de cette notion est fort développée en France.

D'autres auteurs soutiennent ces sondages. Lancelot montre qu'ils peuvent contribuer à un bon fonctionnement de la démocratie.

Section 2 : les sondages, mesure de l'opinion

Un sondage est une technique d'enquête statistique auprès d'une population, visant à produire des résultats quantitatifs à partir d'informations collectées sur un échantillon de personnes.

Les grands médias commandent de nombreux sondages qui leur permettent de parler au nom de l'opinion publique. Les gouvernants utilisent, quoiqu'ils en disent, les sondages de façon croissante pour justifier leurs décisions, pour tester des idées, pour mettre en œuvre des choix publics. Les institutions de sondage s'efforcent de trouver des analyses objectives mais restent des entreprises à but lucratif. Les usages faits de ces opinions ne sont pas indépendants de certains enjeux économiques non plus.

Les sondages sont nés aux États-Unis au début des années 1930. L'inventeur de la technique est un certain Jean Gallup, démontrant son efficacité lors de la réélection de Franklin Roosevelt en 1936. Sur la base d'un échantillon représentatif de 5 000 personnes, il parvient à prévoir le résultat effectif de l'élection. En France, il faut attendre près de 30 ans pour que les institutions d'opinions publiques s'installent : l'IFOP (dont l'activité reste modeste) en 1938 par exemple. 1965 : première élection présidentielle au suffrage universel direct : les sondages s'imposent, prolifération même des intentions de votes, abondamment commentées dans la

presse. À la veille de l'élection, France Soir publie un sondage n'attribuant que 43 % à De Gaulle et annonce sa mise en ballottage par Mitterrand, ce qui se produira. Depuis sont nées d'autres institutions (CSA, etc.). Ils ont établi leur légitimité sur leur capacité à anticiper à peu près les résultats des élections.

En politique, on distingue trois types de sondages :

- Ceux qui portent sur les intentions de vote, fondés sur une déclaration avant l'élection
- Ceux qui portent sur les caractéristiques sociales de l'électorat ou sur les comportements et principes des fondés mis en relation avec leurs préférences politiques et électorales
- Les enquêtes d'opinion, qui prétendent révéler l'opinion publique à partir de questions

Les sondages jouent un rôle de plus en plus important dans la vie politique des grandes démocraties. Paradoxe : la méfiance des citoyens et politiques augmente envers les sondages mais on continue quand même à les utiliser.

Le nombre de sondages a été multiplié par 3 en trente ans. Certains sondages ont une démarche scientifique mais la plupart sont commandés par des professionnels de la politique / des médias / réalisés à des fins commerciales.

Les sondages sont un outil de connaissance et une aide à la décision pour les gouvernants. Ils peuvent aider un gouvernement à anticiper les réactions sociales suscitées par une mesure / réforme. Les médias utilisent les sondages pour commenter l'évolution des rapports de forces politiques. On les utilise aussi pour justifier ou rejeter une candidature, pour ajuster le message d'un candidat à tel ou tel groupe d'électeurs. Les professionnels de la politique accordent une grande importance aux sondages : ils peuvent avoir une influence sur le discours des acteurs politiques, sur les programmes politiques, sur les projets de réforme. Les élus politiques ont parfois certaines difficultés à prendre les décisions nécessaires si elles semblent aller à l'encontre de l'opinion majoritaire issue des sondages.

Ce poids des sondages est un des éléments qui fait dire à Bernard Manin que désormais « une démocratie du public se substitue à une démocratie parlementaire ». Il distingue trois moments dans la démocratie :

- La démocratie des parlements
- La démocratie des partis politiques
- La démocratie du public, dans laquelle émerge une nouvelle forme d'opinion publique fondée sur les sondages. C'est une démocratie dans laquelle on observe une certaine volatilité électorale, un désalignement partisan, une dépersonnalisation du pouvoir, l'électorat s'investit plus sur des personnes que sur des programmes, une certaine délocalisation du politique.

Il est clair que les sondages fournissent des informations, influencent leur manière de penser (prolongement de la démocratie représentative). Mais ils peuvent aussi avoir une influence sur les choix politiques en période électorale : ils ne peuvent exclure totalement certaines difficultés / limites techniques, et par conséquent feraient peser une menace sur la démocratie représentative.

§1. Les sondages d'opinion, prolongement de la démocratie représentative

Le problème de la représentation est simple : comment faire participer effectivement l'ensemble des citoyens à leur propre gouvernement ? En désignant des gouvernants, certes, mais entre deux élections, les citoyens n'ont pas le droit à la parole... Dans une certaine

mesure, les sondages permettent donc aux citoyens de s'exprimer en dehors des périodes électorales, à intervalles plus rapprochés. Ils permettent à des minorités muettes lors des élections de s'exprimer. Le sondage complète le principe majoritaire. En dépit de critiques, certains politistes estiment que les sondages bénéficient à la démocratie (Lancelot notamment). Cela permet la réintroduction des citoyens dans la vie politique.

Les sondages ont au moins trois vertus :

Ils aident à sélectionner les candidats et gouvernants (c'est grâce à cela que Balladur a été candidat en 1995, par exemple)

Ils permettent un contrôle des gouvernants entre les élections

Ils entretiennent une culture de liberté : ils enseignent le pluralisme, la relativité, modèrent l'hégémonie de la majorité en faisant apparaître des opinions minoritaires.

Le peuple est pris en compte lors de certaines décisions politiques. Ces sondages offrent une possibilité de recensement périodique de l'esprit public C'est un élément de connaissance de l'opinion entre les échéances électorales, c'est un élément pour les gouvernants qui sont appelés à éclairer leurs décisions grâce aux sondages sans pour autant se sentir contraints de suivre les directions indiquées par les enquêtes d'opinion.

Ces vertus reposent sur l'idée que toutes les opinions se valent et ont la même possibilité d'être écoutées et surtout sur la croyance dans la perfection technique des sondages. Or la réalité est bien loin d'être aussi simple. SI les sondages constituent à certains égards un prolongement de la démocratie, ils peuvent aussi devenir une perversion pour la démocratie représentative

§2. Les sondages, perversion de la démocratie représentative

Les griefs à l'encontre des sondages sont nombreux et variés : ils fausseraient le jeu électoral en démobilisant les électeurs et en augmentant l'abstention, ils manipuleraient l'opinion, pousseraient les électeurs à rallier le vainqueur ou à sauver le perdant, ils font naître un risque de démagogie (en imposant les questions dont on doit parler, tendant à faire trancher tout problème par l'opinion publique constituée d'individus atomisés et souvent mal informés), ils délégitiment les instances de médiation démocratique (en concurrençant le vote, ils porteraient atteinte à la démocratie représentative), ils auraient une certaine dimension commerciale, ils généreraient une modification du rapport du pouvoir dans le champ politique (les journalistes prennent un poids supérieur à leur influence réelle).

Toutes ces critiques sont la marque d'un procès excessif. Il ne faut pas surestimer les sondages comme le font les acteurs politiques et commentateurs ; les sondages sont un type d'information comme les autres à partir duquel l'électeur fait son choix. Ils peuvent avoir un effet mobilisateur pour le favori ou en faveur du challenger. Le sondage ne peut se substituer au vote, car il livre l'opinion alors que le vote est un choix.

Pourtant, bien utilisés, ils peuvent servir à la démocratie. Le sondage d'opinion est un instrument d'information utile si l'on sait l'utiliser à bon escient. C'est la pratique des sondages qui prête à contestation plus que l'instrument lui-même. Il faut se mettre à l'abri de l'illusion prédictive des sondages. Le sondage donne une photographie de l'opinion à un moment donné, mesure les rapports de force à ce moment-là, indique des tendances qui doivent être vérifiées sur la durée. Il doit être regardé comme livrant des tendances et non pas le résultat des élections.

§3. Le bon usage des sondages

Les sondages ne constituent pas une science exacte, il existe une marge d'erreur inévitable imposée par la méthode statistique employée. Cette marge est de plus ou moins deux points. Cela signifie que lorsque quelqu'un gagne ou perd deux points, ça ne change rien. Tout ce que révèlent les sondages, c'est que les deux candidats en tête sont au coude à coude. Ils ne sont que des photographies à un moment donné. Quand on dit que tel candidat est à 30 % d'intentions de vote, cela veut dire que son résultat virtuel se situe en réalité entre 28 et 32 %.

Les sondages ont parfois du mal à saisir les évolutions de dernière minute. Certains observaient bien une progression de J-M. Le Pen avant les élections de 2002 mais celle-ci était à peine perceptible au niveau des sondages, or le Front National est arrivé au second tour. Il est difficile de saisir l'abstention car les sondés s'auto-limitent et ont le sentiment de donner une mauvaise réponse s'ils réclament ne pas vouloir se rendre aux urnes. Ils sous-évaluent les votes extrêmes. Certains subissent le questionnaire comme une interrogation orale et se sentent obligés de donner les « bonnes » réponses plutôt que la leur. Certains occultent l'enquête... S'ensuit une spirale de silence : les opinions minoritaires ne sont pas exprimées volontairement.

Les sondages ont des limites qu'on tente de corriger, notamment en pratiquant la technique du redressement. Mais ils restent souvent erronés et ne remédient pas à la sous-représentation. Il faut diverses précautions méthodologiques pour donner une valeur scientifique au sondage : échantillon d'au moins 1 000 personnes, questions neutres et compréhensives, enquêteur neutre, correction...

On observe une progression régulière du refus d'enquête chez la population, ne facilitant pas la tâche des sondeurs. Bourdieu et Gaxie ont montré que le fait d'accepter de répondre à un sondage n'est pas neutre, ceux qui répondent sont en effet souvent les plus diplômés et les plus intéressés par la politique. Tout sondage nécessite un travail patient d'interprétation, que les journalistes n'ont ni le temps ni l'information de faire, au risque d'en déformer la validité.

Comment assurer une meilleure utilisation des sondages ? Interroger les échantillons de citoyens pour restituer la complexité sociale, commenter les réponses, analyser les non-réponses sont des solutions. Les instituts étant des entreprises commerciales, il arrive que des contraintes de productivité et de coûts diminuent la qualité des sondages.

Les sondages sont des éléments d'information parmi d'autres pour les citoyens, ils ont donc une influence sur eux. Il est nécessaire d'en réglementer l'utilisation pour ne pas altérer la liberté de choix de l'électeur.

§4. La diffusion des sondages en période électorale

La loi de 1977 interdisait la publication, la diffusion et le commentaire de tout sondage préélectoral la semaine précédant et durant le scrutin. Elle instaurait aussi la Commission des sondages, autorité administrative chargée de vérifier l'objectivité des méthodes suivies par les instituts. Elle ne prohibait pas la réalisation / vente des sondages, créant deux catégories de citoyens : les informés et les autres. Facteur d'inégalité et attentatoire à la liberté d'information des citoyens.

L'évolution des technologies en matière de communication et d'information ont rendu cette loi

difficilement applicable (les sondages étaient diffusés sur des sites Internet étrangers). Cette loi fut contestée et fit l'objet de modifications, CE et CDC suivaient. Mais dans un arrêt du 4 septembre 2001 la chambre criminelle de la Cour de Cassation a estimé que cette interdiction de publication était contraire au « droit à la liberté d'expression reconnu par la CEDH ». Avec ce revirement de jurisprudence, la publication des sondages devenait possible jusqu'au jour du scrutin.

Une nouvelle loi a été adoptée le 19 février 2002 : les enquêtes d'opinion peuvent être diffusées et commentées jusqu'au vendredi minuit précédant le vote. Ce texte maintient mais limite l'interdiction pour concilier sincérité du vote et liberté d'information ; cette nouvelle réglementation réalise un compromis entre la légitime information des électeurs et la nécessaire sérénité devant présider à la préparation du scrutin et à son déroulement.

Cette législation traduit une certaine avancée par rapport aux autres pays : en Allemagne, sondeurs et médias ont un accord tacite de ne pas diffuser d'enquête d'opinion la veille de l'élection ; en Espagne, aucune diffusion possible deux jours avant ; en Angleterre, aucune législation mais code déontologique. Le texte de 2002 a été bien accueilli par les hommes politiques et instituts de sondages.

Conclusion : l'opinion publique est devenue un élément essentiel des démocraties contemporaines, c'est une notion souvent invoquée par une série d'acteurs pour légitimer leurs discours / actes, mais c'est une notion complexe à saisir, essentiellement produite par la technique des sondages qui, malgré leurs limites techniques, exercent une influence de plus en plus sensible sur la vie politique (aide à la décision, influence sur le choix des candidats, sur le climat d'une élection / action gouvernementale). Il faut souligner que l'influence des sondages se fait surtout sentir sur les électeurs les plus indécis. Les sondages servent d'instrument de communication entre gouvernants et gouvernés, mais ils ne sont pas les seuls. Les électeurs sont aussi influencés par les médias.

Section 3 : médias et politiques

Les médias désignent l'ensemble des supports techniques permettant la communication écrite / orale / visuelle. L'influence des médias sur la vie politique est souvent dénoncée, certains auteurs s'interrogent même sur les dangers d'une substitution de la légitimité médiatique à la légitimité démocratique.

Les médias sont inégaux entre eux en matière politique, la télévision ayant un poids considérable bien que de plus en plus concurrencée par Internet. De plus, leur évolution récente se traduit par une concurrence accrue avec l'apparition de chaînes privées, une concentration financière accrue, une diversification / accélération de la diffusion des informations.

§1. Télévision et communication politique

Pour la plupart des français, l'audiovisuel est devenu la principale source d'informations. C'est à travers lui qu'ils se font une idée des enjeux de la politique. Mais en dehors des périodes

électorales, les télévisions consacrent peu de temps aux émissions politiques. En 2001, on estime que les émissions politiques ont représenté 1,46 % du temps d'antenne de France 3, 0,25 % sur France 2 et 0,09 % sur TF1.

Les médias audiovisuels altèrent les formes du débat public, on assiste à une montée de la personnalisation du pouvoir, l'accent est mis sur les personnes et profils plus que sur leurs programmes et projets. Le débat public est gagné par les règles du star system et du spectacle. Trois phénomènes :

- Le diktat de l'audimat
- La transformation de l'information télévisée
- L'évolution des émissions politiques

A) Le diktat de l'audimat

Le but de la télévision privée est de faire de l'audience. Tout doit être fait pour capter l'attention d'un public le plus large possible, pour s'assurer la fidélité des annonceurs qui font vivre les chaînes en leur assurant d'importantes recettes publicitaires. Cette recherche de l'audimat fait que l'on accorde peu de place aux émissions politiques.

B) La transformation de l'information télévisée

Depuis 1981, la TV est politiquement plus libre mais à cette tutelle politique s'est substituée une tutelle financière. La concurrence et le marché ont marginalisé l'information politique. La contrainte de l'information n'est plus politique mais financière. Les journaux TV se plient à l'audimat, il ne faut pas lasser le public, on accorde alors la priorité aux faits divers, aux faits sportifs. La politique nationale et internationale est reléguée dans la deuxième partie ou le dernier tiers du journal.

Pour rester proche du public, le journalisme de télévision procède à un travail de mise en récit, menant à l'affectation de la représentation de la politique. Au sein des informations politiques, ce sont les médias audiovisuels qui sélectionnent les informations qui seront retenues et traitées.

Les médias exercent ce que les Anglo-saxons appellent une fonction d'agenda setting (établissement de l'ordre du jour). Ils sélectionnent les enjeux, les thèmes, autour desquels doivent s'organiser les débats politiques. Cayrol : « les médias jouent en permanence en direction du public un rôle de tri, de sélection, de hiérarchisation, à bien des égards les efforts des partis politiques sont vains lorsqu'ils ne parviennent pas à faire passer leur thème de propagande auprès de la masse des électeurs ». Ce sont les médias qui définissent l'ordre du jour, les enjeux principaux du débat électoral. Ainsi, en 2002 les médias ont fait du thème de la sécurité le thème principal de la campagne. Les médias ne disent pas ce qu'il faut penser mais ce à quoi il faut penser.

Le reformatage. Les politiques dépendent de l'audiovisuel pour communiquer avec le public, ils donc doivent s'adapter aux exigences de l'audiovisuel, ajuster leurs discours au format imposé par les télévisions. Ce reformatage conduit à l'appauvrissement du débat d'idées. L'audimat est peu compatible avec un discours politique consistant. Les médias imposent leur vision et tempo au débat politique : culte de l'immédiat, de l'instantané, du superficiel. Il ne faut pas lasser l'auditoire en traitant les problèmes en profondeur. La scène médiatique a un certain goût pour les opinions conflictuelles, qui se prêtent mieux à la mise en scène. Pour

éviter le zapping du téléspectateur, il faut du spectacle : règne de l'info-divertissement. C'est le règne également des petites phrases, pour que les propos puissent être repris.

C) L'évolution des émissions politiques

En dehors des élections, la politique a déserté le prime time des grandes chaînes. On développe les émissions type talk-show, on invite sur le même plateau chanteur politique, écrivain, etc. Pour pallier la rareté des émissions politiques, on invite les acteurs politiques dans les programmes de divertissement. Mais cela peut aussi leur permettre d'atteindre un public plus large, ceux qui ne regardent pas les émissions politiques. La politique doit s'insérer dans l'univers du spectacle et accepter ses règles. Pratique importée des États-Unis : les médias dictent leur loi.

Hier la politique était l'art de convaincre, aujourd'hui c'est un métier du paraître. Dans la société de communication, le pouvoir appartient à ceux qui sont sur le devant de la scène. Ce faisant, les médias exercent une double fonction de légitimation et de sélection du personnel politique. Les TV accordent la priorité aux vedettes jugées seules capables de faire de l'audience. Être invité à une émission de prime time, c'est, pour un acteur politique, être légitimé aux yeux du public. Ainsi, J-M. Le Pen est passé trois fois dans l'émission L'heure de vérité en deux ans.

Le cercle médiatique choisit ceux qui sont invités à une heure de grande écoute. C'est là que certains évoquent une dérive : la légitimité électorale qui procède du suffrage universel se trouve supplanté par la légitimité cathodique qui résulte de l'accès à la TV. Cela met de côté des personnalités émergentes, pouvant apporter de nouvelles idées, etc., car les TV ne misent que sur les leaders confirmés possédant déjà une notoriété. Conséquence : les spectateurs ont le sentiment que la classe politique ne parvient pas à se renouveler. La politique perd en rigueur, les spectateurs sont livrés à une information spectacle pour les divertir et les convaincre.

§2. Télévision et action politique

La TV se prête mal aux débats de fond. La mutation des médias a provoqué la mutation des messages. La TV transmet des images plus que des idées. L'image fait appel à l'émotif, à l'affectif, au dramatisé, à l'événement soudain. Le profil du candidat supplante son programme ou son activité partisane. Le style compte plus que le contenu. À la TV, le langage est supplanté par l'image qui est mieux mémorisée que le discours l'accompagnant.

La communication politique repose sur un système d'images et de valeurs symboliques. L'argumentation logique et les messages élaborés sont supplantés par des images instantanées, vite fabriquées, vite consommées. Cayrol souligne, en parlant des électeurs moins attentifs / plus influençables, que ce qui les motive d'abord, ce sont les impressions fortes qu'ils ressentent au cours d'une campagne, impression née du climat d'une campagne, d'une image politique et personnelle globale, bien plus que l'addition d'arguments raisonnables : « la séduction joue plus que la conviction pour attirer les voix de ces électeurs marginaux ».

Les programmes perdent de leur importance en conséquence. Avec cette médiatisation, on assiste à la fin de la politique conçue comme l'exercice par les citoyens d'un choix véritable entre plusieurs visions de leur avenir. Longtemps, la politique a été affaire d'idées et d'opinions, elle proposait des doctrines et des programmes, faisait appel à la capacité de

jugement des citoyens. Aujourd'hui, la communication diffuse des images plus que des idées, la politique se trouve réduite à une rivalité de personnes. L'affrontement des thèses, la confrontation des points de vue sont remplacés par un jeu dramatisé et vedettisé. Le débat public néglige la réflexion, les concepts abstraits, l'argumentation logique. Les candidats développement des généralités qui ne les engagent guère et surexposent leur profil. L'électeur ne peut se déterminer sur des propositions de fond, vote sur une personnalité, un personnage. Simplification du débat public.

Cette fin des programmes est une déviation remontant loin dans la Ve République. De Gaulle prônait l'empirisme et le pragmatisme : le chef charismatique doit se fier à lui-même, à son intuition pour agir au mieux au gré des circonstances ; il conçoit le mandat présidentiel comme un acte de foi pour sa personne. Pompidou affirme en 1965 qu'il ne s'agit pas pour les Français de choisir leur avenir, mais la personne à qui ils confieront leur avenir pendant un certain nombre d'années. En 2007, la situation est plus singulière : Sarkozy a développé son programme dans des livres et discours, il a des analyses parfois contradictoires car il essaie de faire une synthèse entre les différentes droites, tout comme le fera Ségolène Royal. Or, en démocratie, l'électeur est censé choisir lui-même les grandes orientations qui engageront ensuite son gouvernement pendant la durée de son mandat. Sans programme véritable, le suffrage universel devient une illusion et se transforme en une simple confrontation des personnages sur la scène politique.

§3. Télévision et influence politique

En dépit du silence des textes constitutionnels, les médias sont aujourd'hui devenus des acteurs politiques importants. Sous l'effet de la médiatisation, l'activité politique subit trois contraintes que les acteurs ont appris à maîtriser :

- La personnalisation du pouvoir
- Les médias fixent l'ordre du jour des problèmes politiques
- La refonte du système de représentation classique. C'était une trilogie citoyen – gouvernement – Assemblée et partis politiques ; aujourd'hui public – acteurs politiques – médias

Le pouvoir de l'image sert la démocratie tout en générant des dérives qui peuvent nuire. Les médias fournissent à notre démocratie un triple apport. Ils permettent un jeu délibératif plus fécond car mieux informé ; la multiplication des espaces d'expression susceptibles de s'ériger en contre-pouvoir ; une certaine désacralisation du politique. Les médias sont aussi à l'origine d'une certaine dégradation de la qualité du débat démocratique. D'abord, en sous-représentant certains courants d'opinion, ils offrent une vision déformée de la société. Le discours politique s'appauvrit : il illustre pour toucher.

Il faut relativiser : il est possible de mesurer les liens entre usage des médias et attitude politique, mais il est en revanche beaucoup plus difficile de déterminer le sens de cette influence, car les citoyens ne s'exposent aux médias de manière passive. Tout individu a tendance à se fermer au message qui ne le concerne pas, les électeurs choisissent le journal TV qui va dans le sens de leurs convictions. Tout citoyen a tendance à ne retenir que les arguments qui alimentent son point de vue. Les leaders d'opinion ont un certain rôle : les messages atteignent d'abord certaines personnes plus impliquées / influentes et ces personnes vont rediffuser l'information en servant de relais. Les médias ne peuvent à eux seuls imposer une façon de penser. Les choses évoluent avec l'utilisation de plus en plus massive d'Internet.

La médiatisation de la vie politique a pour conséquence un citoyen de plus en plus informé, exigeant, critique, accroissant sa capacité d'existence ou de réinterprétation des messages diffusés. On estime que les médias jouent un rôle d'activation ou de confirmation d'opinion préexistante plus qu'un rôle de conversion. Il ne faut pas oublier que l'influence des médias peut être négative à l'égard de la politique, les émissions de caricature (Les Guignols par ex.) familiarisent avec la politique mais offrent une vision dévaluée de la scène politique et de ses acteurs. Cette médiatisation fait que les professionnels de la politique sont en perpétuelle représentation.

Avec Internet, la réactivité est accentuée (temps réel), les sources d'information / de débat sont multipliées. La question qui se pose est celle de savoir si Internet est ou non le ferment d'une nouvelle forme de démocratie. Après la démocratie du public, est-on entré dans l'ère de l'e-démocratie ? Les responsables politiques essaient de plus en plus de rapprocher la vie politique des préoccupations des Français. L'influence d'Internet dans le débat politique français est facile à dater. En 2004/2005, la classe politique s'est laissée surprendre par la transmission d'arguments pour ou contre. En 2006/2007, Internet a joué un rôle très important sur l'élection présidentielle, avec la multiplication des sites pour critiquer, soutenir, commenter. On a vu naître des stratégies Internet qui deviennent l'affaire de professionnels figurant au centre des équipes de campagne.

Avec Internet, on peut améliorer l'information (multitude de sources, pas de sélection des informations par les journaux). Les internautes peuvent accéder aux textes bruts, aux programmes, les évaluer sans intermédiaire. On peut développer les échanges, pour une plus grande transparence de l'action publique. On peut faciliter la participation en demandant l'avis des web-citoyens, de recueillir leurs idées / recommandations / réactions, etc. Internet suscite la réaction et permet une meilleure implication. Le développement des blogs et sites Internet est présenté comme une nouvelle manière de faire de la politique en associant plus étroitement les citoyens et la société civile au processus décisionnel. Cette démocratie participative permettrait au citoyen d'avoir son mot à dire. Internet est aussi utilisé dans les relations entre partis politiques et adhérents.

Cette évolution génère une évolution du mode d'organisation des partis politiques : ils doivent se doter en responsables de réseaux, en coordinateurs... Internet a transformé le militantisme politique en rajeunissant sa figure et en modifiant son contenu. L'usage d'Internet n'a pas encore révélé toutes ses possibilités, mais il faut tout de même tempérer l'espoir d'Internet en politique et prendre conscience qu'Internet éloigne les citoyens de la réalité et a tendance à virtualiser le débat politique. Il permet sans doute d'obtenir plus d'informations mais guère plus d'échanges. Les forums se caractérisent par une forte homogénéité des idéologies, pouvant mener à un repli. Illusion de discuter en direct avec un acteur politique.

Internet peut aussi être utilisé de façon déloyale : mise en ligne d'informations incertaines, surveillance des opposants au régime, mobilisation de groupes hostiles à la démocratie... Comment exploiter le potentiel d'Internet pour inclure davantage les citoyens les moins informés / intégrés au système politique ?

L'impact des médias sur le fonctionnement de notre démocratie est une évidence, le développement de la communication / des nouvelles technologies a une influence sur l'action des gouvernants... Il encourage le culte de l'émotion, le règne du superficiel et la dictature de l'éphémère, la primauté de l'instantané, l'atomisation des choix et une certaine tendance à la sélection des candidats par la sphère médiatico-sondagière. L'influence des médias ne doit pas

être surestimée : ils constituent des filtres participant à la construction de la réalité sociale, ils ont des effets limités / indirects / à court terme sur les comportements politiques.

Partie 3 : les comportements politiques

Il existe deux perspectives : gouvernants et gouvernés.

Il faut prendre conscience que le vote ne constitue qu'un des aspects du comportement politique des gouvernés : c'est l'activité la plus pratiquée, permettant d'élire et de renouveler les gouvernants. Il faut rechercher s'il existe une explication à l'orientation politique du vote. Il faut adopter un point de vue plus large en se penchant sur la participation politique : écart entre idéal participatif et mise en œuvre dans les démocraties représentatives, entre citoyen idéal et citoyen actif, menant à se poser deux questions : qui participe et pourquoi ? La propension à participer politiquement est inégalement répartie et est socialement biaisée. Ce chapitre doit permettre de prendre conscience de l'évolution de la participation politique : manifestations, grèves... On évoque trop facilement la crise du politique / de la démocratie, or le vrai problème est le lien représentatif.

Chapitre 7 : la participation politique

En démocratie, les activités politiques ne sont pas réservées aux seuls gouvernants. Ceux-là sont certes habilités à parler au nom du groupe qu'ils représentent, mais les citoyens peuvent aussi s'exprimer, et ce même en dehors des échéances électorales (dans la rue par exemple).

Participer en politique, c'est prendre part aux activités politiques à divers degrés, pour exprimer une opinion, pour défendre des intérêts communs, pour protester contre un état de fait, pour valider ou infléchir l'action des gouvernants. Philippe Braud : « la participation politique est l'ensemble des activités individuelles ou collectives susceptibles de donner aux gouvernés une influence sur le fonctionnement du système politique ».

Cette participation politique est un élément nécessaire à la vitalité d'une démocratie, car elle alimente le vivier de candidats au métier de représentant / gouvernant, faisant émerger des contre-pouvoirs, rendant la démocratie plus vivante. Mais cette participation est une notion difficile à cerner car une vision purement quantitative est insuffisante : il faut aussi analyser sa distribution sociale.

Trois sujets pour mieux comprendre : le mythe de la participation politique, les modalités de la participation politique et la mesure des mutations de cette participation, notamment la violence politique.

Section 1 : le mythe de la participation politique

En démocratie, le pouvoir politique procède du seul peuple souverain. Cet idéal postule la représentation d'un citoyen actif. La réalité est bien différente et se contente plutôt d'une citoyenneté à éclipse.

§1. L'idéal de participation

Un individu est considéré comme citoyen à partir du moment où lui sont attribués des droits civils et politiques l'intégrant à la communauté politique. Juridiquement, la citoyenneté se définit comme la jouissance des droits civiques attachés à la nationalité. Aujourd'hui, cela signifie le droit de vote, l'éligibilité, l'exercice des libertés publiques, l'accès éventuel aux fonctions d'autorité dans l'appareil d'État.

Cette notion se fonde sur l'existence d'un citoyen éduqué, capable de se faire une opinion et habité d'un réel désir d'engagement. La participation des citoyens est un socle de la démocratie : elle est donc légitime et souhaitable.

À travers sa participation aux activités politiques, le citoyen idéal accomplit une double tâche :

- Il fait l'apprentissage du politique, car participer c'est accéder à une certaine compréhension des enjeux immédiats mais aussi aux règles spécifiques du politique ; mais aussi faire allégeance aux pratiques sociales dominantes, intégrer une valeur politique
- Il recherche aussi de l'influence. Le mythe de la participation politique repose sur la croyance en un contrôle possible des gouvernés sur les gouvernants, sur la conception d'un individu rationnel, soucieux de peser sur les décisions politiques. C'est une vision idyllique de la citoyenneté

§2. Faiblesse de la participation réelle

La réalité des démocraties contemporaines révèle un certain désintérêt pour les activités politiques de la part d'une partie importante des citoyens, s'expliquant par les inégalités de compétence politique.

L'acquisition de cette culture politique résulte d'un processus de socialisation politique (processus continu d'apprentissage et de connaissances de l'univers politique). La socialisation décrit l'apprentissage par l'individu de son rôle politique. Les agents de socialisation politique sont pluriels et durent toute la vie : la famille, l'école, le lieu de travail, les réseaux associatifs, les médias. Tout au long de sa vie, l'individu fait des choix entre plusieurs systèmes de normes et de valeurs.

Il n'est pas passif face à cette socialisation : porteur d'une personnalité, d'une série d'expériences le conduisant à opérer avec ces agents de socialisation.

Ce processus est continu car il est fonction des groupes d'appartenance qui définissent l'individu et l'influencent. L'individu est constamment exposé à un flux de messages, à des influences extérieures renforçant ou fléchissant ses croyances. Les événements politiques jouent aussi un rôle dans la socialisation : les individus au long de leur existence traversent différents milieux de socialisation, devant gérer une pluralité d'influences à partir de quoi ils peuvent se situer dans le monde politique.

Les observations sociologiques de la participation politique révèlent un certain

désenchantement à l'égard de cette activité politique. Dès les années 1960, les enquêtes remettent en cause le modèle activiste et rationnel de citoyenneté, révèlent un citoyen passif / peu informé. L'illusion démocratique de la participation permet aux élites sociales de confisquer l'accès aux activités politiques et de prolonger leur domination, ce qu'évoque Gaxie (Le sens caché, inégalités culturelles et ségrégation politique). Ce phénomène de désintérêt pour la politique perdure encore aujourd'hui.

Ce citoyen est donc beaucoup moins actif que dans l'idéal démocratique. Ce constat amène à se poser deux questions. Pourquoi y a-t-il une faible participation civique de la majorité des citoyens ? Pourquoi une faible minorité s'engage-t-elle quand même ?

Au sujet de la faible participation civique d'une majorité de citoyens. Le bon citoyen est celui qui s'informe, qui se mobilise pour défendre une cause d'intérêt général en dépassant le strict souci des intérêts particuliers. Aujourd'hui, en France, moins de 10 % des citoyens adhèrent à un parti politique ; faible adhésion syndicale aussi ; faible taux de militantisme. Cependant, la recherche d'informations politiques à travers la presse demeure largement répandue. De même, les mobilisations ponctuelles sur des objectifs précis rencontrent souvent un réel succès (opposition au tracé d'une autoroute, etc.).

Pourquoi cette faible participation ? Les citoyens ont une idée plus ou moins optimiste de leur compétence politique, de plus l'évaluation générale du niveau de connaissance et de jugement critique pousse les citoyens à prendre conscience de la difficulté de changer les choses par des engagements volontaristes. Les citoyens prennent de plus en plus conscience du caractère limité de la marge de manœuvre des gouvernants à l'heure de la mondialisation, les poussant à cibler leur mobilisation sur des enjeux accessibles.

Au sujet de la faible minorité qui s'engage. Pour expliquer la motivation de la petite minorité active, on évoque quatre cas possibles :

- Certains citoyens ont des convictions fermes et importantes
- Certains citoyens ressentent le besoin de s'affirmer dans l'espace public, soit pour compenser un sentiment d'infériorité, soit pour recueillir les dividendes d'une forte estime de soi
- Le poids des solidarités identitaires : on se sent proche de telle ou telle cause
- Les raisons de circonstances, comme la rencontre de telle ou telle personne engagée

La décision de s'engager en politique est un choix individuel et rationnel supposant la maîtrise de ressources pour y réussir (temps, énergie) et l'accord de valorisation de soi par une activité publique. Il est aussi motivé par l'espoir d'obtenir des avantages matériels ou moraux, car militer dans une organisation peut fournir des rémunérations. Militer permet également de se constituer un réseau de connaissances / de côtoyer certains experts. S'engager en politique apporte des satisfactions matérielles mais aussi un certain nombre de rétributions symboliques : introduction dans un réseau de convivialité, acquisition d'une culture politique, valorisation de soi...

Les motivations de tout engagement politique sont complexes, mêlant la recherche d'avantages personnels, le sentiment d'appartenance à un groupe et les efforts de mobilisation entrepris par les organisations elles-mêmes pour susciter de nouveaux soutiens.

§3. Les facteurs de mobilisation politique

Tout exercice du pouvoir suscite des insatisfactions. Face à cela, les citoyens peuvent

répondre de plusieurs manières : ils se résignent, ils évitent d'évoquer cette insatisfaction ou réagissent en prenant la parole par le biais de mobilisations protestataires ou par les organisations de lobbying.

Aujourd'hui, la vie démocratique ne se limite plus à la simple représentation par des élus : l'action collective ouverte est considérée comme une dimension essentielle de la vie démocratique. Les manifestations se sont multipliées pour atteindre plusieurs dizaines par an. La propension des citoyens occidentaux à s'engager dans des activités politiques est pourtant très inégale, comme le montrent toutes les enquêtes sociologiques. Pour tenter d'identifier ces facteurs de mobilisation politique, il faut prendre en compte les variables socioculturelles et les variables idéologiques et culturelles.

A) L'importance des variables socioculturelles

Le niveau de participation politique varie selon l'âge, le sexe, le niveau d'étude, l'appartenance à des organisations.

L'action protestataire est un phénomène générationnel et les générations nées après la Seconde Guerre Mondiale sont bien plus contestataires. Les jeunes générations, de plus en plus socialisées à l'action protestataire dès leur jeunesse, sont portées à manifester. Les jeunes utilisent un répertoire d'actions diversifiées et plus larges au sein duquel la participation contestataire occupe une place de plus en plus importante. 70 % des 18-24 ans déclarent qu'il est très important pour la démocratie que les gens manifestent, contrairement aux 65 ans et plus (40 %).

La participation contestataire est plus masculine : 48 % des hommes actifs ont déjà eu deux expériences protestataires contre 40 % des femmes actives. Les femmes s'engagent moins, notamment parmi les classes d'âge les plus élevées, mais cela a tendance à évoluer. Le niveau de participation politique est le plus fort dans les classes favorisées et mieux éduquées. La possession d'un capital scolaire augmente la participation politique quel que soit l'âge du diplômé. L'investissement dans la vie politique dépend de la compétence politique.

Les plus fortes manifestations de ces dernières années ne sont pas ouvrières mais concernent l'éducation nationale, rassemblant des catégories sociales variées. Il existe un lien fort entre action protestataire et adhésion associative et entre action protestataire et orientation politique.

Les manifestations, les grèves, la signature de pétitions sont des pratiques de plus en plus routinisées et utilisées par toutes les catégories, quelles que soient les orientations politiques.

B) Les facteurs idéologiques et culturels

On observe un besoin d'identification à un parti, quelle que soit l'idéologie politique. Les partis de masse favorisent la politisation des couches populaires. Il faut aussi prendre en compte l'insertion communautaire, l'appartenance revendiquée à une communauté, favorisant la participation politique. Influence du contexte social ou historique favorisant ou non l'engagement politique (crise de mai 1968, guerre du Vietnam...).

Il faut souligner qu'on assiste à l'émergence de ce que Pascal Perrineau appelle une demande sociale post-politique n'ayant pas encore rencontré une offre capable de la satisfaire, car l'offre politique ne correspond pas à la demande. La société évolue, on enregistre une proportion

forte à l'interpellation directe des gouvernants, tendance à l'action individuelle, la société éclate en minorités : exigences politiques des citoyens à la recherche de nouveaux canaux d'expression. Tout cela traduit une évolution de la culture politique : passage d'un rapport à la politique conformisme où l'on faisait confiance aux gouvernants à un rapport beaucoup plus critique en se faisant entendre sur des problèmes ponctuels. Les français sont capables d'exprimer périodiquement leurs critiques sur les sujets les plus sensibles : cette évolution vers une démocratie d'interpellation rend le métier de politique de plus en plus difficile.

La participation politique est croissante en fonction de l'âge jusqu'à 50 ans. Elle est la plus forte après 35 ans et décline dès 65 ans, sauf pour le vote. Le sexe a souvent joué une influence sur le niveau de participation politique, mais dès lors que le niveau d'instruction et d'activité augmente, le sexe perd de son influence. Néanmoins, l'investissement des femmes dans les instances politiques / actions contestataires est plus faible, sauf parmi les jeunes générations. Le niveau de participation politique augmente avec l'élévation du niveau social (diplômes, revenus, profession) : l'instruction est un facteur important de la politisation. Selon certaines études, l'appartenance à un milieu rural favorise la participation politique, tout comme la religion. L'appartenance à un parti politique compense souvent le handicap du statut social.

Section 2 : les modalités de la participation politique

La participation des citoyens au jeu politique prend diverses formes : le vote, le militantisme partisan, l'engagement syndical, l'implication dans des activités associatives, la participation aux mobilisations collectives (manifestation, grève, pétition), l'acquisition d'un mandat local...

Les actions des gouvernés peuvent être individuelles (ex : vote) mais elles sont le plus souvent collectives, prenant la forme de mouvements sociaux (manifestation rassemblant des individus qui forment une unité cohérente du fait de leur intérêt commun, avec pour caractéristiques d'être collective, intentionnelle, concertée et orientée vers un but).

La participation politique de type protestataire est minoritaire (2 % de la population), mais 50 à 70 % des citoyens manifestent un intérêt pour la politique. Seule une petite minorité d'individus pratique plusieurs types d'activité politique (moins de 10 %). Quand on parle des formes de l'activité politique, on fait une distinction entre forme conventionnelle et forme non-conventionnelle.

§1. Formes conventionnelles et non conventionnelles

On distingue deux catégories d'activité politique :

On appelle modalité conventionnelle tout ce qui relève de la participation des citoyens à travers des actions organisées : l'inscription sur les listes électorales, l'adhésion à un parti, le vote, etc. et on parle de modalité non-conventionnelle (modalité protestataire) pour toutes les pratiques qui remettent radicalement en cause l'ordre établi.

Les formes conventionnelles sont appelées ainsi car il s'agit de modes de participation politique témoignant d'une acceptation des règles du politique. Finalement, ces pratiques renvoient à toute une série d'activités et de comportements ordonnée autour du vote. On peut classer ces formes selon le degré d'engagement :

- L'inscription sur les listes électorales (depuis la loi du 10 novembre 1997, l'inscription est réalisée d'office dès la majorité)
- La recherche d'informations politiques à travers la presse et la participation à des discussions politiques
- L'engagement actif (militantisme dans des partis politiques, groupe d'intérêt, association, syndicat...)
- Le fait d'aller voter
- L'expression publique d'une opinion publique, le versement d'une contribution financière lors d'une campagne électorale, l'assistance lors de meetings...

Ces formes varient selon les pays et les cultures politiques, selon le coût de l'engagement, ne serait-ce qu'en termes de temps. Les activités mobilisant plus de la moitié des citoyens sont l'inscription sur les listes (autrefois), le vote et la lecture d'informations politiques. Les autres activités n'en concernent qu'une minorité.

Les formes non-conventionnelles : on regroupe sous cette appellation les formes de participation qui, en-dehors du droit, ont un but de protestation citoyenne. C'est l'ensemble des actions contestataires qui n'utilisent pas les voix institutionnelles d'expression ; ce sont des actions en opposition avec l'action politique.

En démocratie, la prise de parole des citoyens passe le plus souvent par le vote et les actions pacifiques, mais il en existe d'autres, légales (grèves / pétitions) ou illégales (parfois violentes) (séquestration, feu, dégradation de bâtiments publics). Ces actions protestataires sont généralement collectives, mobilisant un groupe autour d'une cause commune ; elles sont directes, plaçant les auteurs en situation de face à face ; et elles sont autonomes, s'affranchissant le plus souvent des cadres juridiques.

L'instrument majeur de ces formes non-conventionnelles est la manifestation, qui est devenue un mode de participation politique courant pour influencer les gouvernants ou pour témoigner un désaccord vis-à-vis d'une action politique. La pratique des manifestations s'est banalisée, légalisée et pacifiée, à tel point que certains auteurs évoquent l'émergence d'une « culture de manifestation ». Au XIXe siècle, les manifestations étaient le fait du monde ouvrier. Aujourd'hui, elles sont devenues un mode d'expression légitime des attentes collectives et concernent désormais des catégories sociales diversifiées. La plupart des manifestations se déroulent selon un cérémonial convenu, mais certaines ont recours à des modes d'expression théâtralisés (manifestation anti-SIDA, Gay Pride, etc.).

Pierre Favre a distingué trois types de manifestation :

- Les manifestations initiatrices, imposant un problème sur la scène politique avec un maximum de visibilité, mettant fin à l'occultation d'un problème par le jeu institutionnel (années 60 : manifestations féminines et écologiques)
- Les manifestations routinières, constituant un moyen d'entretenir la visibilité d'une organisation, permettant aux organisations de rappeler périodiquement leur capacité mobilisatrice / leur représentativité
- Les manifestations associées à des crises politiques globales, comme le 6 février 1934 ou le 30 mai 1968. L'enjeu de ces manifestations est le maintien ou la chute des pouvoirs publics. II

ne s'agit plus de la prise en charge de certains groupes sociaux mais de manifester pour ou contre des pouvoirs publics en place

Les manifestations ont une double dimension :

- Un rôle instrumental, lorsque l'on vise un objectif précis (s'opposer à un texte par exemple)
- Une affirmation identitaire : la manifestation sert à affirmer une communauté (homosexuelle, sans papiers, etc.)

Toutes les manifestations ne sont pas protestataires, certaines traduisent un mouvement de solidarité et révèlent la seule volonté de se faire connaître. Elles constituent des stratégies de prise de parole, participent à un renouvellement des formes d'échanges entre gouvernants et gouvernés. La réussite d'une manifestation accroît la légitimité de la direction des organisations qui en sont à l'origine. Les manifestations ont des effets sur le fonctionnement de la politique, pouvant peser sur les processus décisionnels. Elles témoignent d'un poids accru des minorités (développement d'une démocratie en marge du suffrage universel).

Au sein de l'opinion publique, une hiérarchisation se fait sur l'ampleur de cette participation de type protestataire. Deux-tiers se déclarent prêts à faire grève mais seulement 28 % sont favorables à l'occupation de bâtiments administratifs et 1 % approuvent les dégâts matériels. La prise d'importance de ces manifestations témoigne de l'émergence de nouvelles formes de participation politique.

§2. Les mouvements sociaux

Un mouvement social est une forme d'action collective menée par plusieurs individus en même temps de façon concertée et intentionnelle.

Ces actions reposent sur trois éléments : l'identification à un groupe, l'opposition à un adversaire et un enjeu commun rassemblant les opposants. Le mouvement social vise à exprimer et à défendre collectivement des demandes et des revendications, s'exprimant face à une autorité considérée comme pouvant faire aboutir ces revendications. Un mouvement social peut aboutir à la démission d'un ministre, à la réaction de l'autorité publique... Ils traduisent des revendications de façons plus ou moins conflictuelles en dehors des périodes électorales, elles sont de plus en plus fréquentes chez les citoyens.

Parmi les études portant sur les mouvements sociaux, on fait une distinction entre les mouvements sociaux traditionnels sur la répartition des richesses et les nouveaux apparus dans les années 80, qui se caractérisent par une plus grande attention portée sur des thématiques identitaires ou à défendre des valeurs post-matérialistes. Ces mouvements sociaux ont des modes d'action qui traduisent de grandes méfiances à l'égard des organisations représentatives. Ils défendent des thèmes diversifiés : anti-nucléaire, environnement, droits de l'Homme, féminisme, défense des minorités...

Ces mouvements se sont développés dans les vingt dernières années du XXe siècle en Allemagne, en Angleterre et en France. Cette apparition de nouveaux mouvements est liée aux transformations du capitalisme et à l'évolution des valeurs (post-matérialistes : cadre de vie, principes moraux / éthiques, etc.). Ces groupes se mobilisent autour d'une identité extérieure au travail, une communauté de style de vie ou de valeur... Ils sont portés par de nouvelles couches moyennes issues de la démocratisation de l'enseignement et de la tertiarisation du monde du travail. Ces catégories restent disponibles pour des revendications

universalistes ou très particulières. Cela se traduit par une défiance aux organisations représentatives habituelles car ils jugent leur organisation trop rigide / bureaucratique. Ces mouvements sociaux sont plus décentralisés, accordent une place très importante aux assemblées délibératives. Plus ces nouveaux mouvements perdurent, plus ils s'organisent, plus ils s'institutionnalisent, malheureusement.

Il faut s'interroger sur l'évolution des théories expliquant ces mobilisations collectives. À l'origine, on trouve des théories atomistes et irrationnelles de l'action collective : à la fin du XIXe siècle, les analyses de Gustave Le Bon montrent qu'elles résultent de l'irrationnel, de l'émotion, question de la pathologie sociale (atomisation de la société par l'industrialisation et l'urbanisation).

Cette analyse est renouvelée par deux auteurs : Gurr et Olson. Selon Gurr, les mobilisations collectives sont le produit d'une frustration, d'attentes déçues productives de violence par voie de protestation. On s'intéresse alors à la dimension rationnelle des mobilisations. En 1965, Olson publie Logique de l'action politique, mettant en lumière un paradoxe : le partage d'intérêts communs ne suffit pas à expliquer les mouvements sociaux car si l'individu est rationnel, il demeure à l'écart des mouvements sociaux en faisant un calcul coûts / avantages : je ne participe pas au mouvement mais j'en tirerai un avantage. Dans un large groupe social, un acteur s'abstiendra de participer à l'action collective car il maximalise ses propres intérêts, privilégie son bonheur et diminue les risques. Ce paradoxe devrait théoriquement mener à une absence de mobilisations, mais celles-ci apparaissent quand même car certaines élites ont un pouvoir de coercition et sont désireuses de maintenir la mobilisation afin d'en tirer un profit personnel lié à leur position dans l'organisation.

Ces acteurs, élites syndicales / politiques, ont intérêt à pousser la mise en œuvre de la mobilisation car elles en tireront des bénéfices propres. Olson rejoint les théories élitistes en mettant l'accent sur la formation des oligarchies au sein des organisations. Cette vision est critiquée car elle réduit l'engagement à une action purement utilitariste, en disant qu'un acteur peut se mobiliser en mobilisant des préoccupations normatives.

Section 3 : les mutations de la participation politique

Le déclin de la participation électorale n'implique pas une forte dépolitisation des citoyens. Les citoyens s'éloignent des urnes mais acceptent de participer politiquement à d'autres formes d'action plus collectives : manifestations, grèves, signature de pétition, lobbying, animation d'associations locales. À la participation traditionnelle s'ajoutent de nouvelles formes de participation. Désormais, l'engagement politique connaît une double mutation : une diversification accrue des modalités de participation politique, et un engagement civique et politique marqué par l'affirmation de l'individualisme. On assiste à l'émergence d'une citoyenneté axée sur des valeurs individualistes, qui échappe de plus en plus aux consignes des organisations traditionnelles.

Pour bien comprendre et mesurer ces phénomènes, trois éléments sont à prendre en compte : l'évolution des formes de participation politique, le désenchantement des citoyens à l'égard de la conception traditionnelle de la légitimité démocratique et de l'intérêt général, et le

renouvellement des modalités d'expression politique des citoyens.

§1. L'essoufflement des formes conventionnelles

A) Les symptômes

Ils se manifestent depuis les années 1980. Quatre symptômes majeurs :

- Le déclin de la participation électorale, qui se manifeste par une diminution du taux d'inscription sur les listes électorales, par une légère hausse du vote blanc et nul et de l'abstention, par un déclin conséquent de la participation électorale des jeunes.
- La montée des votes protestataires, c'est-à-dire l'augmentation du nombre de votes accordés au candidat appartenant à des formations non-représentées au sein du Parlement. La proportion des votes pour des forces hors système a quasiment triplé lors des élections présidentielles entre 1981 et 2002. Cette montée du vote protestataire est significatif dans les milieux populaires salarié et employé. L'abstention, les votes blancs ou nuls prennent un nouveau sens, ils traduisent d'abord une indifférence à l'égard de la chose publique et ensuite un refus des choix proposés – c'est donc une manifestation d'insatisfaction.
- La multiplication des formes non-conventionnelles de participation politique. Depuis la fin du XXe siècle, ces formes se sont multipliées : les citoyens ont de plus en plus la volonté de se faire entendre en dehors des échéances électorales. Chez les jeunes générations, une forme de participation de type protestataire tend à se substituer à la participation électorale (développement de nouveaux mouvements sociaux). En 1981, 50 % des Français n'avaient aucune expérience de la protestation politique ; en 1999, ils ne sont plus que 28 %.
- Les formes protestataires se sont banalisées, bénéficiant aujourd'hui de la couverture des médias et souvent du soutien de l'opinion publique. Tout cela révèle une certaine impatience publique, civique, bien éloignée de l'image d'un citoyen apathique / détaché de la politique : on est désormais en présence de citoyens insatisfaits souhaitant manifester leur mécontentement. Les citoyens ont perdu confiance dans la capacité des élites à répondre à leurs préoccupations concrètes, d'où une défiance. Désormais, la conception classique de la démocratie représentative ne correspond plus aux attentes contemporaines, il y a un fossé croissant entre l'idéal représentatif et les formes contemporaines. Les formes protestataires sont même parfois considérées comme plus efficaces que le vote et constituent des moyens complémentaires de pression de contrôle, de surveillance...

Toutes les enquêtes relatives aux pratiques politiques des Français révèlent non pas une désertification de l'espace politique mais soulignent les mutations de l'engagement politique ou associatif avec une recomposition et une multiplication des engagements. On passe d'un militantisme affilié (de l'adhérent dévoué à son organisation) à un militantisme plus affranchi / distancé / intermittent.

B) L'explication

Cet essoufflement des formes conventionnelles a trois grandes explications :

- L'affaiblissement et l'effacement du pouvoir politique : au cours des trente dernières années, on a assisté à une redistribution territoriale du pouvoir au profit de nouveaux acteurs. Le

pouvoir politique national est désormais affaibli par la construction européenne et la décentralisation. Les détenteurs du pouvoir réel ne sont pas forcément ceux qui disposent d'une légitimité démocratique. Il y a désormais une dilution de la responsabilité politique dans les mécanismes de gouvernement en réseau.

• La logique délégataire est de moins en moins acceptée : de moins en moins acceptée à cause du fossé croissant entre citoyens et personnel politique. L'élite dirigeante ne présente pas un reflet fidèle de la société française, la représentation parlementaire laisse peu de place aux nouveaux entrants – il s'est formé une sphère politique à part entière repliée sur elle-même... Les citoyens sont de plus en plus informés et donc de plus en plus critiques : la logique délégataire apparaît au citoyen comme une dépossession. On assiste en France à une remise en cause de la prétention du personnel politique à représenter la société et à parler en son nom. Désormais les citoyens souhaitent pouvoir disposer d'un droit de veto permanent, inaliénable et individuel sur les actes de gouvernement.

• La notion d'intérêt général est à l'épreuve des droits individuels : les actes de l'autorité publique sont désormais évalués à travers le prisme de l'individu. L'invocation de l'intérêt général ne suffit plus à taire les oppositions individuelles.

§2. Le passage du désenchantement à la démocratie participative

Depuis vingt ans, les pouvoirs publics ont renouvelé les formes de participation collective pour répondre au souci des électeurs de contrôler leurs élus et de s'impliquer davantage dans les processus décisionnels.

A) La diversité des expériences tentées

Les pouvoirs publics ont entrepris de rénover la participation politique en instituant des formes locales de participation. On a ainsi multiplié les consultations / informations / concertations avec les habitants, créé des commissaires de quartiers, tenu des référendums locaux, des débats publics... La participation électorale n'est plus qu'une modalité parmi d'autres.

Ces procédures contribuent à modifier les conditions d'exercice du gouvernement local : l'électeur s'efface au profit de l'habitant. Le face à face direct avec l'élue remplace la confiance partisane. Le développement de l'information locale fournit aux citoyens des grilles de lecture qui ont été pendant longtemps réservées aux décideurs initiés. Dans cette démocratie de proximité, les associations jouent un rôle non négligeable mais ont des limites : leur fonctionnement interne n'est pas toujours démocratique, les adhérents y sont plus clients, ont des intérêts clientélistes...

B) Des tentatives ayant un impact limité

Ces tentatives ont pour l'instant des effets limités car elles sont souvent utilisées comme de simples adjuvants, restent sous le contrôle étroit des élus, ont une portée consultative (pour conforter la légitimité des élus, améliorer leur communication et renforcer l'identification des habitants à leur municipalité).

Ces instances participatives manquent de moyens et d'objectifs définis, les élus restent attachés à la conception classique. Elles restent pauvres en expression politique : les citoyens

y sont convoqués en tant que présence pour valider des projets municipaux. La démocratie locale se développe mais reste sous le contrôle des politiques et à l'étape d'initiative. Les démarches participatives au niveau local constituent l'amorce de la participation politique à des nouveaux modes de contrôle, mais elles sont complémentaires de la participation électorale et sont moins déstabilisatrices que la contestation protestataire.

Tout cela permet de réfuter l'idée d'une dépolitisation des citoyens. La participation se manifeste par la protestation, l'activisme local et l'exposition aux flux de communication. Mais certaines modalités de participation politique sont violentes. En démocratie, recourir aux méthodes violentes constitue l'aveu d'un échec ou d'un refus.

Section 4 : la violence politique

Dans les sociétés pluralistes contemporaines, la condamnation de la violence politique est unanime. La mission du politiste est d'élucider sa signification et de mesurer sa place.

Les systèmes politiques contemporains cherchent à faire prévaloir la monopolisation au profit de l'État du recours légitime à la force. Mais la violence politique conserve une place importante. Trois auteurs notamment l'ont étudiée :

- Machiavel pose le principe du recours à la force par le prince comme moyen de préserver son pouvoir. La menace ou l'usage effectif de la force est une ressource politique courante.
- Hobbes considère l'ordre politique né du contrat social comme la réponse appropriée aux risques de chaos généré par la violence de tous sur tous.
- Weber érige le monopole de la violence légitime en critère principal du pouvoir politique étatique.

L'histoire livre aussi un certain nombre d'exemples du choix de la violence au service d'actions politiques. Au XIXe siècle, on a ainsi connu le blanquisme (Auguste Blanqui ; courant politique pour une révolution socialiste), les réflexions marxistes, les groupes anarchistes...

§1. La notion de violence politique

La violence politique est une forme illégale de participation. C'est un moyen de revendication exprimant l'échec des négociations pacifiques dans une démocratie pluraliste.

La violence se définit grâce à un système matériel : destruction de biens, blessures... Ce sont des atteintes physiques délibérées aux biens et personnes. Cette violence politique suppose la présence d'indicateurs supplémentaires : choix d'une cible, l'acteur a des motivations politiques, les modalités d'actions sont particulières.

Une violence sera considérée comme politique à partir du moment où le recours à la force physique qu'elle requiert aura des influences sur l'univers politique, soit en participant à la transformation du régime, soit en contestant un choix idéologique, soit en influençant les politiques publiques menées par l'État. La violence est à la fois rébellion et exigence de participation. Elle peut viser un acteur décisionnel, une instance étatique, une recherche par la force d'un débat public...

C'est un moyen d'accéder à l'existence politique en s'imposant comme interlocuteur aux différents acteurs du jeu institutionnel. La violence politique peut aussi être une protestation justifiée ou non contre l'exclusion / la marginalisation sur la scène institutionnelle.

Elle prend plusieurs aspects : violence d'État ou violence protestataire.

On évoque la violence d'État sous le terme de coercition. L'État peut utiliser une violence coercitive : répression policière, procès truqué, arrestation arbitraire... Dans un État de droit, l'emploi de la violence d'État est codifié car son utilisation suscite des contestations.

La violence protestataire est dirigée contre l'ordre social, le régime politique, les représentants de la puissance publique. Ces actes de violence s'exercent généralement à un niveau modéré, toléré en démocratie (occupation de lieux publics, dégradation de matériel...). Elle peut devenir un moyen de revendication politique après l'échec de négociations pacifiques. De très petits groupes terroristes peuvent peser sur l'action des gouvernants.

La violence en politique fait l'objet d'un double discours, elle est dénoncée mais aussi parfois admise. Ainsi, la violence d'État est légitimée par souci de protéger l'ordre démocratique ; tandis que la violence protestataire est légitimée par l'exigence de résister à l'oppression. Elle peut instaurer une peur, susciter l'indignation, éveiller les médias... Elle peut déboucher sur la répression, une guerre civile, voire à l'extrême un coup d'État. Elle peut aussi faire l'objet d'un usage rationnel comme stratégie au service d'une action.

Certains gouvernements autoritaires considèrent le recours à la violence politique comme une ressource pour l'action politique. La violence joue un rôle majeur dans la déstabilisation des régimes politiques mais peut aussi renforcer la cohésion d'un groupe qui se sent menacé. L'État est un acteur central de la violence politique en tant que cible ou utilisateur.

§2. Les formes de la violence politique

Dans les sociétés contemporaines, le recours à la violence est limité. Désormais, on distingue trois formes principales d'expression de la violence politique : la violence colérique, la violence instrumentale et la violence à dimension identitaire.

• La violence colérique : elle se définit par une expression éruptive fondée sur un très vif sentiment de frustration intérieure. Elle est immédiate, discontinue et souvent disproportionnée dans son exercice. Elle peut survenir à l'issue de certaines manifestations échappant aux organisateurs et traduisant le ressentiment de doléances mal entendues mais aussi parfois le désir de vouloir en découdre avec l'autorité.

• La violence instrumentale. C'est une violence exercée sans passion, méthodiquement, calculée, visant un objectif précis, employée dans un but politique spécifique. Il peut s'agir d'une violence d'État présentée comme mesurée et circonscrite au maintien de l'ordre, la violence d'organisations criminelles terroristes quand il faut faire plier un adversaire idéologique, la violence émanant de mouvements sociaux ou d'organisations syndicales.

• La violence à dimension identitaire. Elle vise à offrir une identité à ceux qui la pratiquent en même temps qu'elle vise à dénier l'identité de ceux qui la subissent (ex : génocides). Dans les démocraties modernes, une pression culturelle accrue s'exprime pour disqualifier le recours à la violence. Les démocraties pluralistes refusent de légitimer directement ou indirectement la

violence. Dans les démocraties contemporaines, le recours à la violence apparaît comme marginalisé, dé-légitimité.

Conclusion : les thèses d'une crise de la participation politique ou de la démocratie sont à nuancer. Certes, on enregistre des tendances à la contestation / une désaffection à l'égard des syndicats et partis ainsi qu'une baisse de la participation électorale, mais tout cela était déjà manifeste il y a plus de vingt ans.

Face à ces phénomènes observés, les analystes sont en désaccord.

Pour certains, la démocratie serait menacée par cette montée de l'individualisme, les sociétés seraient éclatées en une multitude de groupes qui auraient perdu le sens de l'intérêt général et du bien commun. La démocratie est de plus en plus souvent fondée sur une défiance à l'égard du pouvoir. La démocratie se réduirait à une société dans laquelle les citoyens se contenteraient de surveiller, d'empêcher, de juger... C'est l'analyse de Vallon (la « contre démocratie »).

Pour d'autres, au contraire, toutes les mutations de la participation seraient le signe d'une revitalisation de l'engagement politique, se traduisant par une floraison d'organisations nouvelles (autres que les partis politiques), se manifestant par la montée en puissance d'un répertoire revendicatif en dehors des élections, par une mobilisation accrue via Internet... Les citoyens disposent de nouvelles possibilités pour faire entendre leur voix.

La plupart des enquêtes plaident en faveur de cette deuxième interprétation : l'intérêt politique ne baisse pas mais fluctue en fonction de la conjoncture. L'intérêt pour la politique s'affirme quand la compétition est ouverte, car les alternatives sont claires. Le bulletin de vote est devenu un moyen d'expression parmi d'autres.

Aujourd'hui la légitimité électorale fondée sur le suffrage universel / la compétition parlementaire est concurrencée par d'autres moyens d'expression politique (médias, sondages...), sauf que la classe politique est mal armée pour faire face à ces changements. C'est le lien représentatif dans sa forme actuelle qui est remis en cause. De nouvelles formes démocratiques restent à inventer, montrant encore une fois que la démocratie est une notion inachevée en perpétuel devenir.

Chapitre 8 : les comportements électoraux

Le vote est la forme traditionnelle de participation politique individuelle ; c'est un droit politique fondamental, c'est le moyen le plus sûr d'adopter des choix collectifs de manière pacifique. Les finalités de l'élection sont plutôt complexes : elles servent évidemment à choisir des gouvernants et à juger une politique, et constituent des instances de régulation en servant à désigner ou destituer les gouvernants. Mais on vote aussi parfois pour répondre à une question (référendum). L'élection, en conférant une caution populaire aux gouvernants, constitue le meilleur moyen de leur légitimation.

L'élection réactive également chez les gouvernés le sentiment d'appartenance à une même nation : c'est l'occasion d'une socialisation politique et citoyenne. Stuart Mil : « le vote est un moyen de cultiver l'esprit public et l'intelligence politique ».

Dans les régimes démocratiques, les électeurs sont sollicités par différents candidats. Les régimes autoritaires utilisent aussi les élections mais avec une candidature unique. Ces élections permettent aux régimes autoritaires de renforcer l'autorité des gouvernants en montrant leur capacité à mobiliser une participation massive, d'obtenir des électeurs les apparences d'une adhésion, de disqualifier les mobilisations d'opposition.

Les prérogatives du citoyen sont fortement encadrées par des schémas idéologiques (clivage droite / gauche) et par des règles juridiques. La science politique s'est initialement affirmée avec l'étude des élections, qui intéressait d'abord la classe politique, et constitue encore aujourd'hui un domaine majeur de l'analyse scientifique du politique. Dans leurs travaux, Siegfried et Goguet ont essayé de trouver les différents déterminants du comportement électoral, ont cherché les possibles variables explicatives / prédictives du comportement électoral. Ces études électorales ont évolué, de nos jours on observe une certaine volatilité des électeurs, qui tiennent de moins en moins compte de leurs identifications partisans et se prononcent souvent en fonction de facteurs conjoncturels.

Deux idées communément admises : le suffrage universel est intimement lié à la notion de citoyenneté (l'égalité des citoyens se traduit dans le champ politique par le droit égal de tous de participer à l'expression de la volonté générale) et le vote ne peut être que secret, ce secret étant garanti par un certain nombre de conditions matérielles et de règles.

La confusion des rôles de citoyen / électeur s'est construite progressivement au cours de l'histoire ; le vote n'a pas toujours été secret ; le vote s'est progressivement imposé comme mode efficace et légitime de règlement des conflits. Le vote s'est pacifié et a pacifié la vie politique.

Section 1 : élections et campagnes électorales

§1. La signification du vote

L'acte électoral se présente aujourd'hui sous les traits d'un rituel. Le vote présente deux traits principaux : il est secret (garanti par l'uniformité des enveloppes, le passage dans l'isoloir, l'absence d'intermédiaire entre la main de l'électeur et l'urne) et rationnel (en ce sens que l'électeur vote selon sa conscience).

Pendant longtemps, les campagnes électorales et les jours de scrutin étaient synonymes de violence et de corruption. La pacification du vote exigea la mise en place de dispositions matérielles et juridiques destinées à contrôler le bon déroulement des opérations.

La victoire des partisans du vote secret intervint à la fin du XIXe / au début du XXe siècle.

Avant, on connaissait deux types de pression :

- La pression des autorités sociales locales (instituteurs publics, maires...)
- La pression du groupe d'appartenance poussant à se conformer au choix du plus grand nombre ou considéré comme reflétant l'identité sociale

Le secret du vote fut proclamé dès la Constitution de 1795, puis régulièrement affirmé par les régimes successifs, mais les conditions pratiques n'ont été réalisées qu'avec la loi du 29 juillet 1913. Cette loi impose un contrôle accru de l'inscription sur les listes électorales pour garantir l'unicité d'inscription ; impose une représentation des candidats parmi les scrutateurs ; impose l'enveloppe uniforme et le passage par l'isoloir.

Ces règles sont aujourd'hui considérées comme indispensables pour que le vote soit libre, sincère et autonome. Le secret permet l'individualisation du vote : un homme = une voix. Désormais, la société politique est une société d'individus et non plus une société d'ordres / de corporations / de communautés locales. En France, les étiquettes partisans s'imposent dès les premières années de la IIIe République, permettant aux citoyens d'identifier les candidats et légitimant leur intervention dans une compétition électorale.

Le vote remplit des fonctions politiques : il sert à désigner les représentants, légitimer le pouvoir et les institutions... Mais il s'analyse aussi comme un rituel permettant au citoyen d'accéder momentanément au pouvoir. Le vote est une technique qui simplifie et réduit la complexité de l'univers politique à un petit nombre d'oppositions... Le vote offre également une série de satisfactions pour l'électeur en suscitant un sentiment de fierté, sentiment de peser sur la vie politique, d'être une fraction du peuple souverain, d'être un citoyen vertueux remplissant son devoir. Le vote entretient des processus d'identification soit entre les électeurs d'un même candidat soit à l'égard de tel ou tel acteur politique.

Mais le vote développe aussi des sentiments d'agressivité, c'est l'occasion d'affrontements plus ou moins ritualisés, c'est une compétition dont la seule issue est la victoire ou l'échec. La campagne électorale est une sorte de mise en scène de l'agressivité (ennemis qu'il faut combattre, comportements à dénoncer, bilans à censurer...). Cela permet de libérer les frustrations et mécontentements accumulés par un vote parfois contestataire.

La généralisation et l'institutionnalisation du vote ont entraîné une certaine pacification des violences politiques.

§2. La conquête du vote

L'acte de voter pour désigner des représentants ou pour légitimer une décision est le fruit d'un long apprentissage. Au moment de sa généralisation en Europe, le suffrage universel a fait l'objet de nombreuses critiques. Certains auteurs hostiles à la démocratie s'indignaient de ce que le jugement portant sur les affaires du pays soit confié aussi bien aux ignorants qu'aux esprits compétents (Flaubert par ex.). Au XIXe siècle, le vote est rejeté dans son principe par les anarchistes et certains socialistes qui en dénoncent le caractère trompeur (le vote est perçu comme une technique contrôlée par la bourgeoisie ne permettant pas d'élire des représentants des classes sociales les plus pauvres).

Une fois que le citoyen a appris à voter, il faut encore qu'il bénéficie du droit de voter. Le processus de transformation de sa voix en siège ne doit pas lui faire perdre son pouvoir souverain. L'histoire de l'organisation du vote se caractérise par un double mouvement : d'abord un mouvement d'élargissement et d'individualisation du suffrage ; puis de démocratisation des règles électorales.

A) L'élargissement du droit de suffrage

L'histoire du suffrage universel est jalonnée de restrictions au droit de vote, de nature capacitaire (niveau d'instruction), censitaire, liée aux personnes, à leur nationalité... Tocqueville : « lorsqu'un peuple commence à toucher au sens électoral, on peut prévoir qu'il arrivera dans un délai plus ou moins long à le faire disparaître complètement. C'est là une des règles les plus invariables qui régissent les sociétés ».

Cette loi sociologique de Tocqueville a été par la suite théorisée par Stan Rokhan : il montre qu'une fois l'avènement du régime représentatif, tout pays est voué à passer par trois étapes. D'abord, l'universalisation de l'accès au suffrage, puis l'égalisation de l'influence de chacun, et enfin la privatisation des préférences électorales. Concrètement, on passe d'un suffrage restreint, communautaire, plural (attribuant plusieurs voix à certaines catégories de population), subordonnant la qualité d'électeur à diverses conditions (censitaire, capacitaire, attributs...) à un suffrage de plus en plus étendu voire universel, égalitaire, individuel, politisé et secret.

Le mouvement d'élargissement est un processus heurté très lié à l'évolution politique et sociale de chaque pays. Les États-Unis ont par exemple une vision linéaire. En 1875, dans les États du Sud, 60 % des noirs et plus de 80 % des classes défavorisées votent mais 50 ans plus tard dans les mêmes États suite à l'invention des clauses de résidence et des tests d'alphabétisation, les noirs ne votent plus et seule une minorité des électeurs populaires continue à voter. C'est donc une histoire d'avancées et de reculs. Les extensions progressives du droit de vote au cours des XIX et XXe siècle résultent de la transformation des rapports entre les groupes sociaux. L'universalisation du suffrage dépend des histoires particulières des différents États.

L'établissement s'est fait par deux processus différents en Grande-Bretagne et en France. Chacun de ces deux pays a une conception particulière du suffrage : en France, il est quasiment sacralisé ; en Grande-Bretagne, il est associé à un mode de désignation du pouvoir parmi d'autres. En Grande-Bretagne, le suffrage universel a été établi progressivement à la suite de réformes successives par voie réglementaire : loi de 1832 (passage de 500 000 à 800 000 électeurs) ; 1867 : réduction du cens électoral, augmentant le nombre d'électeurs ; 1884 : redistribution des sièges ; 1918 : suffrage universel masculin et pour les femmes à partir de 30 ans. En France : évolution heurtée, le XVIIIe siècle affirme le principe du suffrage universel mais lui accorde une portée très limitée. La conception de la philosophie des Lumières sur la participation des femmes est en contradiction avec le message universaliste de la DDHC. La Constitution de 1793 proclame le suffrage universel mais cette Constitution ne sera jamais appliquée. 1848 : proclamation du suffrage universel masculin mais la loi du 31 mai 1850 le restreint ; loi abrogée en 1851. 1872 : les militaires sont exclus du droit de vote jusqu'en 1944, date à laquelle une ordonnance accorde le suffrage universel masculin et féminin. Une loi du 5 juillet 1975 abaisse l'âge de la majorité à 18 ans. Une loi organique du 15 mai 1998 en application de l'article 88-3 de la Constitution autorise les ressortissants de l'UE domiciliés sur le territoire français à voter aux élections municipales et européennes.

Le suffrage a d'abord été contesté puis accepté. L'enjeu aujourd'hui est le dépassement de ce suffrage universel national, c'est l'ouverture de la citoyenneté au-delà de la nationalité. Il reste des exclus de la citoyenneté : la participation à la vie politique suppose que les individus détiennent un esprit suffisamment éclairé et éduqué et ne fassent pas l'objet d'une incapacité électorale résultant d'une décision de justice.

La participation à la vie politique suppose que l'individu soit conscient de la signification de

l'acte de voter. En France, l'incapacité électorale frappe les majeurs sous tutelle qui ne peuvent pas être inscrits sur les listes électorales. Les individus peuvent également avoir été privés de cette capacité par une décision de justice. En France, l'âge pour voter a profondément varié : 1791 : 25 ans, 1815 : 30 ans, 1830 : 25 ans, 1848 : 21 ans et 1974 : 18 ans.

Les étrangers sont traditionnellement exclus du droit de suffrage. La Révolution française a consacré la notion de citoyenneté nationale qui est ensuite devenue une tradition régulière. L'exercice de la citoyenneté politique est subordonné à la détention de la nationalité française ; mais exception depuis le traité de Maastricht, les ressortissants européens peuvent voter (art. 88-3). Les Français établis hors de France sont inscrits sur les listes électorales consulaires (environ 1 million).

Aujourd'hui s'élèvent des revendications pour améliorer cette démocratie en étendant le droit de vote aux scrutins locaux aux étrangers non européens vivant depuis plus de 5 ans sur le territoire français.

B) La démocratisation des règles électorales

On appelle règles électorales les modalités selon lesquelles sont calculés les résultats d'un vote – ce sont les modes de scrutin.

Ces règles sont très variables à travers le monde, mais on peut dégager un même mouvement de démocratisation : on tend progressivement à ajouter les règles les plus favorables au pouvoir des électeurs. C'est ainsi qu'on a progressivement abandonné les suffrages indirects (selon lequel les électeurs choisissent les grands électeurs qui procèdent ensuite à la désignation des élus) au profit des suffrages directs (les électeurs choisissent eux-mêmes leurs représentants), au contre-exemple notable des USA.

Le mouvement en faveur de la représentation proportionnelle se développe dans la plupart des démocraties occidentales au début du XXe siècle. Ce mode de scrutin accorde les sièges en fonction du nombre de votes obtenus (on favorise la liberté de vote et l'équité de représentation). C'est aussi au nom de la démocratie que le système mixte est de retour (avantage en combinant part de proportionnel et de majoritaire).

§3. Les modes de scrutin et leurs effets politiques

Les lois électorales établissent les règles du jeu concernant la définition de l'électeur et de l'éligible, la durée du mandat, la dimension des circonscriptions, le nombre de sièges à pourvoir, et surtout la manière de comptabiliser les voix pour proclamer les vainqueurs. Ce sont les gouvernants qui décident en la matière et il ne faut pas négliger une certaine tendance de leur part à considérer comme préférables les dispositions favorables à leur formation au déterminent de l'opposition (réformes électorales à visée politicienne).

Au sujet des différents types de modes de scrutin, il faut faire la distinction entre scrutin uninominal (chaque parti présente un candidat : personnalisation du vote) et scrutin de liste (chaque parti présente une liste de candidats dans l'espoir d'emporter un maximum de sièges). Distinction entre scrutin à un tour et deux tours : le scrutin à un tour ne comporte qu'une seule opération de vote, il encourage le vote utile, c'est le privilège dans les pays anglosaxons (GB,

USA). À deux tours : deux opérations électorales successives ; il faut obtenir un score suffisant au premier tour pour se qualifier au second tour puis rassembler le plus largement les sensibilités politiques à la suite de négociations partisans (France). Autre distinction : entre les modes de répartition des sièges : majoritaires, proportionnels et systèmes mixtes (qui multiplient les effets bénéfiques des deux autres).

Plusieurs observations :

L'instabilité de la loi électorale en France : le choix d'un mode de scrutin n'est pas neutre ; pour éviter les manipulations, certains pays inscrivent la nature du mode de scrutin dans la Constitution même (comme en Espagne et Belgique). La question a été évoquée lors de l'élaboration de la Constitution de 1958 mais De Gaulle a refusé, trouvant la solution trop rigide. L'article 34 donne compétence au Parlement en ce qui concerne les lois électorales. En 1993, la commission Vedel voulait laisser le mode de scrutin à la compétence du législateur, mais pour éviter les manipulations politiciennes elle a proposé d'ajouter des garanties (majorité qualifiée, examen de toute loi électorale par le Conseil Constitutionnel...) mais celles-ci n'ont pas été adoptées.

Aucun mode de scrutin n'est parfait. Tout mode de scrutin a un effet déformant car il n'est rien d'autre qu'une formule mathématique permettant de transformer un nombre de votes en nombre de sièges. Chaque mode doit concilier représentativité et gouvernabilité puisque les élections remplissent une double fonction : choisir les représentants et désigner les gouvernants.

Aujourd'hui, la recherche de la stabilité et de l'efficacité électorale prime souvent sur l'exactitude de la représentation. Il faut néanmoins prendre en compte d'autres éléments : l'influence du contexte de l'élection, la taille de la circonscription et les modalités de découpage, les conditions de propagande, les règles de financement des partis et campagnes...

Pour analyser les effets des modes de scrutin, il faut envisager la représentativité de l'opinion, la structure des partis politiques et le fonctionnement de la démocratie.

Concrètement, les modes de scrutin ont des effets :

- Sur la représentation de l'opinion (exagérée ou simplifiée). La représentation proportionnelle est ressentie comme un système équitable mais inefficace ; la majoritaire offre de la stabilité et permet des alternances mais est « brutale » (un seul tour) ou oblige au second tour d'éliminer l'autre candidat. Tous les modes de scrutin favorisent les partis politiques les plus forts au détriment des plus faibles.
- Sur la structure des partis politiques : un système électoral accompagne un système partisan mais ne le crée pas. Proportionnel : partis multiples et interdépendants (alliance nécessaire au second tour) ; majoritaire : bipolarisation.
- Sur le fonctionnement de la démocratie : en votant, les électeurs choisissent un programme qui a une chance de se réaliser. Le multipartisme conduit au compromis, au dosage parlementaire, à la « démocratie médiatisée » (Duverger). Lors de majoritaire, le choix est plus restreint mais plus efficace.

Quand on choisit un mode de scrutin, la vraie question est de savoir ce que l'on cherche avec l'élection (recherche du mode de commandement). Il faut concilier participation des électeurs et efficacité gouvernementale. Il n'existe pas de mode de scrutin idéal mais le meilleur est celui qui est assez simple pour être compris par l'ensemble des électeurs et éviter la fraude et

qui favorise l'alternance. Pour associer les avantages et limiter les inconvénients, la plupart des démocraties contemporaines se tournent vers les modes de scrutin mixtes, mais ces derniers ont l'inconvénient d'inclure un plus grand nombre d'élus.

§4. Les élections dans la vie politique française

Le peuple est très sollicité sous la Ve République. Il a joué un rôle indirect par le biais de ses représentants dans l'avènement du régime et un rôle direct avec les référendums ayant adopté le projet de Constitution établi par le gouvernement entouré d'experts. Le fondateur de la Ve République avait une vision très précise : la source de tout pouvoir, c'est le peuple ; d'où la révision de 1962 établissant le suffrage universel direct pour la désignation du président de la République. Le peuple intervient pour désigner ses représentants (président, députés, sénateurs, responsables locaux, etc.), pour arbitrer les différends / résoudre les crises par le biais de la dissolution. Sous la Ve République, on assiste à une multiplication des consultations électorales.

Les modes de scrutin utilisés lors des élections en France exercent une influence déterminante sur la vie interne des forces politiques. Depuis 1965, les partis politiques ont dû se présidentialiser, se structurer autour d'un leader présidentiable et doivent inclure la perspective des législatives dans les négociations avec les autres acteurs politiques. Les élections européennes ne pèsent pas beaucoup, mais elles sont l'occasion pour certaines forces politiques d'effectuer une percée électorale et d'obtenir des élus grâce à la représentation proportionnelle.

En France, on juxtapose deux modes de scrutin : le majoritaire pour les élections présidentielles / législatives / cantonales et le proportionnel pour les élections européennes et régionales avec de surcroît une proportionnalité partielle des municipales depuis loi 1982. Colliard : « la contrainte majoritaire qui reste très forte pour les élections principales se trouve concurrencée par des consultations organisées selon une toute autre autre logique » (lors des scrutins à la RP, l'électorat se disperse facilement).

- Regroupement des électeurs autour des grands partis politiques quand ils votent au scrutin majoritaire
- Dispersion des voix des électeurs quand ils se prononcent à la RP vers des partis minoritaires / secondaires

Il y a un certain manque de lisibilité et une perplexité chez les électeurs appelés à voter utile dans les majoritaires et dispersion dans les proportionnels.

§5. Les campagnes électorales

La campagne est la période qui précède l'élection, pendant laquelle les candidats essaient de convaincre les électeurs de voter pour eux et, ce faisant, utilisent un ensemble de moyens de persuasion / accomplissent des actions spécifiques / mobilisent l'attention pour rallier des suffrages / informer les citoyens / propager des conceptions politiques.

La campagne officielle est courte, réglementée, les candidats ont des droits particuliers, l'État leur donne l'accès à des moyens d'affichage, leur permet un temps de parole dans les médias, leur garantit un même traitement... Elle se termine un jour avant le scrutin pour préserver la sincérité / sérénité du scrutin.

Avant la campagne officielle a lieu la pré-campagne, plus ou moins longue. C'est une période où le jeu politique s'accélère : la vie politique est polarisée par les tensions liées à l'élection ; émergence des candidatures ; sélection par les partis politiques ; moment où les candidats ajustent leur image et développent leur positionnement idéologique.

Deux aspects :

- L'évolution des formes et du contenu des campagnes électorales
- La question de leur financement

A) L'évolution des campagnes électorales

Au fil du temps, les campagnes électorales ont beaucoup évolué, on est ainsi passé de la propagande classique à la communication politique. Cette évolution est marquée par cinq traits :

- Un renforcement de l'encadrement juridique et des activités électorales
- L'évolution des supports visuels
- Une multiplication des moyens de faire campagne
- La place croissante prise par la TV et les sondages d'opinion
- La montée en puissance des professionnels de la communication

1 – Le renforcement de l'encadrement juridique et des activités électorales

La vie politique est de plus en plus encadrée par le droit ; cette régulation a pour objectif la défense du pluralisme. Dès 1964, on réglemente les émissions officielles durant la campagne. Depuis les années 1980, cette régulation est assurée par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. Pendant la campagne, le CSA veille au traitement équitable des candidats. 1990 : interdiction de l'affichage publicitaire et des messages payants dans la presse pendant les trois derniers mois.

La CNIL a instauré de nouvelles règles applicables au 1er janvier 2007 concernant la diffusion d'informations politiques sur Internet. Ainsi, l'utilisation d'adresses e-mail n'est possible que si les personnes ont donné leur adresse sur un site politique ou qu'elle apparaît dans les bases de données de sociétés commerciales. Les lois de financement de la vie politique ont réglementé strictement le financement des campagnes.

2 – L'évolution des supports visuels

On constate un renouvellement de la conception des affiches électorales. Au début de la Ve République, les textes de présentation du candidat / programme du parti sont denses et ont peu d'illustrations. De nos jours, toutes les affiches ont une photo prenant la plus grande partie de l'image alors que le texte se réduit à un slogan.

Avant, les professions de foi présentaient une personnalité, mettaient en valeur leur statut, leur responsabilité professionnelle... Aujourd'hui, elles démontrent qu'elles sont des personnes ordinaires / simples / avec une vie de famille / confrontées aux mêmes défis que les autres Français.

3 – La multiplication des moyens de faire campagne

Certains candidats semblent avoir pratiqué un vote d'échanges clientélistes à l'origine du suffrage universel : en plus de proposer un programme, ils proposaient des avantages matériels. Désormais, la relation clientéliste s'est modernisée : elle passe par la technique des permanences. Les demandes des administrés sont relayées et ces pratiques demeurent car il y a demande des citoyens. La base se fait par des visites sur le terrain, des réunions de proximité, qui ont cependant perdu leur importance au profit des grandes manifestations organisant la célébration du candidat. Ils sont une démonstration de force susceptible d'être reprise dans les médias.

Se développent des stratégies très construites de voyages en province / à l'étranger et de déplacements thématiques visant à créer l'événement. Autrefois, on faisait campagne avec des réunions locales / professions de foi / contacts de proximité ; aujourd'hui, on fait propagande (tracts, journaux, livres) et mène des stratégies pour que les médias relaient l'activité du candidat.

4 – La place croissante prise par la TV et les sondages d'opinion

Les campagnes électorales n'échappent pas à la médiatisation de la vie politique dans son ensemble. Cette médiatisation offre au candidat un moyen d'accès aisé à la masse des électeurs pour les persuader du bien-fondé de l'offre électorale. Elle est, pour les électeurs, un moyen de s'affranchir de la tutelle des partis politiques pour acquérir une information de façon plus autonome.

Les hommes politiques ont dû apprendre les règles de la bonne communication audiovisuelle, ce sont des communicants du petit écran, alors qu'ils étaient autrefois des tribuns aptes aux grandes envolées lyriques. Cette médiatisation se fait dans des émissions variées, non spécifiques à la politique, et elle n'empêche pas les faibles audiences enregistrées pour les émissions de campagne officielles. En période électorale, l'intérêt des électeurs est plus important pour les émissions politiques (l'audience devenant un argument de campagne) et les journaux télévisés ; le pic étant lors du débat de l'entre-deux tours.

Les sondages occupent une place importante ; ils sont de deux natures : quantitative (mesurer la popularité) et qualitative (connaître les électors, tester l'efficacité des affiches / slogans) ; leurs résultats peuvent mener à une modification des comportements.

5 – La montée en puissance des professionnels de la communication

C'est la conséquence de la place croissante prise par le TV et les sondages d'opinion. On assiste à une professionnalisation des campagnes électorales. Les équipes de campagne accordent une place croissante à ces professionnels de la communication / marketing / publicité. Jean Le Canuet en 1965 fut le premier candidat à recourir aux conseils d'un publicitaire. Aujourd'hui, on élabore systématiquement des stratégies de communication ; ce qui est parfois à l'origine de relations tendues avec les responsables politiques qui se sentent menacés / dénaturés et en retrait par rapport aux autres.

Les citoyens se font leur opinion à l'aide de multiples supports permettant d'entendre les candidats. Ces campagnes ne sont pas sans conséquence sur les électeurs qui sont désormais mieux informés / plus critiques / raisonneurs et réfléchis mais du coup deviennent plus hésitants et volatiles. Cette surinformation, exposition permanente des candidats, rend l'exercice du métier politique encore plus difficile.

B) Le financement des campagnes électorales

Une campagne électorale coûte de plus en plus cher, notamment du fait des évolutions précédemment évoquées. Pendant longtemps, une certaine opacité régnait autour du financement de la vie politique. Les partis de gauche étaient aidés par les militants et les organisations syndicales ouvrières ; le centre et la droite par les milieux économiques.

Mais l'utilisation croissante des sondages / du marketing / des tracts etc. font que l'on assiste à une augmentation du coût des campagnes, qui n'est pas sans lien avec le développement des affaires / scandales politico-financiers, amenant la plupart des démocraties occidentales à réglementer ce financement. La France est intervenue en la matière tardivement par rapport aux autres occidentales (Suède et Danemark en 1966) : la première loi date de 1988, relative à la transparence financière de la vie politique. Entre 1988 et 2010, une douzaine de lois relatives au financement ont été adoptées (on a légiféré au fil des affaires et scandales).

Les principes posés par ce cadre législatif :

Il existe un financement public des partis politiques. Il existe une réglementation précise des aspects financiers d'une campagne électorale, comportant un plafonnement des dépenses électorales / un remboursement forfaitaire d'une partie suite au respect des prescriptions du code électoral (frais d'impression des bulletins / circulaires / frais d'affichage). Il y a réglementation des dépenses et recettes lors des campagnes électorales : chaque candidat doit tenir un compte de campagne pour toutes ses dépenses, y compris l'année précédant l'élection.

Toutes ces dispositions supposent des mécanismes de contrôle, confiés à une autorité administrative indépendante (la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques). Le compte de campagne de chaque candidat retrace les recettes et dépenses en vue de l'élection, accompagné de justificatifs ; ce compte doit être présenté par un expert comptable, déposé le 9^e vendredi suivant le jour de scrutin où l'élection a eu lieu.

Cette commission a été créée en 1990, est devenue administrativement indépendante en 2003 ; comprend 9 membres nommés par décret pour 5 ans (3 du Conseil d'État, 3 de la Cour des comptes, 3 de la Cour de cassation) qui élisent leur président. Les décisions de cette commission sont soumises au contrôle du Conseil d'État sauf pour les législatives et les présidentielles qui dépendent du contrôle du Conseil constitutionnel. Cette commission a pour rôle d'examiner les comptes des partis politiques et des campagnes électorales. Après une procédure contradictoire, soit elle approuve, soit elle rejette (dans ce cas elle saisit automatiquement le juge de l'élection, qui approuve (sanction : inéligibilité, candidat déchu...) ou infirme.

Une campagne électorale ne se détermine plus par l'ampleur des moyens financiers grâce à cette législation, qui constitue un progrès dans la moralisation des campagnes / fait progresser l'égalité entre les candidats / sincérité du scrutin mais demeure hélas imparfaite, d'où l'importance de l'intervention du juge électoral et l'abondance de la jurisprudence.

§6. Le contentieux électoral

Pour que le peuple puisse exercer sa souveraineté, il ne suffit pas que des élections pluralistes soient organisées. La manifestation de la volonté populaire doit être régulièrement exprimée et ne doit pas être frauduleusement dénaturée. Il convient donc que des juridictions indépendantes contrôlent le processus électoral : le juge de l'élection doit s'assurer que la volonté du corps électoral est bien celle issue des urnes.

Ce contentieux électoral suppose l'existence d'un règlement juridictionnel des litiges électoraux ; ce qui est un véritable progrès de l'État de droit. En France, il n'existe pas de juridiction spécialement habilitée à trancher les litiges électoraux.

L'examen des réclamations à l'issue des élections est réparti entre trois ordres :

- Le Conseil constitutionnel, qui apprécie la régularité des élections présidentielles et parlementaires
- Le juge judiciaire non répressif, qui s'occupe des élections professionnelles dans les entreprises et des réclamations relatives aux inscriptions et radiations opérées sur les listes électorales et le juge judiciaire répressif, qui sanctionne les contrevenants aux dispositions pénales contenues dans le code électoral
- Le juge administratif, qui traite les réclamations des élections européennes / organismes publics (université, école...)

Ce contentieux est ouvert aux électeurs, aux éligibles et aux candidats. Les délais de jugement sont de quelques mois. Le vrai problème est de savoir quel contrôle opèrent les juges sur le résultat des élections. L'issue est variable : modification des résultats ou annulation des élections. Quand le juge est certain que des erreurs / inégalités diverses / manœuvres illégales / fraudes / faits de corruption ont eu une incidence sur les résultats et s'ils sont en mesure d'en apprécier les conséquences sur les éléments chiffrés des résultats, alors il faut réformer ces résultats.

Si ces deux conditions ne sont pas remplies, le pouvoir sera limité à l'annulation de l'élection. Le juge annule systématiquement les personnes inéligibles ou en situation d'incompatibilité mais il jouit d'une plus grande liberté quant à l'appréciation de la validité des résultats électoraux (qu'il peut valider même s'il y a irrégularité ou peut annuler la proclamation d'élu(s) ou procéder à une annulation totale...). Certaines irrégularités sont considérées comme gravement attentatoires à la sincérité (atteinte au secret du vote, dénaturation de la volonté des électeurs, etc.) mais très souvent le juge relève que les faits litigieux n'introduisent pas dans le débat électoral des éléments nouveaux ou ne dépassent pas les limites acceptables à la propagande électorale et s'abstiennent de l'annuler.

Section 2 : la mobilisation électorale

Le vote est le seul mode de participation politique qui engage plus de la moitié des citoyens. La sociologie électorale distingue trois types de comportements électoraux plus ou moins légitimes :

- L'abstention
- Les votes blancs / nuls
- Le vote « normal » (ce dernier fait la dimension décisive du vote)

Comprendre les comportements électoraux revient en substance à essayer de comprendre

l'orientation du vote « normal ». Avant cela, il convient d'analyser la participation électorale, mesurée à partir du nombre de votants par rapport au nombre d'inscrits sur les listes électorales. Cette participation révèle le niveau d'adhésion des citoyens au système politique. Toute analyse de la participation suppose trois aspects : la question de l'inscription sur les listes, le vote blanc / nul, et l'abstention.

§1. L'inscription sur les listes électorales

Pour un Français, l'inscription est obligatoire mais résulte d'une démarche volontaire de l'individu pour figurer sur les listes de sa commune de résidence / celle où il paie des impôts depuis 5 ans. Tout bon citoyen est censé accomplir cela librement pour exprimer ses choix lors des élections. Le 10 novembre 1997 une loi adoptée à l'unanimité prévoit que les jeunes atteignant 18 ans soient inscrits d'office sur les listes, à la charge des mairies. L'ensemble des inscrits constitue le corps électoral. Mais tous les citoyens en âge de voter ne sont pas inscrits (10 %) : le taux est relativement élevé chez les jeunes.

Finalement, quand on analyse les non-inscrits, on s'aperçoit qu'on peut distinguer trois profils :

- Les personnes mobiles du fait de leur emploi (jeune, urbain, catégories moyennes ou supérieures)
- Les personnes exclues du système (faible niveau scolaire, situation d'échec dans l'insertion professionnelle, faibles revenus, peu concernés par les élections car estimant qu'elles ne changeront rien)
- Les anarchistes, c'est-à-dire les personnes qui critiquent les institutions / toutes les normes sociales et qui doutent par idéologie de l'utilité et de l'intérêt des élections

S'inscrire ne signifie pas que l'on va participer à tous les scrutins. Marie-France Toinet a pu calculer que depuis les débuts de la III^e République (1870–1940), en moyenne 78 % des électeurs se sont rendus aux urnes lors des élections nationales ; lors des élections présidentielles de 2007, forte poussée des inscriptions électorales s'expliquant par le choc des élections de 2002 + référendum de 2005 + crise des banlieues (« surinscription par politisation » de Reynié).

§2. Le vote blanc ou nul

Les bulletins de vote peuvent être annulés pour différentes raisons : erreur matérielle ou volonté délibérée de ne pas choisir. Les erreurs matérielles sont marginales, en général voter blanc ou nul revêt un sens politique. Le vote blanc ou nul est une forme de rejet de l'offre électorale (abstention civique). On accomplit son devoir citoyen en allant aux urnes mais on exprime son mécontentement par un tel vote. Sous les III^e et IV^e République, ce fut un phénomène marginal, de même qu'au début de la Ve. Depuis les années 1990, on note une progression du phénomène aux élections nationales (9,5 % aux législatives de 1993).

En 2003, un projet de loi a été déposé pour reconnaître le vote blanc : pourquoi n'est-il pas pris en compte ? L'argument invoqué est l'idée qu'une telle réforme risque d'encourager ce type de comportement électoral, or un système politique cherche normalement à ce que les citoyens participent pour légitimer les représentants (en Suède le vote blanc est reconnu comme un vote à part entière).

§3. L'abstention

L'abstention est calculée sur l'ensemble des votants par rapport aux personnes inscrites sur les listes électorales. Le taux d'abstention est en progression dans l'ensemble des démocraties occidentales ; c'est une tendance lourde : en moyenne, depuis 1945, il a gagné de 5 à 10 points.

L'abstention dépend beaucoup de la conjoncture des élections, certaines étant plus mobilisatrices que d'autres, comme les présidentielles (puis législatives puis municipales puis cantonales puis européennes). Les électeurs se mobilisent selon l'importance des enjeux ressentis lors des élections. L'abstention décroît quand l'enjeu est clair et que l'élection est vraiment disputée. Le record de participation enregistré en France a eu lieu lors du premier tour de 2007 avec une abstention de 15,4 % (retour au vote des jeunes et catégories populaires, renouvellement de l'offre politique, traumatisme d'avril 2002, enjeux de la consultation).

Ce sursaut civique n'a été qu'une parenthèse éphémère. Depuis, les élections connaissent des taux d'abstention records : pour les législatives de 2007, un citoyen sur deux ne s'est pas déplacé. On estime qu'en 20 ans, l'abstention a progressé de 6 points pour les municipales, 9 pour les européennes et 5 pour législatives.

Comment l'expliquer ?

Selon l'analyse classique, l'abstention est perçue comme la marque d'une défiance, d'une distanciation au politique. Les facteurs poussant les électeurs à se déplacer sont connus (appartenance à des catégories sociales moyennes ou supérieures, niveau d'instruction élevé, les ruraux votent plus que les urbains). Les taux de participation les plus importants sont enregistrés lorsque les votes sont obligatoires (ex : Luxembourg) mais le remède n'est pas suffisant car il y a une montée du vote blanc (ex : Belgique).

Quels sont les facteurs qui favorisent l'abstention ?

Ils sont nombreux : situation sociale défavorable, faible niveau scolaire, faible exposition aux médias, faible culture politique... C'est ainsi qu'aux régionales de 2010 ont été enregistrés des records d'abstention dans les cités populaires, avec une participation inférieure à 30 % par endroits. Il ne s'agit pas ici d'un acte protestataire ni d'un calcul, mais d'un jeu étranger aux électeurs locaux. L'abstention est liée à une intégration insuffisante.

Aujourd'hui, ce type d'explication est à repenser. Certes, le lien entre insertion sociale et politique existe toujours. Le niveau d'étude a toujours un impact sur la participation électorale. Mais le niveau d'instruction de la population augmente, les couches moyennes s'étendent, le niveau de connaissances et d'informations augmente, et pourtant la participation s'essouffle... On est donc en présence d'une nouvelle conception de la citoyenneté.

L'abstention progresse quel que soit le niveau d'implication politique des électeurs. Elle est conçue comme une sanction des gouvernants, un rejet ponctuel de l'offre politique. C'est une démarche à rapprocher du vote protestataire puisqu'elle traduit un mécontentement.

Anne Muxel fait une distinction entre les « abstentionnistes hors jeu » et les « abstentionnistes dans le jeu ». Les premiers sont les acteurs critiques à l'égard du système politique, proches de

l'exclusion sociale, qui s'abstiennent de manière constante du fait d'une proportion stable des électeurs. Les seconds sont des électeurs au moins un peu politisés, capables de citer un parti dont ils se sentent proches ou éloignés, leur abstention est irrégulière et momentanée. Depuis les années 80, ce sont ces derniers qui ont le plus progressé. L'abstentionnisme intermittent est de plus en plus fréquent (en 2002, seuls 47 % ont voté aux quatre tours de scrutin). Cet abstentionnisme intermittent est politique, ajusté au cas par cas en fonction des enjeux perçus par l'électeur. C'est une marque de défiance conjoncturelle à l'égard de la politique, c'est une insatisfaction de circonstance de l'offre électorale proposée.

Aujourd'hui, le vote est toujours considéré par une large majorité des Français comme le moyen d'action le plus efficace pour s'exprimer, mais ils s'affranchissent de ce devoir (désacralisation du vote). Le vote n'est plus qu'un moyen parmi d'autres de la participation politique, il est utilisé par éclipse, comme un droit de veto plutôt que l'expression d'un devoir civique. Malgré la progression du niveau intellectuel, la multiplication du nombre de candidats, les Français votent de moins en moins sans signifier pour autant une montée d'indifférence à l'égard du politique : on enregistre le développement d'un abstentionnisme de protestation provenant de jeunes éduqués ayant un statut social moyen ou supérieur, parfois politisés. Cette forme d'abstention est le reflet d'une protestation vis-à-vis de la démocratie représentative, du système des partis politiques, des responsables politiques.

Section 3 : les modèles d'analyse du comportement électoral

En votant, les citoyens émettent des choix, choix qui sont déterminés par une multitude de variables explicatives. Parmi ces dernières interviennent l'âge, la profession, le milieu social, le sexe, les valeurs familiales et religieuses.

L'analyse des modes de formation de ces choix mobilise l'attention des observateurs et acteurs politiques. Très vite, l'orientation des choix électoraux est devenue un objet d'étude. Dès le début de la III^e République, les premières analyses de sociologie électorale établissent l'influence de l'environnement territorial sur les comportements électoraux. La sociologie électorale est devenue une spécialité où la France a excellé dès l'origine. Plusieurs modèles théoriques ont essayé d'expliquer la motivation des choix électoraux.

Enfin, les grands types d'approche peuvent être regroupés en 2 catégories :

- Les modèles écologiques, privilégiant une approche par le collectif : les facteurs du vote sont recherchés dans les spécificités du groupe / du territoire influençant les populations qui y vivent
- Les modèles psychosociologiques, supposant une approche par l'individu : on met en relation les caractéristiques sociologiques des électeurs (diplôme, âge, revenu...) avec les choix électoraux

L'évolution de la construction de ces modèles s'avère tributaire du développement des instruments d'analyse.

Trois périodes :

- D'abord, le courant d'analyse écologique domine.
- Puis, après la Seconde guerre mondiale, le progrès des techniques de sondage et des méthodes d'interview auprès des électeurs favorise le développement d'une approche

psychosociologique venant enrichir / compléter les investigations d'analyse écologique. Ces modèles ont pendant longtemps été considérés comme prédictifs.

• Aujourd'hui, l'approche écologique et psychosociologique est jugée partiellement insuffisante. Depuis le dernier quart du XXe siècle, on assiste en effet à un renouvellement des études électorales accordant une place croissante à la conjoncture politique de l'élection. La formation des choix électoraux semble désormais dictée par le souci des individus d'adapter au mieux leurs décisions de vote aux fins qu'ils poursuivent. Le modèle de la rationalité des comportements électoraux est venu compléter celui du vote sur les clivages partisans et idéologiques.

§1. Les modèles écologiques

Les analyses de ce type fondent l'explication des comportements électoraux sur le poids du milieu dans lequel vivent les électeurs. L'étude des caractères de l'unité géographique dans laquelle vivent les populations étudiées déterminent les comportements électoraux. Cette catégorie de modèles écologiques regroupe es travaux d'André Siegfried et de Paul Bois.

A) Le modèle de la géographie humaine : Siegfried

Siegfried publie en 1913 un ouvrage Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République dans lequel il recherche l'origine des choix politiques dans la nature des groupes d'appartenance des électeurs. Il commence par constater la stabilité des comportements et choix électoraux pendant les 40 premières années de la IIIe République. Selon lui, si les comportements sont stables, c'est parce qu'ils s'enracinent dans les tempéraments politiques stables, dans un paysage, un mode de peuplement, un système de relation et de hiérarchie sociale, un rapport à l'autorité et à la religion.

Selon lui, le comportement électoral s'explique par la localisation des électeurs et surtout par la structure sociale du territoire sur lequel ils vivent. Son modèle est construit à partir des corrélations établies entre relations électorales et géographie humaine de la société. Il établit des liens entre tempéraments politiques et faits de géographie humaine. Selon lui, la nature du sol, le type d'habitat, le mode de peuplement et le régime de propriété sont liés, établissant une structure sociale, un certain climat religieux et par conséquent un certain climat politique. La Vendée constitue son terrain d'observation.

À partir d'analyses cartographiques, Siegfried montre qu'elle présente un fort clivage entre deux zones géologiques, conduisant à la formation de deux types de paysage différent :

• Le Nord de la Vendée est une zone granitique, dans laquelle l'habitat est dispersé, avec des propriétés agricoles larges, un catholicisme fort, des notables importants, une constante orientation des votes vers la droite.

• Le Sud présente un habitat plus groupé, avec de petites exploitations, un catholicisme moins ancré, une organisation sociale plus égalitaire, c'est une « démocratie de petits propriétaires paysans » qui vote majoritairement à gauche.

Conclusion : « le granite vote à droite, le calcaire à gauche ».

Pour Siegfried, l'explication du vote est donc multifactorielle, relevant de la géographie humaine : la géographie influence l'habitat qui influence la propriété puis la nature puis la forme des relations sociales... qui façonnent les choix politiques et électoraux.

Ce type d'analyse ne comporte pas tout et présente des exceptions.

B) La critique constructive de l'analyse de la géographie humaine : Paul Bois

Paul Bois poursuit l'analyse en introduisant une dimension historique en explorant les « personnalités collectives ». Il publie en 1960 Paysans de l'Ouest dans lequel il entend apporter une réponse aux insuffisances de l'analyse de Siegfried. Trois griefs majeurs : le trop grand nombre d'exceptions observé, l'insuffisance des facteurs explicatifs proposés et le caractère statique qui néglige l'influence du passé.

Le modèle proposé par Paul Bois prolonge l'analyse économique en envisageant le milieu comme un cadre historique marqué par une histoire singulière dont le souvenir persiste sous la forme de comportements politiques stables. La clé des comportements politiques est à rechercher dans le passé. Il travaille ici sur la Sarthe.

Bois observe que durant toute la IV^e République, le département de la Sarthe est divisé par une coupure séparant l'Ouest pratiquant et votant à droite de l'Est déchristianisé et votant majoritairement à gauche. Pourtant, aucune rupture n'existe dans la forme du paysage, la structure de l'habitat, la nature des sols... Siegfried ne peut expliquer le clivage. C'est en remontant le cours de l'histoire que Blois trouve une explication. La nationalisation puis la vente des biens du clergé ont conduit à une vaste redistribution des propriétés foncières, au profit de la bourgeoisie urbaine, décevant les espoirs des paysans de l'Ouest, d'où leur hostilité à l'égard de la Révolution. La bourgeoisie et les citadins s'opposent donc à la paysannerie, au clergé et à l'aristocratie. Les paysans de l'Est n'ont, eux, aucun ressentiment car ils n'ont pas profité de la redistribution. La connaissance du passé permet d'expliquer les clivages politiques présents.

Avec ces modèles d'approche écologique du vote, les éléments explicatifs du comportement sont à rechercher dans les caractéristiques de la structure sociale, de l'unité territoriale d'appartenance. Aujourd'hui, ces particularités ont tendance à régresser, notamment du fait des phénomènes de nationalisation du comportement électoral.

C'est aux États-Unis, après la Seconde guerre mondiale, que la sociologie électorale prend un nouvel essor grâce notamment au développement des sondages / enquêtes d'opinion, qui permettent de mener de nouvelles analyses.

§2. Les modèles psychosociologiques

Les chercheurs américains produisent deux nouveaux modèles d'explication du vote, qui seront ensuite adoptés dans la plupart des démocraties électorales et qui vont dominer pendant plus de 20 ans les études électorales. Pour l'université de Columbia, les préférences politiques sont déterminées par les caractéristiques sociales. Pour l'université de Michigan, c'est l'identification partisane qui forge la crédibilité / stabilité du choix.

A) Le modèle de Columbia

Paul Lazarsfeld et son équipe publient en 1944 The people's choice. L'objet de la recherche est clair : savoir comment se prend la décision de voter en faveur d'un candidat lors d'une campagne électorale. Parmi les éléments influençant les électeurs, à savoir la famille, les amis, les collègues, les leaders locaux, la campagne locale... Quel est le facteur déterminant ?

Les études sont menées par sondage auprès d'un échantillon représentatif de la population, interrogé une fois par mois pendant 6 mois avant les élections de 1944. Le questionnaire porte sur les caractéristiques sociales et culturelles des sondés, sur les orientations politiques passées et présentes et sur la manière dont ils suivent la campagne.

Les résultats de la recherche livrent un double enseignement :

- Les préférences électorales sont pré-durablement formées : les personnes interrogées savent depuis longtemps pour qui elles vont voter (poids des traditions familiales et des identités sociales). Pour les chercheurs de Columbia, l'existence de milieux sociaux politiquement homogènes générant une conformité de chacun à son groupe social explique un tel phénomène. Trois variables semblent déterminantes : le statut social, la religion et le lieu de résidence « une personne pense politiquement comme elle est socialement. Les caractéristiques sociales déterminent les préférences politiques ». On constate un niveau social inférieur plus à gauche tandis que les républicains sont plus à droite. Ces variables s'observent notamment dans les catégories où l'on trouve des influences contradictoires.

- Le faible acte de la campagne électorale. L'enquête révèle que seuls les électeurs déjà politisés suivent la campagne électorale, de manière sélective. Le principal effet de toute campagne est de renforcer les convictions de personnes déjà convaincues. La campagne permet aussi aux citoyens peu politisés de choisir progressivement un candidat plus conforme à leurs prédispositions sociales. L'électeur semble apparaître comme peu intéressé par la politique et ne se laissant pas convaincre par n'importe quel message. L'électeur a une orientation politique fondamentale qui tient beaucoup plus à ses appartenances sociales qu'à un raisonnement politique approfondi.

B) L'enquête de Michigan

De 1944 à 1956, les équipes de l'université de Michigan mènent une série d'enquêtes lors des élections présidentielles et publient un ouvrage de 1960 intitulé The American Voter. Le modèle présenté insiste sur la stabilité à long terme des choix individuels et sur la faible politisation des électeurs.

Mais il réfute les analyses insistant sur les déterminants sociaux du vote, privilégiant une vision dite psychologique : la psychologie individuelle et la perception politique priment sur l'appartenance à un groupe et les caractéristiques socioculturelles des électeurs. Le modèle de Michigan explique principalement le vote par l'identification à un parti. 90 % des personnes interrogées s'identifiant fortement à l'un des deux grands partis votent presque toujours pour le candidat investi par le parti choisi. Le plus grand nombre de votants déviants se retrouve chez les électeurs qui déclarent une faible identification partisane. Cette dernière est analysée comme un élément affectif lié à la socialisation. Il y aurait des familles démocrates et républicaines. Il reconnaît que l'identification partisane familiale est liée à des appartenances sociales mais privilégie l'identification partisane sur ces facteurs.

Ces analyses sont reprises en Angleterre par Butler et Stokes : les grandes familles se partagent les votes (les conservateurs et les travaillistes/ouvriers). L'orientation du vote reste conforme à une identification partisane qui est elle-même liée à une socialisation dans une

famille populaire ou plus favorisée.

Selon eux, cette identification partisane acquise par socialisation a tendance à se renforcer au cours de la vie. En France, les analyses électorales mettent l'accent sur le clivage droite/gauche pour expliquer l'orientation durable du vote. Tous ces modèles insistent sur la stabilité du vote mais expliquent aussi la mobilité électorale : en cas d'ascension, les acteurs se situent entre le groupe social de départ et celui d'arrivée ; la régression favorise les partis extrêmes.

Pour Columbia donc, les votes sont largement prédéterminés par les attributs sociaux des individus. Pour Michigan, les votes sont déterminés par l'identification partisane, c'est-à-dire par l'orientation affective qui lie un électeur à l'un des deux grands partis politiques américains.

Jusqu'aux années 1980, la sociologie électorale révèle finalement un électeur peu autonome, dont les choix sont inspirés par les groupes sociaux auxquels il appartient. Tout électeur semble alors porteur d'une identification politique durable, enraciné dans les préférences politiques de ses parents et influencés par son environnement social.

§3. L'application des modèles au cas français

Le CEVIPOF (laboratoire de recherche politique de Sciences Po) est le principal centre des études de sociologie électorale français.

En France, les analyses de sociologie électorale montrent que les comportements électoraux sont très largement structurés par le statut de l'électeur et par l'état du marché électoral. L'explication du choix des électeurs français depuis 50 ans suppose la prise en compte de plusieurs facteurs : le clivage droite/gauche, les variables lourdes, les facteurs politiques.

La place du clivage droite/gauche demeure un critère d'appartenance incontournable. Mais il existe aussi des variables lourdes, comme la religion, les valeurs familiales, le clivage salarié/indépendant, la détention de biens (« effet patrimoine »), l'âge, le sexe...

Les études montrent que plus la pratique religieuse est forte, plus on est enclin à voter pour les partis de droite. Cette relation traditionnelle dégagée par Guy Michelin et Michel Simon n'a pas évolué au cours des 20 dernières années, s'expliquant par l'attachement des catholiques pratiquants à la famille, à l'ordre hiérarchique de la société, à ce qui est conforme à la nature. Ces références semblent remises en cause par la gauche. Le système de croyances politiques et sociales auquel adhère l'électeur est influencé par la famille, l'école, le milieu géographique...

Tout électeur a des chances non négligeables de rester fidèle aux orientations avec lesquelles il a été familiarisé dans l'enfance et l'adolescence. L'influence est d'autant plus marquée si les deux parents ont la même conviction politique.

Mais les analyses mettent aussi en évidence de fortes corrélations entre le statut professionnel et le choix politique : les salariés se prononcent plus facilement pour la gauche, tandis qu'agriculteurs et patrons penchent à droite. Ils ont certaines valeurs, un attachement... Glissement vers le PS des couches moyennes et des salariés menant à l'élection de Mitterrand en 1981. Les enquêtes en 1990 montrent une forte corrélation entre libéralisme culturel et vote

de gauche. Vers 1985, ce schéma se trouve compliqué par la survenance et la montée en puissance du FN, notamment par les ouvriers, même s'ils ont tendance à revenir vers un vote de gauche ensuite.

On observe aussi une certaine corrélation entre niveau de diplôme et vote en faveur du FN : les scores les plus élevés sont enregistrés chez les individus peu ou pas diplômés et vice versa.

La détention de biens (effet patrimoine) a un rôle important. À la fin des années 1980, on ne parvient pas à établir une relation claire entre revenus et orientation du vote, mais on voit une relation étroite entre patrimoine et vote. L'effet patrimoine prime sur l'effet revenu : on estime que les pauvres possédants votent deux fois plus fréquemment à droite que les riches non possédants.

L'âge joue aussi un rôle. Au cours des années 70 et 80, les plus jeunes votent majoritairement à gauche tandis que les plus âgés votent à droite car avec l'âge on craint le changement, l'instabilité... Aux présidentielles de 1995, l'électorat jeune est très attiré par Chirac mais en 2002 c'est la gauche qui en profite (Jospin).

Les plus âgés cumulent les facteurs défavorisant le vote à gauche : catholicisme, patrimoine, inactif... Les plus jeunes conjuguent plusieurs facteurs favorisant le vote à gauche : socialisés dans une société déchristianisée favorable au libéralisme culturel et sans patrimoine.

Le sexe a-t-il un rôle ? Après la Seconde guerre mondiale, un vote féminin apparaît. Du fait de leur situation de femmes au foyer et de la pratique religieuse, les femmes votent plutôt en faveur de la droite. En 1965, 39 % des femmes votent Mitterrand contre 51 % des hommes. Cet écart entre vote masculin et féminin se réduit à partir des années 70. S'opère alors une normalisation du comportement électoral féminin, s'expliquant par le changement de la condition féminine : la femme a accès à l'enseignement supérieur, au monde du travail, elle vote pour les partis modérés, s'abstient de moins en moins et est plus portée à voter pour la gauche.

Il reste une différence notable avec le vote masculin : les femmes font de la résistance aux votes extrémistes et surtout au FN. En 2002, si les femmes avaient été les seules à voter, Le Pen n'aurait jamais été qualifié pour le second tour car 36 % se prononçaient pour un candidat de gauche (contre 33 % des hommes). Jusqu'en 2012, lors des élections présidentielles, on observe toujours un écart entre les votes masculins et féminins à l'extrême droite, mais Le Pen semble séduire de plus en plus d'électrices. Dans les intentions de vote pour la présidentielle de 2012, la différence homme-femme n'est plus que de 3 ou 4 points. Cette baisse de résistance à l'égard du FN s'explique par le fait que Marine Le Pen soit la seule femme au premier plan parmi les candidats, image personnelle de femme jeune, active, divorcée, les femmes sont plus touchées par le sous-emploi, la précarité, la pauvreté or Marine développe un discours susceptible de séduire les personnes dans ces situations. Les femmes votent en fonction du projet politique et non en fonction du genre des candidats. 36 % affirment ne pas voter comme leur conjoint.

Les analyses prennent aussi en compte l'offre politique et la conjoncture qui influencent les choix. Depuis les années 80, au-delà des clivages traditionnels, les électeurs se déterminent aussi en grande partie en fonction du contexte dans lequel se déroule l'élection.

Si l'on essaie de synthétiser quelles sont les valeurs / variables les plus prédictives du

comportement électoral, l'âge est une variable explicative car l'insertion sociale varie avec le temps. Le sexe n'a plus d'effet en soi car il y a eu rapprochement des comportements féminin / masculin, ce qui importe est le niveau d'instruction et d'insertion professionnelle. Le statut économique compte, tout comme la pratique religieuse ; il ne faut pas négliger les pratiques politiques comme le type d'élection, le degré de polarisation des partis, l'offre électorale, etc. Le contexte d'une élection influence le résultat et la participation électorale.

Tous les modèles précédemment étudiés sont probabilistes et non pas déterministes. Ils mettent en lumière des probabilités plus ou moins fortes d'orientation du vote. Le comportement électoral apparaît toujours comme la résultante du jeu subtil entre plusieurs variables. Les modèles écologiques et psychosociologiques ont longtemps été prédominants mais sont considérés insuffisants depuis la fin XXe siècle. Les recherches ont évolué, révélant une évolution dans les motivations du choix des électeurs, qui sont de moins en moins déterminées par le milieu / statut ; les individus sont devenus plus autonomes, se sont dégagés des allégeances sociales et familiales décrites précédemment. Muxel remarque que depuis les années 1980, la politique s'est privatisée, le réalisme comme le pragmatisme ont peu à peu renié les créneaux politiques. Les électeurs orientent leur vote en fonction de leur expérience personnelle : loyauté partisane – les facteurs sociaux prédictifs ne sont plus déterminants.

§4. Les analyses stratégiques du comportement électoral

Les analyses traditionnelles sont remises en cause, notamment du fait de la montée en puissance des partis dits extrémistes (surtout le FN), de la moindre loyauté partisane des jeunes... Le temps de l'électeur déterminé par son appartenance sociale etc. semble révolu. Les élections des dernières années ont montré que les électeurs changent de préférence d'une élection à l'autre, menant à la construction de nouveaux modèles d'analyse du comportement électoral : le modèle de l'électeur « rationnel » ou modèle du vote sur enjeu.

La situation électorale est désormais analysée en termes de marché et gouverné par les règles du marché. Sur ce marché électoral, les électeurs ont des aspirations, des attentes constituant la demande. Les électeurs se trouvent confrontés à une offre, à savoir les promesses des candidats diversement attractives et crédibles aux yeux des électeurs. Les analyses prêtent désormais aux électeurs un calcul d'optimisation des intérêts. Les électeurs se comportent comme des consommateurs plus ou moins avertis évaluant selon un calcul coûts / avantages pour optimiser leur choix. Les électeurs sont mieux informés donc moins tributaires des contraintes sociales / de l'identification partisane traditionnelle transmise par la famille. Le choix des électeurs dépend désormais de l'offre à laquelle ils sont confrontés à un moment donné. C'est pourquoi on parle d'électeur stratège / rationnel, libéré des appartenances sociales et culturelles.

En fonction de tous ces éléments, l'électeur déploie une véritable stratégie électorale inspirée par une stricte logique de maximisation de ses intérêts. On passe d'un vote sociologiquement déterminé à un vote sur enjeu dans lequel la structure de l'offre politique joue un rôle essentiel. Cela suppose de la part des électeurs une parfaite information sur le bilan des sortants / sur leur crédibilité / sur leur aptitude à hiérarchiser leurs propres intérêts.

C'est pourquoi ces analyses ne font pas l'unanimité au sein de la communauté scientifique, émettant des doutes sur ces « électeurs stratège », car aucun électeur n'est parfaitement informé de la crédibilité des candidats, etc. Il faudrait plutôt parler d'une rationalité limitée en insistant sur l'idée que l'électeur dispose d'une certaine liberté vis-à-vis de son ancrage social

et culturel et de ses préférences / comportements dictés par cet ancrage.

Les modèles sociologiques sont remis en cause, on tente de développer de nouveaux modèles accordant une place centrale à l'appréciation de l'offre électorale par l'électeur mais ce modèle est fondé sur des postulats contestables car la rationalité de l'électeur est limitée.

Ce qui frappe aujourd'hui, c'est la volatilité du corps électoral, traduisant une difficulté à se repérer dans l'univers politique. Aujourd'hui, la volatilité électorale revêt trois aspects : un abstentionnisme intermittent ; une mobilité interne au sein d'un même camp ; parfois le passage d'un camp à l'autre. Désormais, pour expliquer les comportements électoraux en Europe occidentale, il faut recourir aux modèles explicatifs de façon cumulative.

Aujourd'hui, le vote est à la fois prédisposé par des caractéristiques sociales, fondé sur des évaluations et des raccourcis individuels sur les enjeux immédiats et conditionné par l'offre électorale et le contexte de l'élection. Toutes les analyses de sociologie électorale associent analyse par sondage, traitement quantitatif et recours à la géographie électorale. On accorde toujours une place aux variables lourdes mais elles sont réévaluées puisque les variables de l'offre politique priment.

Le comportement électoral apparaît comme la résultante d'un jeu subtil entre de multiples variables. L'orientation du vote est le fruit d'une multitude de facteurs pouvant aller dans le même sens ou être contradictoires. Exemple : à la fois jeune, ouvrier, catholique, dans une région à droite. La sociologie électorale ne vise pas à dégager une influence unique ; les comportements électoraux résultent d'un faisceau de variables corrélées mais il n'est pas toujours possible de les hiérarchiser. Un électeur aujourd'hui n'est ni totalement déterminé par ses appartenances géographiques / sociales ni totalement libre d'émettre une opinion libre et rationnelle. Le vote est à la fois un acte individuel mais aussi un comportement social en s'inscrivant dans des appartenances sociales déterminant l'individu.

Les choix de 2012 sont difficilement prévisibles, pour plusieurs raisons : la France reste traversée par des clivages anciens (droite/gauche) et par des divergences entre territoires et classes sociales mais de nouveaux clivages émergent (question européenne, lecture contradictoire de la crise économique et de la mondialisation, appréciation contrastée de la libéralisation des mœurs, doutes de l'opinion envers la classe politique / l'avenir économique du pays / bilan du quinquennat s'achevant...). Néanmoins l'intérêt pour la politique reste présent.

Chapitre 9 : l'action publique

L'action publique désigne l'ensemble des activités menées par les autorités investies de puissances gouvernementales. Le terme regroupe les actions menées par les collectivités locales, associations, syndicats, entreprises... Il désigne une grande diversité d'actes ou de décisions prises par ces autorités (lois, actes administratifs, prestations...).

Ce concept est à distinguer de la politique publique, qui désigne l'action des structures gouvernementales classiques. On relativise le rôle des acteurs privés. Les politiques publiques sont tout ce qu'un gouvernement décide de faire ou de ne pas faire. Le contenu des politiques publiques varie avec le temps (bioéthique...), avec l'espace (chaque pays a une conception

particulière du périmètre d'intervention de l'État). Selon Graziano, toute politique publique repose sur quatre éléments : les conceptions particulières des problèmes à traiter et de l'État, les objectifs, les procédures de mise en œuvre des décisions, les instruments pour produire des effets concrets et cohérents. On décompose l'action en éléments divers qui forment une certaine cohérence d'ensemble.

La décentralisation des compétences conduit à des coopérations nouvelles entre les différents niveaux du territoire. L'UE dessine peu à peu ses propres politiques publiques, recherche des relais locaux. Ces politiques publiques s'insèrent dans un ensemble d'initiatives multipolaires, de tentatives de coordination explicites. Elles sont désormais multiniveaux, polycentriques et sont désignées sous le nom d'action publique. La politique implique une impulsion des gouvernements, l'action implique l'intervention des gouvernements et d'autres acteurs.

Section 1 : l'analyse classique des politiques publiques

L'analyse des politiques publiques est récente. Cette discipline a pris naissance aux États-Unis dans les années 1950 avant d'arriver plus tardivement en Europe. Depuis une vingtaine d'années, on assiste à une multiplication des thèmes de recherches en science politique dans le cadre national ou comparatiste ou au niveau européen.

Ces analyses présentent un intérêt théorique, permettant d'envisager l'État autrement, de saisir son fonctionnement / la nature de l'action publique différemment. On cesse d'avoir une approche purement formaliste et institutionnelle. L'État est désormais appréhendé par ses actes et non plus par ses discours normatifs. Ces analyses ont aussi un intérêt pratique. La montée du néo-libéralisme oblige à justifier les politiques d'intervention. On entre dans une culture d'évaluation.

D'après Yves Mény, la notion de politique publique se présente sous la forme d'un programme d'action gouvernementale dans un secteur de la société ou dans un espace géographique ». Elle prend la forme d'actes législateurs / réglementaires par des organes élus ou nommés. Elle vise à allouer des biens ou ressources en vertu de procédures juridiquement contraignantes, manifestations de la puissance publique.

Une politique publique est constituée d'un ensemble de mesures, suppose des ressources, s'inscrit dans un cadre général d'action, définit des buts à atteindre et s'adresse à des publics. Pour être traité, un problème est inscrit sur l'agenda politique (lui donnant toute son importance), si des élites / citoyens estiment d'une situation qu'elle est problématique / en décalage, nécessitant l'intervention des politiques.

§1. Les préalables à l'intervention publique

L'intervention publique nécessite la mobilisation de moyens administratifs financiers et techniques, la mise en œuvre de procédures et l'établissement de budgets.

Selon Pierre Muller, élaborer une politique publique suppose une image de la réalité sur laquelle on veut intervenir, c'est ce qu'on appelle le référentiel d'une politique publique.

Une politique publique est inscrite à l'ordre du jour des dirigeants et présente trois traits :

- La délimitation des compétences légales des diverses autorités susceptibles de se sentir concernées. Par exemple, le problème de l'immigration peut être traité par le ministère de la population / de l'intérieur. La désignation de l'autorité compétente détermine en même temps une des formes de l'orientation des politiques publiques.
- La nature du problème posé. Le problème est inscrit à l'agenda politique si les intéressés ont le sentiment que quelque chose ne va pas et que les pouvoirs publics peuvent apporter une solution.
- L'inscription sur l'agenda suppose l'invitation des acteurs politiques à saisir une instance gouvernante, soit de manière spontanée soit par pression de l'extérieur.

La mise sur agenda ne suffit pas, il faut encore définir le référentiel de la politique publique, un ensemble de perceptions de normes / valeurs à partir desquelles on construit un problème à traiter, à partir desquelles on définit les cadres de l'action envisageable.

Une politique publique est toujours sectorielle mais gère les désajustements de ce secteur avec son environnement. Une politique publique n'est jamais totalement isolée, elle concerne plusieurs secteurs segments d'une société globale.

§2. Les modalités d'une intervention publique

La mise en œuvre d'une politique publique est affectée par un certain nombre de données : délimiter les problèmes à prendre en charge, dresser l'inventaire des ressources disponibles, analyser les opportunités offertes par la conjoncture.

Deux schémas habituels :

- L'analyse séquentielle
- L'analyse stratégique

A) Analyse séquentielle

Elle offre un découpage du processus d'élaboration et de mise en œuvre. On distingue un certain nombre d'étapes / phases ; mais c'est un idéal type car dans la pratique certaines sont difficiles à identifier / n'ont pas lieu dans le même ordre. On distingue néanmoins les phases d'élaboration et de mise en œuvre.

Le modèle utilisé par les auteurs français est souvent celui établi par Jones, avec 5 étapes :

- Identification et délimitation du problème considéré comme relevant d'un travail gouvernemental à venir
- Étude et choix des solutions concevables
- Mise en œuvre des décisions prises
- Évaluation
- Clôture du programme

B) L'analyse stratégique

Une politique publique émerge dans un contexte déterminé. Il existe des tendances lourdes héritées du passé. À partir de ce constat, quelle est la marge de calcul / les options dont disposent les autorités publiques désireuses d'impulser un processus d'intervention ? Toute

action publique se situe dans un tissu social traversé par des aspirations, des résistances, des antagonismes...

En termes de coûts et de soutiens, l'analyse stratégique a l'avantage de faciliter la compréhension des facteurs déclenchants, des incidents de parcours subis lors de la mise en œuvre d'une politique sectorielle.

Section 2 : les mutations de l'action publique

De nouvelles contraintes pèsent sur nos gouvernants : décentralisation, construction européenne, développement de la communication, exigence de transparence... Cela a des conséquences sur le renouvellement du jeu des acteurs et sur le contenu de l'action publique. Depuis les années 1970, on observe trois grandes évolutions : un développement des partenariats public-privé, une coopération multiniveaux et une européanisation des politiques publiques. Le pouvoir s'exerce entre différents acteurs à différents niveaux.

A) Les partenariats public-privé

Les partenariats public-privé se sont développés parallèlement au déclin de l'État providence. Après la guerre s'est développée une négociation réglée entre partenaires sociaux qui légitimaient les décisions prises au niveau national, mais de plus en plus de ces décisions sont prises localement dans le cadre de partenariats. En d'autres termes, les autorités publiques n'ont plus le monopole de l'action publique. Pour conduire la politique de la ville, on fait intervenir les autorités locales, les grandes entreprises privées, des consultants, des associations...

Deux conséquences. La multiplication des intervenants entraîne une banalisation de la méthode contractuelle (1). La décision publique relève désormais de plus en plus souvent de la négociation avec un nombre croissant d'acteurs agissant en partenariat. Le contrat permet la reconnaissance du pluralisme et l'acceptation de la diversité ; permet de normaliser les relations partenaires-État en fixant des objectifs, des moyens, des modalités de contrôle des résultats ; formalise la coopération entre des acteurs multiples publics et privés. La perméabilité de la frontière entre intérêt public et intérêt privé (2) : on a recours à des organisateurs privés pour des missions d'intérêt public.

B) La coopération multiniveaux

Cette évolution est le résultat d'un mouvement d'ensemble qui s'est opéré dans toute l'Europe, de promotion de l'échelon régional. La décentralisation a conduit à des coopérations / cofinancements.

C) L'européanisation des politiques publiques

Le champ de compétences de l'UE s'est élargi, le résultat n'est pas totalement un transfert de compétences mais plutôt une articulation plus étroite entre local / national / européen. L'UE fixe les deux orientations qui se complètent, concurrence et cohésion. L'Europe cadre de plus

en plus les objectifs de politique publique nationale (émergence d'un faisceau de normes d'action communes).

Pour atteindre ce but, soit on mène une politique européenne commune (ex : agriculture), soit on force les États membres à homogénéiser leur politique publique nationale. Les objectifs jugés légitimes sont définis au niveau communautaire. S'esquisse un espace européen des politiques publiques. Le champ des politiques nationales se rétrécit, amenuisant les capacités décisionnelles de l'État.

On aboutit à une nouvelle conception de l'État et du pouvoir. L'État n'est plus un bloc monolithique, il est formé d'éléments hétérogènes. Le pouvoir devient un contrôle de flux / de réseaux qui ne cesse de se développer, un système de relations. Cela génère une évolution dans l'exercice du pouvoir, qui se coule dans une négociation multiforme continue. On assiste à l'émergence d'un pouvoir doux, agissant par l'incitation / la persuasion. On est obligé d'avoir une approche pluraliste et interactive du pouvoir.

La gestion publique devient une coordination d'acteurs / de groupes sociaux / d'institutions qui coopèrent pour atteindre des buts discutés et définis collectivement. Les politiques publiques sont désormais produites par une multitude d'acteurs. Cela suppose des processus de négociation / coopération / codécision...

Conséquence : le moment où la décision est vraiment prise est difficile à identifier. Il y a un effacement relatif de la primauté de la politique et de l'État au profit d'une approche plus technique, plus négociée de la gestion publique. L'action publique est désormais marquée par l'émergence de deux nouvelles cultures : de la négociation (voie contractuelle) et de l'évaluation.

Cela se traduit par une flexibilité de l'action publique qui prend en compte une multitude d'acteurs pour s'adapter à la diversité des contextes. Les techniques nouvelles de gouvernance supplantent les anciennes méthodes de gouvernement de types unilatéral et contraignant. Désormais, il semble possible de faire de la politique différemment, en associant les acteurs avec des procédures délibératives, consultatives inédites.

Dans un tel contexte, le gouvernement devient un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions coopérant pour atteindre des buts communs, discutés et définis collectivement. L'État doit s'adapter mais reste un agent régulateur dont les différents acteurs sollicitent l'intervention. Certains appellent cela l'émergence d'un État post-moderne qui se manifeste par le droit, par ses arbitrages, par son influence dans les procédures contractuelles.

Éléments de décryptage des élections présidentielles 2012

Cinq points essentiels :

A) La forte mobilisation électorale

Le taux d'abstention fut de 19,59 %, signifiant en arrondissant que 8 Français sur 10 ont

exprimé un vote. Cette mobilisation se situe dans la moyenne des élections présidentielles (premier tour) depuis 1965, intermédiaire entre 2002 et 2007. Ce taux reste cependant inférieur aux taux de participation observés au début de la Ve République (15,2 % d'abstention en 1965, 15,8 % en 1974).

Cette forte mobilisation montre que les Français ne se désintéressent pas de la politique : ils se mobilisent pour se prononcer dans une période de crise économique et sociale. L'abstention critique observée lors des scrutins précédents n'a pas affecté le premier tour ; les électeurs protestataires ne se sont pas abstenus.

Cette abstention est plutôt de nature sociologique (marquée chez les jeunes, dans les catégories populaires, chez les personnes en difficulté d'insertion). Tout cela traduit l'intérêt des Français pour la politique et le fait que les élections présidentielles restent le temps fort de la vie politique, jouissant d'un statut particulier par rapport aux autres élections (présidentialisation du système). D'après une enquête de l'IFOP, les électors se sont mobilisés dans les deux dernières semaines (cristallisation tardive du vote). La campagne officielle, qui a lieu sur les ondes, a donc eu un rôle mobilisateur.

B) Les résultats

Les deux vainqueurs de ce premier tour sont la gauche et l'extrême-droite, tandis que les deux perdants sont les Verts et l'extrême-gauche. On comprend un désir de changement chez les Français (Hollande), mais malgré la faiblesse de son score pour un président sortant, Sarkozy a montré une certaine résistance. Le FN a réalisé un score historique (plus de 18 %). Le vote utile a permis à Hollande et Sarkozy de rassembler 55,7 % des suffrages, soit plus de la majorité des électeurs. Conséquences ? La démocratie majoritaire de la Ve République fonctionne bien puisque les deux grands partis ont la majorité à eux deux.

Hollande est en tête avec 28,63 % des suffrages, score meilleur que Mitterrand en 1981 ; en tête dans 56 départements. Il bénéficie du travail de reconquête du PS, des élections précédentes gagnées. Les meilleurs scores sont obtenus dans les grandes villes (Lille not.), même à Paris, pour la première fois.

En cinq ans, le vote socialiste a peu évolué par rapport au vote en faveur de Royal en 2007. On observe un léger recul chez la jeunesse, mais une progression chez les plus de 65 ans (les seniors sont très sensibles à la thématique de l'avenir des jeunes), tandis qu'il perd des points chez les ouvriers / artisans / chefs d'entreprise. L'électorat se compose majoritairement d'actifs de 30 à 50 ans, installés et instruits.

La primaire socialiste a également aidé Hollande (parfois sobriqué « Guimauve le Conquérant ») puisqu'elle lui a permis d'obtenir la stature présidentielle qu'il n'avait pas, de populariser les propositions de sa campagne et de rassembler à ses côtés tous les leaders socialistes (contrairement à 2007). Pendant toute la campagne, il s'est efforcé de se présenter comme le négatif de Sarkozy : il se veut « normal », respectueux des institutions, prêt à exercer une présidence classique, rejetant certaines promesses irréalistes.

Mitterrand (81) et Jospin (95) étaient premiers au premier tour, mais ont perdu ; tandis que Mitterrand (88) est arrivé deuxième au tour 1 pour l'emporter ensuite... donc attention.

Sarkozy apparaît comme devancé et isolé. Il obtient 27,06 % des suffrages, soit une perte de 4

points par rapport à 2007. Il est victime d'une violente campagne anti-sarkozyste à travers le pays. Il arrive en tête dans 39 départements, n'ayant pas réussi à remobiliser tout son électorat de 2007 mais ayant gardé son socle électoral chez les seniors et travailleurs indépendants. Cette élection revêt à tort un caractère référendaire. Sarkozy est devancé de seulement 1,5 % mais est isolé car les voix sont trop homogènes et moins mobilisables que celles de Hollande ; la diversité des voix de droite est trop importante.

Troisième position pour Marine Le Pen avec 17,9 %. Le décollage électoral se poursuit. L'enracinement de l'électorat du FN n'est pas un phénomène nouveau, la progression est régulière. Il faut souligner qu'elle a bénéficié d'un certain nombre d'électeurs qui ont émis un vote protestataire au lieu de s'abstenir, mais cette montée du FN n'est pas isolée puisqu'il existe un mouvement favorable depuis 1990 au parti populiste de droite en Europe.

Ce score est supérieur à celui de son père, supérieur même à celui de 2002, elle accroît ainsi son autorité au sein de son parti (notamment sur la France nationaliste qui ne la soutenait pas forcément), renforce son autonomie par rapport à son père, mais surtout inscrit durablement son mouvement dans le paysage politique français. Le FN s'est en effet trouvé une héritière de 44 ans (donc jeune) qui a la volonté d'accéder aux responsabilités. Son père n'avait qu'une fonction tribunitienne alors qu'elle a pour objectif de grimper. Elle mise déjà tout sur les législatives à venir.

On note une nationalisation du vote FN : le parti s'implante au-delà de ses fiefs anciens et plus récents, il en acquiert de nouveaux, notamment dans l'Ouest. Le parti a récupéré ses électeurs traditionnels, qui s'étaient tournés vers Sarkozy en 2007, pour redevenir le premier parti des ouvriers (35 %). Il progresse chez les femmes et chez les jeunes générations (surtout les primo-votants) : 21 % chez les 18-24 ans, 18 % chez les 25-34 ans (génération qui arrive sur un marché du travail en pleine crise et désenchantée).

MLP espère former un groupe parlementaire par des victoires aux législatives. Aux vues des résultats du premier tour, certains ont estimé que le parti pourrait se maintenir dans 355 circonscriptions, mais ce n'est pas vrai, ce total ne dépassera pas la centaine (le taux de participation aux législatives est plus faible qu'aux présidentielles). Pour se maintenir au deuxième tour, il faut 12,5 %, donc si la participation est faible il sera plus difficile d'être élu.

Cet électorat est relativement hétéroclite, comportant à la fois des votes d'adhésion et des votes de protestation contre le pouvoir sortant et le système politique et l'Europe et la mondialisation. La vraie question qui se pose est de savoir si ces 18 % (taux record) sont seulement un vote protestataire ou le vote d'une nouvelle droite qui se constitue ? Il faut aussi se tourner vers la géographie électorale pour expliquer cette montée, pas seulement vers la sociologie. En examinant l'électorat du FN, on s'aperçoit qu'il y a un tassement dans les agglomérations supérieures à 200 000 habitants mais une forte progression dans la grande périphérie (c.-à-d. les agglomérations situées entre 30 et 100 km des grandes villes). L'exemple de l'Île-de-France le montre : contre-performance à Paris mais victoire dans des villes de l'Oise, Seine-et-Marne... Quand il s'agit d'un vote d'adhésion, deux questions se posent : la question sociale et la question identitaire. C'est un vote rural, péri-urbain, de la classe moyenne touchée par les plans sociaux. C'est une menace pour le prochain président.

Mélenchon (Front de gauche) fait 11,14 % avec un score de presque 17 % en Seine-Saint-Denis. Il s'impose comme le deuxième candidat de la gauche. Il a su réveiller une culture de la société anticapitaliste, redonner vie au communisme, a récupéré les votes du NPA et la LCR.

Il a réussi à rassembler toute la gauche de la gauche.

Bayrou (MoDem) fait 9,10 %, alors qu'il avait fait plus de 18 % en 2007. Résultat décevant, trajectoire inverse à celle de Mélenchon. Il s'adresse à un électorat bourgeois, avec un haut niveau de diplôme, très préoccupé par le déficit public et la crise, avec un certain succès chez les professions libérales, les travailleurs indépendants et les catholiques. Mais il s'agit d'un électorat divisé, certains votant Bayrou contre Sarkozy, par exemple...

Cette contre-performance pose à nouveau une question déjà évoquée : le centrisme d'opposition peut-il trouver une place dans la politique française ? Ce courant est victime de la bipolarisation du paysage politique national. Son score réduit d'ailleurs ses possibilités de peser à l'avenir. Il ne pourra pas constituer un groupe parlementaire à l'Assemblée nationale s'il ne passe pas d'accords avec l'UMP.

La surprise de ce premier tour est l'œuvre de la championne des petits candidats, Éva Joly (2,27 %). Mais les élections présidentielles ne sont pas favorables aux Verts, les autres sont mieux pour ce parti car proportionnelles. Joly n'a pas vraiment été aidée, ses amis semblant accorder plus d'importance aux accords électoraux avec le PS pour les législatives (comme Cohn-Bendit) que pour sa candidature. Ce score a tout de même des conséquences, avec le risque que des candidatures dissidentes de socialistes se développent.

Pas de commentaire particulier sur Dupont-Aignan ni Cheminade.

La priorité des enjeux évolue selon les électorats : pour l'électorat de Hollande c'est la question de l'emploi, pour celui de Mélenchon, c'est le pouvoir d'achat, Le Pen lutte contre l'immigration clandestine, tandis que Sarkozy et Bayrou visent la réduction de la dette publique (Bayrou s'attaquant ensuite à la lutte contre le chômage alors que Sarkozy préfère agir contre l'immigration clandestine).

Le premier tour des présidentielles 2012 illustre le phénomène de volatilité de l'électorat. À cinq jours du premier tour, 35 % des sondés étaient encore indécis ; un électeur sur deux a changé d'avis au cours des 6 derniers mois. Ces chiffres révèlent le déclin de la fidélité partisane. Les électeurs s'estiment de plus en plus libres vis-à-vis des consignes partisanes, ce qui conduit à une porosité des électorats entre les deux blocs politiques. Le clivage gauche/droite était autrefois jugé pertinent, aujourd'hui 60 % estiment qu'il ne l'est pas.

Les coûts de l'opération éliminent les petits candidats : seuls les candidats ayant atteint 5 % obtiennent un remboursement (800 000 €) de leur campagne.

C) La contestation récurrente des sondages d'opinion

Un sondage est une opération par laquelle on évalue un tout par extrapolation d'une partie analysée, par laquelle on dégage des chiffres à partir d'un échantillon de la population. Les techniques de sondage ont beaucoup progressé. En 1965, l'IFOP attribuait entre 35 et 55 % des voix à de Gaulle – aujourd'hui la marge d'erreur est de deux points seulement.

Les sondages sont devenus l'un des instruments les plus banals pour évaluer les choix électoraux. 111 sondages en 1981 contre 293 en 2007 (pour les deux tours) contre 375 en 2012 (pour le premier tour seulement et ce, sans erreur sur l'ordre d'arrivée des candidats). Ces sondages ont toutefois commis trois erreurs notables : la participation s'est révélée plus

importante qu'annoncée, le score du Front de Gauche a été surestimé et celui du FN sous-estimé.

Quels sont les effets des sondages sur les électeurs ? Les sondages ne font pas l'élection, ils sont un élément parmi d'autres dans le débat public. Ils peuvent avoir soit un effet de compensation qui modifie l'orientation du vote, soit un effet de ralliement qui aide le candidat en mauvaise position. Les électeurs ajustent plus facilement leur vote en fonction de la probabilité de victoire qu'en fonction de leurs préférences (malheureusement pour les petits candidats).

D) Innovations

La mutation des techniques de communication politique se poursuit. On a ainsi vu renaître les grandes réunions publiques, rituel qu'on pensait désuet. Mélenchon a fait apparaître une nouvelle mode, celle des meetings en plein air (alors qu'il s'agissait d'abord de faire des économies). Ces innovations dramatisent et dynamisent la campagne, attisent la curiosité des médias, permettent de s'adresser à un public beaucoup plus large que celui des militants traditionnels car attirant des curieux qui n'oseraient pas se rendre dans un lieu fermé.

On note un engouement des chaînes d'information continue pour la diffusion en direct des réunions publiques, avec une innovation : la diffusion d'images réalisées par les équipes de campagne, fournies gratuitement. Cela n'est pas sans conséquence : les journalistes professionnels abdiquent partiellement leur rôle de « poil à gratter » face aux équipes de communication des candidats. Certains analystes parlent ainsi de « citoyenneté cathodique ».

Rôle d'Internet : cette campagne n'a pas enflammé la toile, contrairement à 2007. Pourquoi ? Car les chaînes d'information continue et les réseaux sociaux ont pris le relais... Les blogs politiques ont été moins fréquentés, le plus consulté étant celui du FN. Personne n'est sorti de son camp politique grâce à un Internet, les sites consultés l'étant par des sympathisants.

Twitter a pris beaucoup d'ampleur, attirant les candidats, leurs soutiens, la presse, des citoyens anonymes... Cette technique n'est pas neutre, elle bouscule le dialogue journaliste / homme politique. Les « live tweets », c'est-à-dire l'envoi de commentaires en direct pendant les émissions politiques, ont gagné en popularité. Ainsi, durant le meeting de Sarkozy à Villepinte le 11 mars 2012, 30 000 live tweets ont été envoyés.

En dépit de la masse d'informations échangées, les enquêtes empiriques révèlent que seulement 5 % des Français se tiennent informés par les tweets des candidats / journalistes. Finalement, cette pratique reste donc militante et principalement prisée par les jeunes.

Le soir du premier tour, Sarkozy a proposé à Hollande trois débats (questions économiques et sociales, questions internationales, questions de société). Ce dernier a naturellement décliné la sollicitation, tout débat étant à ce stade favorable au leader, il aurait permis à Sarkozy d'affirmer une prétendue peur de Hollande. Mais Hollande dit refuser au nom de la « tradition républicaine » qui ne veut qu'un seul débat.

Pourtant, VGE souhaitait déjà deux débats dès 1981, année durant laquelle plusieurs furent organisés lors de la primaire socialiste... En 1965, DG refuse de débattre contre Mitterrand : tout ce qu'il accepte est un débat avec un journaliste à la TV. En 1969, aucun débat n'a lieu, rien de plus qu'un simple entretien téléphonique entre Pompidou et le leader centriste. En

2002, Chirac refuse de débattre avec Le Pen. En 2007, un débat Sarkozy – Royal a lieu, durant 2 h 38 min. Et pourquoi pas un débat avec les candidats éliminés ? Le débat de l'entre-deux-tours est très suivi (20 millions de téléspectateurs en 2007). Il n'inverse jamais le rapport de forces et ne provoque généralement qu'un léger resserrement. Seule l'année 1974 connut une influence, mais c'est parce que le contexte politique le voulait (50-50 % d'estimations, gain de 1,5 point après le débat).

E) L'avenir

Il n'y aura pas d'état de grâce. Si Hollande gagne, il devra travailler avec le Front de Gauche. Si Sarkozy l'emporte, ce sera une courte victoire et sa légitimité en sera fragilisée. Quel que soit le vainqueur, le poids du FN et le contexte de crise réduiront la marge de manœuvre des gouvernants.

La France n'échappera pas à une recomposition de son paysage politique. Quel sera l'avenir du Front de Gauche si les communistes accèdent / acceptent d'accéder au gouvernement ? Mélenchon accompagnera-t-il les mouvements sociaux face à un gouvernement Hollande ? Quel avenir pour l'UMP en cas de défaite ? Y aura-t-il alliance avec le FN ? Le FN a-t-il un avenir en-dehors de la dimension protestataire ?

Des débats démontrent le désir d'un renouveau.

La question du cumul des mandats revient par exemple au premier plan... Hollande prévoit une loi pour le non-cumul des mandats. Sarkozy s'est prononcé pour des ministres à temps plein (actuellement, 5 seulement le sont sur 33) mais va moins loin puisque n'est pas hostile à un cumul local / national au nom de la proximité.

L'introduction d'une dose de proportionnel semble active : il s'agit de remédier à la rigidité de la bipolarisation. Grâce à des accords avec le PS, les Verts auront des députés, contrairement au FN.

On voit monter une protestation du système des parrainages. 500 signatures sont nécessaires pour éviter les candidats fantaisistes, Mais la publication des signatures entraîne des pressions sur les maires. Ainsi, au fil de la campagne, on a vu surgir un certain nombre d'idées pour 2017 : certains veulent l'anonymat, d'autres un parrainage citoyen, d'autres la qualification automatique d'un parti ayant obtenu un certain nombre de suffrages aux élections intermédiaires, d'autres que les maires puissent parrainer plusieurs candidats...

Est également contestée l'interdiction de la diffusion de l'estimation des résultats avant 20 h.

F) Observations finales

Le jeu politique reste beaucoup plus ouvert que l'on ne le pense. Pourquoi ?

- Les électors ne sont pas captifs, les électeurs se libèrent des fidélités partisans.
- L'attitude des électeurs du second tour : les abstentionnistes du premier ne sont pas les mêmes qu'au second. En général, la participation au deuxième tour est supérieure de 1 à 2 points. Que vont faire ces nouveaux électeurs ? Ils sont difficiles à cerner.
- La politique est aussi l'art de déjouer l'arithmétique. Ce n'est pas une science exacte, on ne peut pas tout mesurer.

